



ARTEFACT

Rapport annuel 2017

La technologie a transformé la vie des consommateurs.

Une nouvelle lignée de marques, comme Google, Netflix et Airbnb, s'est emparée du cœur et de l'esprit des consommateurs en disruptant le status quo qui existait dans tous les secteurs.

En améliorant continuellement leurs produits et leurs services via le digital, la data et l'IA, ces entreprises ont défini de nouvelles normes bien plus élevées en termes d'expérience client.

Et toutes les marques se doivent désormais d'atteindre ces nouveaux standards.

Le message du Président



Chères, Chers Actionnaires,

2017 a été une année décisive au cours de laquelle le Groupe s'est engagé dans une transformation en profondeur afin de restaurer les conditions d'un développement solide tant en termes de croissance que d'appréciation des marges.

Pour redynamiser le réseau, nous avons décidé de renforcer nos équipes en Allemagne, de restructurer nos filiales en Suisse en Europe du Nord et de nous positionner sur un marché à fort potentiel, l'Asie Pacifique, par l'ouverture de plusieurs filiales à Hong-Kong, à Singapour, en Malaisie et en Australie.

Afin d'accompagner la mutation sans précédent du marché du marketing digital et de la publicité, notre rapprochement avec Artefact aura été décisif. L'extension du champ d'expertises du Groupe au conseil et à la Data ouvre la voie à la création de la première agence indépendante et internationale de conseil en stratégie digitale basée sur la Data et l'Intelligence Artificielle.

En début d'année, nous avons pris la décision de nous regrouper autour de la marque Artefact en changeant le nom du Groupe. Cette nouvelle identité matérialise la transformation en cours et le déploiement de la nouvelle offre combinant marketing, conseil et technologie. Cette nouvelle identité fédère dorénavant l'ensemble des implantations et des collaborateurs du Groupe.

Cette fusion a également permis de recomposer l'actionnariat du Groupe. Les fondateurs et managers détiennent désormais près de 20% du capital, garantissant ainsi l'alignement entre l'intérêt du management et celui de ses actionnaires de long-terme. En devenant les actionnaires de références, ils ont également pris les responsabilités opérationnelles du Groupe : Guillaume de Roquemaurel est devenu le Directeur Général (CEO), Vincent Luciani le Directeur opérationnel (COO) et Philippe Rollet le Directeur technique (CTO).

Fort de ces changements majeurs, nous vous avons présenté en novembre 2017 un plan stratégique pour la période 2018-2020. Nous avons l'ambition de franchir le cap des 100 millions d'euros de marge brute d'ici 2020. Le changement de dimension du Groupe doit s'accompagner d'une solide dynamique d'appréciation des marges avec la volonté de réaliser un EBITDA compris entre 10 et 15% à l'horizon 2020.

L'exercice 2018 s'est ouvert avec le succès d'une augmentation de capital, sursouscrite de plus de 2,6x, qui a permis au Groupe de lever 15,5 millions d'euros. Cette opération réussie permet au Groupe de financer le développement et le déploiement de notre offre Data en France et à l'International et réaliser les acquisitions qui vont nous permettre d'étendre notre champ d'expertise et notre rayonnement géographique.

Dès mars 2018, nous avons concrétisé une première opération avec l'acquisition en Chine de la société 8 Matic et de ses affiliés (3 M€ de marge brute en 2017 pour un EBITDA supérieur à 10%). Ces acquisitions constituent une nouvelle étape dans notre engagement sur les marchés en phase d'accélération d'Asie Pacifique.

D'un point de vue financier, nos résultats de l'année ont été marqués par cette transformation. Sur 2017, la marge brute s'établit à 47,1 M€, en progression de 15,8% avec une accélération de la croissance de 19% de la marge brute au second semestre. Cette progression est portée par la contribution des dernières acquisitions et par les premiers effets de la relance commerciale sur le périmètre historique du groupe. Cette accélération de la croissance a contribué au retour de la rentabilité avec une marge d'EBITDA retraitée qui ressort à 6,4% au second semestre après un EBITDA retraité nul au premier semestre. Nos résultats ont été fortement marqués par les mesures de transformation que nous avons entreprises ces derniers mois afin de restructurer et réorganiser le Groupe.

Pour l'année 2018, nous sommes confiants et enthousiastes. Les premiers effets de la relance de nos activités sont déjà visibles. Ils se traduisent par la nette accélération de la marge brute au 1er trimestre, en croissance de +42,9% en données publiées et à +14,4% en données pro forma. Ces bonnes performances témoignent du succès de l'offre commune en France et de la bonne dynamique de croissance de la zone Asie Pacifique-MENA.

Après ce début d'année réussi, Artefact est confiant dans sa capacité à dégager sur l'ensemble de l'exercice 2018 une croissance proforma de sa marge brute supérieure à 10%, porté notamment par le déploiement de notre offre commune sur l'ensemble du réseau. Cette progression devrait s'accompagner d'une amélioration sensible des résultats.

Nous vous remercions pour votre confiance. Nous consacrons toute notre énergie pour la conserver.

François de La Villardière

Président du Conseil d'administration

Sommaire

Le message du Président	3
Présentation d'Artefact.	6
Nos métiers	8
Nos clients	9
Conseil d'Administration	10
Direction du Groupe	11
Comité stratégique du Groupe	12
Notre actionariat	13
Rapport d'activité.	14
Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale annuelle du 25 juin 2018	15
Activité, résultats et situation financière	16
Approbation des comptes et proposition d'affectation du résultat	24
Filiales et participations	25
Informations sur le capital et l'actionariat	26
Informations relatives aux mandataires sociaux	30
Informations relatives au contrôle des comptes	30
Informations sur les risques financiers et opérationnels	31
Informations sociales, environnementales et sociétales	34
Informations diverses	35
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	36
Notes annexes au rapport de gestion	38
Annexe 1 : Tableau des résultats des cinq derniers exercices	38
Annexe 2 : Rapport spécial du conseil d'administration sur l'attribution d'actions gratuites	39
Annexe 3 : Rapport complémentaire du conseil d'administration relatif à l'augmentation de capital du 29 janvier 2018	41
Informations financières.	45
Comptes consolidés au 31 décembre 2017	46
Compte de résultat consolidé	46
Bilan consolidé	47
Tableau de flux de trésorerie consolidé	48
Variation des capitaux propres consolidés	49
Etat du résultat net global	50
Notes annexes aux comptes consolidés	51
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	78
Comptes annuels au 31 décembre 2017	81
Compte de résultat	81
Bilan	82
Notes annexes aux comptes annuels	83
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	99
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	102

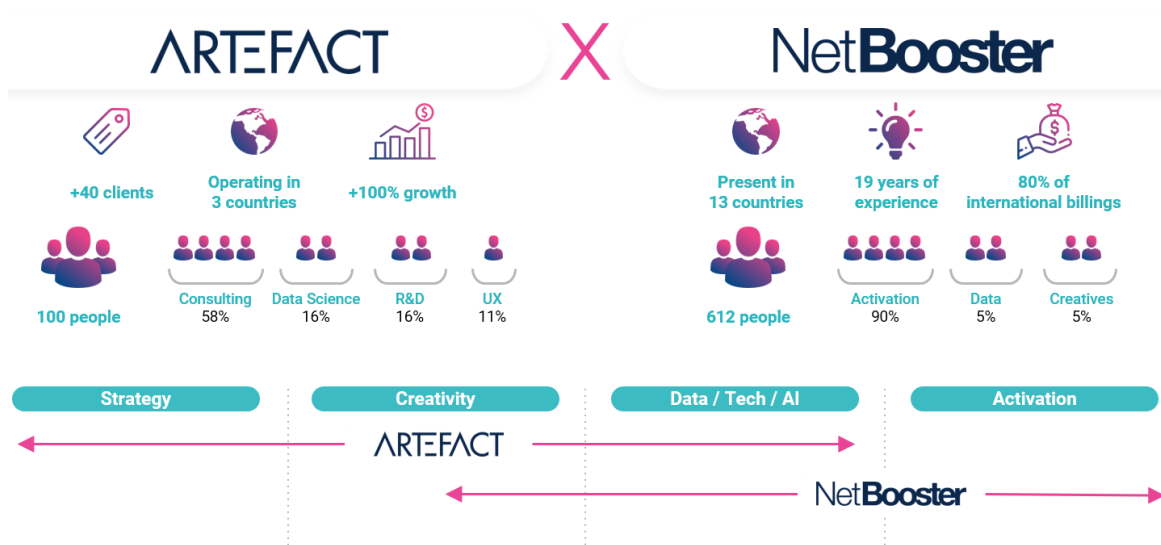


Présentation d'Artefact.



Nous sommes Artefact, Marketing Engineers

Artefact et NetBooster, partenaires de longue date, ont officiellement fusionné après de multiples collaborations...



Pour former l'agence digitale du futur grâce au mariage tant attendu des experts du marketing et des ingénieurs.

“ Marketing Engineers

En tant qu'agence de marketing digital, nous couvrons toutes les solutions et expertises marketing. Notre différence : nous travaillons comme des ingénieurs, avec la passion de l'innovation, l'optimisation et l'automatisation.

”

Nos métiers

Artefact est une agence digitale célébrant l'union tant attendue des experts du marketing et des ingénieurs.

Notre équipe opère sur tous les besoins marketing :

MARKETING

Média & Activation

Nos experts hautement accrédités ont 20 ans d'expérience dans l'élaboration de campagnes de marketing digitale internationales primées.

Création

Artefact réunit les créatifs vainqueurs de récompenses, capables d'imaginer des concepts basés sur la data depuis les phases de branding aux phases de performance.

CONSULTING

Conseil Stratégique

Orientés business, élevés avec la data, natifs du digital, avec un esprit tourné marketing et de véritables licornes de l'IT, ils vivent pour former l'équipe parfaite avec nos propres talents.

Data science

Des experts data de première classe provenant du plus grand pool de géants de données marketing certifiés en France.

TECHNOLOGIES

Intelligence Artificielle

Des spécialistes de l'IA, titulaires de doctorats en Machine Learning, développent des solutions propriétaires uniques pour répondre aux besoins de nos clients et optimiser les processus internes.

Ecosystème Datalake

Nos ingénieurs Full-Stack mettront en place vos DataLake de A à Z, avec le bon compromis entre vitesse et réversibilité.

Nos métiers peuvent se résumer en 3 mots clés



Optimisation

Nous améliorons la précision et l'efficacité avec les data. Nous évitons les pertes inutiles, nous augmentons la rentabilité, nous renforçons l'impact.



Automatisation

Nous transformons le marketing digital en utilisant des solutions d'Intelligence Artificielle pour éviter les pertes de temps et d'argent.



Invention

Nous concevons de nouveaux produits, solutions et services numériques. Nous voulons engager les consommateurs avec des avantages technologiques et des émotions.

Nos clients

Retail / Real Estate / CPG	Banking / Insurance	Travel / Hospitality	Automotive	Media / Entertain.	Cosmetic / Luxury	Telecoms / High tech	NGO / Energy / Postal serv.
<ul style="list-style-type: none">CdiscountMONOPRIXunibail-rodamcoMAISONS DU MONDECarrefourPETIT BRETAGNESEBNestléPernod RicardDANONE	<ul style="list-style-type: none">AllianzMMASOCIETE GENERALEGroupamaMAIFGMFMAFCA	<ul style="list-style-type: none">AIRFRANCEClub MedOUI.sncfACCOR HOTELSTUIEmirates	<ul style="list-style-type: none">HertzAudiEUROMASTEREuropcar	<ul style="list-style-type: none">ouest franceLagardèreDEEZERLes EchosFDJ	<ul style="list-style-type: none">Pierre FabreHERMÈS PARISESTÉE LAUDER COMPANIESSEPHORA	<ul style="list-style-type: none">SAMSUNGDeutsche Telekomorangeswisscom	<ul style="list-style-type: none">GREENPEACELA POSTEENGIE

Nos références

Conseil d'Administration



François DE LA VILLARDIERE
Président du Conseil d'administration

François est co-fondateur de Business Interactif, agence de marketing à la performance créée en 1996, cotée en bourse en 2000 et acquise par le groupe Publicis en 2007. Il est maintenant le nouveau président du conseil d'administration d'Artefact et le premier soutien de l'équipe de direction qui les aide à rendre Artefact plus intelligent et plus grand.



Guillaume DE ROQUEMAUREL
Membre exécutif du Conseil d'Administration

Guillaume occupe les fonctions de Directeur Général du groupe depuis janvier 2018.



Cédric WEINBERG
Membre du Conseil d'administration

Cédric dirige le fonds Nobel, qui investit fortement dans des entreprises de taille intermédiaire.



Benjamin FAES
Membre du Conseil d'administration

Benjamin est le directeur Customer Solutions and Innovations chez Google pour l'Europe du Nord et Centrale.

Direction du Groupe



Guillaume DE ROQUEMAUREL
Directeur Général du Groupe

Diplômé de l'Ecole Polytechnique, Guillaume de Roquemaurel a travaillé chez McKinsey pendant 5 ans, dans les domaines de la haute technologie, des télécoms et des médias. Chez Google, en tant que directeur des ventes, il s'est rendu compte du besoin de consulting en data sciences, marketing et médias. Fort de ce constat, il a décidé de cocréer Artefact. Il occupe aujourd'hui les fonctions de Directeur Général du Groupe.



Vincent LUCIANI
Directeur opérationnel du Groupe et Directeur Général France

Vincent a travaillé pendant 4 ans dans la branche médias et marketing numérique de McKinsey & Co. Il a créé Artefact afin d'aider les annonceurs dans leur transition vers le numérique. Vincent enseigne également le marketing et la stratégie d'entreprise à l'Ecole Polytechnique. Il dirige aujourd'hui les opérations du Groupe au niveau international ainsi que la France.



Philippe ROLET
Directeur technique du Groupe

Philippe est diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Imperial College de Londres. Il est également titulaire d'un doctorat en Intelligence Artificielle de l'Université Paris-Sud-INRIA. Après ses études, il a dirigé pendant 3 ans de l'unité Web Mining & Analytics de Digimind, spécialisée dans le monitoring des médias numériques, et s'est lancé dans la création d'Artefact avec Guillaume et Vincent. Il est aujourd'hui Directeur technique du Groupe.



Comité stratégique du Groupe

Outre Guillaume de Roquemaurel, Vincent Luciani & Philippe Rolet, le comité stratégique du Groupe est composé des personnes suivantes :



Julius EWIG
Directeur Général
Allemagne & Suisse



Matthew PHELAN
Directeur Général
4Ps Marketing (UK)



Jan KLAWER
Directeur Général
Moyen-Orient



Lennert DE RIJK
Directeur Général
Benelux & Europe du Nord



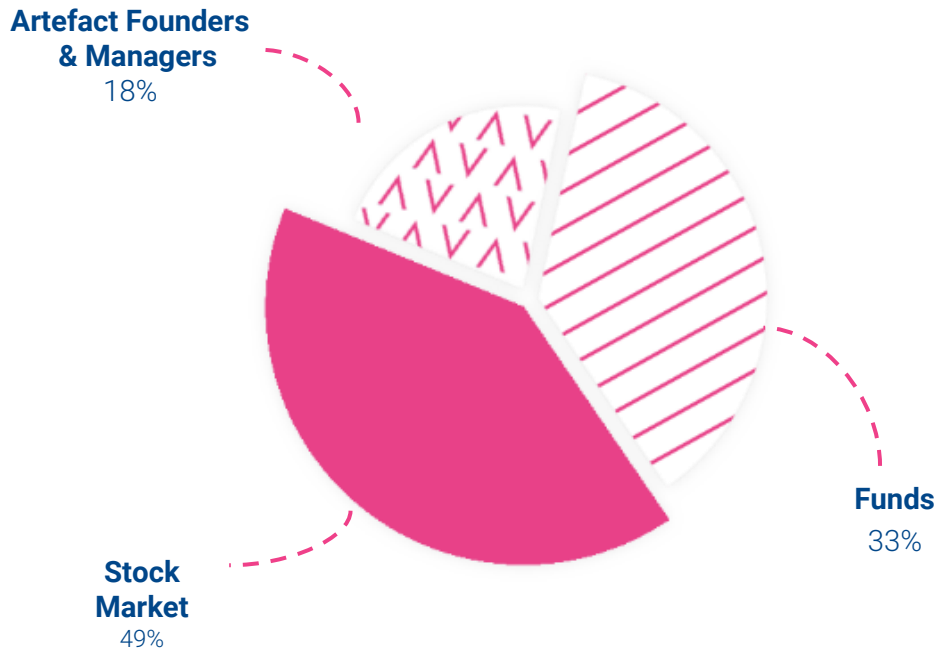
Pascal DURIEZ
Directeur Général
Asie Pacifique



Benjamin HARTMANN
Directeur Financier Groupe

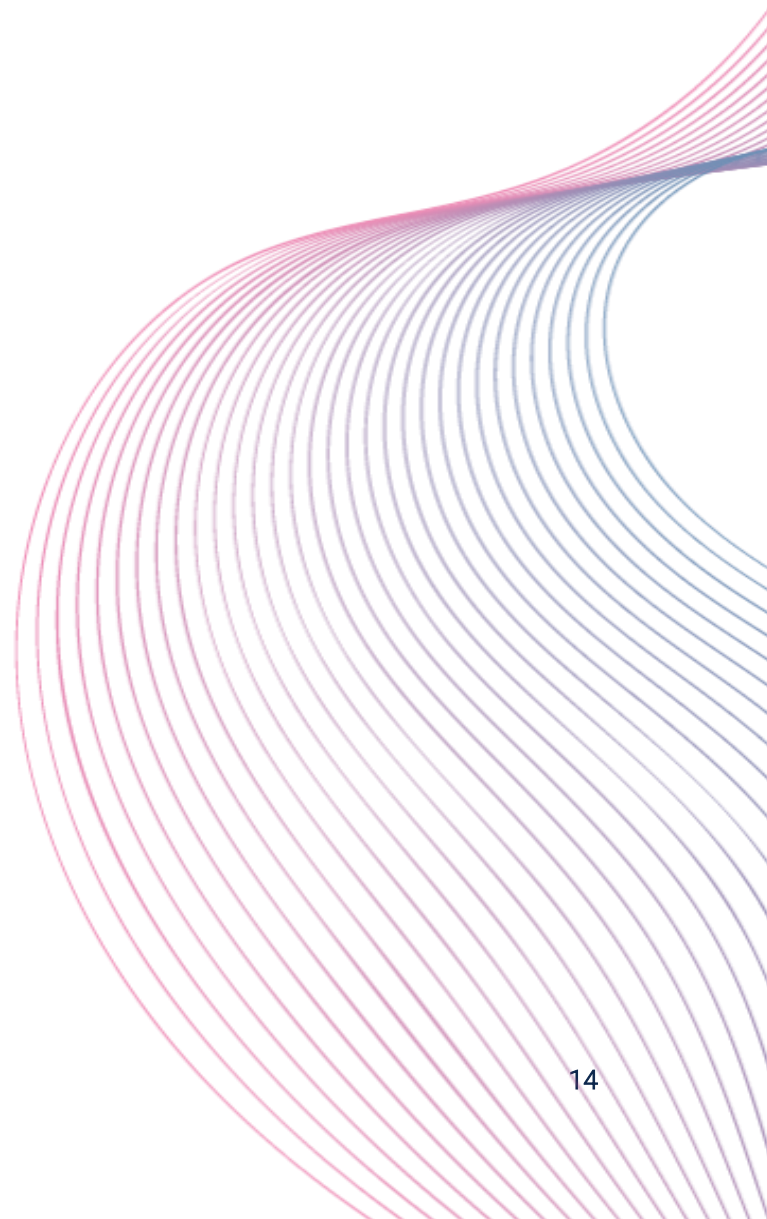


Notre actionnariat





Rapport d'activité.



Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale annuelle du 25 juin 2018

Mesdames, Messieurs, chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin de vous rendre compte de l'activité de notre Société et de notre groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés dudit exercice.

Lors de l'assemblée, les rapports établis par les Commissaires aux comptes vous seront également présentés.

Les rapports des Commissaires aux comptes, le rapport de gestion ainsi que les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise a été intégré dans le présent rapport de gestion dans une section spécifique.

ACTIVITE, RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE

1. Faits marquants de l'exercice 2017

1.1 Rapprochement avec Artefact

Le 12 juin dernier, le groupe et la société Artefact agence d'innovation Data réunissant conseil, technologie et création, ont annoncé leur rapprochement pour former un nouvel acteur du marketing digital.

Créée il y a trois ans, l'agence Artefact compte une centaine de salariés et collabore avec des clients majeurs tels que Danone, Orange, Samsung, ou encore Engie. Artefact a réalisé un chiffre d'affaires de près 10 millions d'euros en 2017, après avoir réalisé un CA de 5 millions d'euros en 2016. Artefact apporte au nouveau groupe la maîtrise des activités de Conseil en data, de l'Intelligence Artificielle, d'analyse et d'activation de la donnée. Sur le plan commercial comme sur le plan technologique l'ensemble de ces compétences apportera un avantage concurrentiel significatif sur l'ensemble des canaux (search, CRM, Display, programatic) développés par la société (NetBooster) dans ses bureaux répartis dans 15 pays.

Les synergies importantes permises suite à ce rapprochement vont permettre de définir une nouvelle offre data pour les clients du groupe, une nouvelle offre d'activation pour les clients de l'agence Artefact.

Le rapprochement entre la Société et la société Artefact s'est réalisé en deux temps :

- (1) Par l'apport en nature, par les actionnaires d'Artefact, de l'intégralité de leurs actions Artefact à la Société (NetBooster). Cet apport a été rémunéré par l'émission et l'attribution, aux associés d'Artefact, de 6584 933 actions ordinaires, 54 075 actions de préférence 1 et 41 808 actions de préférence 2 de la Société (NetBooster). Les actions de préférence 1 et 2 sont convertibles en actions ordinaires, sous réserve de la réalisation de conditions de performance en terme d'EBITDA.

Par cette opération, les fondateurs d'Artefact sont devenus actionnaires de référence et ont pris des fonctions de direction :

- Guillaume de Roquemaurel, Président et co-fondateur d'Artefact, est devenu COO du groupe, en charge du développement de l'expertise data dans les filiales internationales du Groupe,
- Vincent Luciani, Directeur Général et co-fondateur d'Artefact, a pris la fonction de Directeur Général France,
- Philippe Rolet, Directeur Général et co-fondateur d'Artefact, a pris le poste de CTO et pilote ainsi les équipes techniques.

Cet apport a été approuvé par le Conseil d'Administration de la société en date du 12 juin, et a été entériné lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 27 juillet 2017.

- (2) Par la transmission universelle du patrimoine de la société Artefact au profit de la Société, réalisée à l'issue d'un délai d'opposition des créanciers de 30 jours, décidée par décision de l'associé unique d'Artefact le 24 novembre 2017.

La transmission universelle de patrimoine a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société en date du 20 novembre 2017.

1.2 Présentation du nouveau plan stratégique 2018-2020

Le 9 novembre dernier, le Groupe a présenté son nouveau plan stratégique pour la période 2018-2020. Le Groupe ambitionne de franchir, d'ici 2020, le cap des 100 millions d'euros de marge brute. Ce changement de dimension doit s'accompagner d'une solide dynamique d'appréciation des marges avec la volonté de dégager à trois ans un EBITDA compris entre 10 et 15% de la marge brute.

Ces nouvelles ambitions s'inscrivent dans le cadre de la transformation du Groupe engagée au cours des derniers mois. Cette transformation a pris toute sa mesure avec l'annonce du rapprochement avec Artefact, effectif depuis juillet 2017. Ce rapprochement ouvre la voie à une nouvelle histoire avec la création de la première agence internationale de conseil en stratégie digitale basée sur la Data et l'Intelligence Artificielle.

Rentable depuis sa création il y a trois ans, Artefact affiche une croissance rapide portée par la valeur ajoutée de ses expertises dans la Data et l'Intelligence Artificielle associée à une capacité de conquête et de fidélisation démontrée.

1.3 Restructuration du Groupe

Afin de faire face à la baisse d'activité observée en France sur les activités média historiques, il a été décidé par la Direction d'adapter les effectifs au niveau d'activité et en parallèle de réduire les frais de siège. Parallèlement, suite à la baisse d'activité dans les pays nordiques et les pertes opérationnelles générées en 2016 et début 2017, le Groupe a engagé un vaste plan de restructuration dans cette zone géographique visant à réduire les frais de structure et abaisser ainsi le seuil de rentabilité.

Ces charges de restructuration ont représenté un coût global légèrement supérieur à 1 million d'euros, comptabilisées respectivement en charges opérationnelles non courantes et exceptionnelles dans les comptes consolidés et sociaux.

1.4 Rapprochement opérationnel des équipes suite aux acquisitions récentes

A la suite des acquisitions récentes de la société anglaise 4Ps Marketing en septembre 2016 et de la société Artefact en juillet 2017, il a été décidé un rapprochement opérationnel des équipes. Ainsi les équipes de la société 4Ps Marketing ont emménagé dans des locaux plus spacieux à Londres début août afin d'accueillir les équipes de NetBooster UK et les équipes de NetBooster en France ont rejoint début janvier les équipes Artefact dans leurs nouveaux locaux de la rue Richer à Paris dans le 9^{ème} arrondissement.

L'ensemble des coûts générés par ce rapprochement (double loyer, coûts de déménagement, amortissement exceptionnel des immobilisations abandonnées, etc) a représenté une charge de l'ordre de 0,75 million d'euros.

1.5 Transfert du siège social de la Société

Par décision du Conseil d'administration en date du 20 novembre 2017, le siège social de la société a été transféré du 4-6 passage Louis-Philippe – 75011 Paris au 19 rue Richer – 75009 Paris. Ce transfert a été ratifié par l'assemblée générale mixte réunie le 15 janvier 2018.

1.6 Rappel d'impôt en Allemagne

La filiale allemande metapeople GmbH a fait l'objet d'un rappel de TVA sur exercices antérieurs en raison d'une mauvaise interprétation des règles fiscales applicables sur une partie spécifique de son activité. Le montant du rappel de TVA s'élève à un peu moins de 0,7 million d'euros et a été comptabilisé en charges non courantes.

1.7 Bris de covenants bancaires - obtention d'un waiver

Le Groupe n'a pas respecté les covenants bancaires applicables à l'emprunt bancaire au 31 décembre 2017, mais a bénéficié d'un accord de waiver de la part du Pool bancaire et du Fond Privé, sous réserve de la réalisation d'une augmentation de capital qui a été réalisée en janvier 2018.

Dans sa recommandation 2008-22, l'AMF, faisant référence à la norme IAS1, a rappelé qu'un emprunt dont un covenant n'a pas été respecté pendant l'exercice ou à la clôture de ce dernier rendant l'emprunt immédiatement exigible, doit être reclassé en éléments courants et ce même si le prêteur a accepté, après la date de clôture de ne pas exiger le paiement suite à ce manquement.

Par conséquent, l'accord de waiver ayant été obtenu le 29 janvier 2018 soit postérieurement au 31 décembre 2017, le Groupe a reclassé l'intégralité du prêt bancaire correspondant en dettes financières à moins d'un an.

2. Activité, résultats et situation financière du Groupe et de la Société

En application des dispositions législatives (article L.233-18 du Code de commerce) et réglementaires (article R.233-3 du Code de commerce), il a été appliqué la méthode de consolidation par intégration globale dans la mesure où les sociétés du groupe sont sous le contrôle exclusif de la société ARTEFACT.

Le tableau des filiales et participations est présenté en annexe des comptes annuels.

2.1 Activité du Groupe

L'exercice 2017 s'impose comme une année décisive, au cours de laquelle, le Groupe s'est engagé dans une transformation en profondeur, afin de restaurer les conditions d'un développement solide tant en termes de croissance que d'appréciation des marges.

Cette transformation reposait sur deux priorités :

- La relance de la croissance sur toutes les implantations,
- L'extension du champ d'expertises du Groupe au conseil et à la Data pour accompagner la mutation sans précédent du marché du marketing digital et de la publicité.

En matière de redynamisation du réseau, des décisions rapides ont été prises :

- Intégration de 4Ps au Royaume-Uni après l'acquisition réalisée en septembre 2016,
- Renforcement des équipes en Allemagne afin de relancer la dynamique commerciale sur ce marché stratégique,
- Restructuration des filiales en Suisse et en Europe du Nord,
- Déploiement sur la zone Asie-Pacifique avec l'ouverture de filiales à Hong-Kong, à Singapour, en Malaisie et en Australie.

Sur les expertises, le rapprochement avec Artefact est décisif en ouvrant la voie à la création de la première agence indépendante et internationale de conseil en stratégie digitale basée sur la Data et l'Intelligence Artificielle.

<i>en milliers d'euros</i>	Marge brute		
	2017	2016	Variation
France	11 795	7 912	+49,1%
Reste de l'Europe	32 940	30 508	8%
Asie Moyen-Orient	2 384	2 254	5,8%
TOTAL	47 119	40 674	15,8%

Sur l'année 2017, la marge brute s'est élevée à 47 119 milliers d'euros contre 40 674 milliers d'euros en 2016, en progression de 15,8%. Cette croissance est portée par la contribution des dernières acquisitions :

- l'intégration à compter du 27 juillet de la société Artefact, qui explique la croissance de près de 50% enregistrée sur la France avec une contribution à hauteur de 4 411 milliers d'euros sur les 5 derniers mois de l'année, ainsi que
- l'impact en année pleine de la marge brute générée par la société anglaise 4Ps Marketing acquise en septembre 2016, qui explique la croissance de 8% réalisée sur le reste de l'Europe (augmentation de 3 172 milliers d'euros de la marge brute réalisée au Royaume-Uni).

En données pro forma (c'est-à-dire en intégrant ces 2 acquisitions sur 12 mois en 2016 et 2017), la marge brute ressort à 52,1 millions d'euros en hausse de 5,8% et hors acquisitions, la croissance organique du Groupe s'élève à 2% sur l'exercice.

<i>en milliers d'euros</i>	Marge brute			
	2017		2016	
Consulting (conseil & data)	7 866	17%	4 232	10%
Marketing (media & activation, création)	39 419	83%	36 531	90%
- Dont PPC	19 276	41%	16 936	42%
- Dont SEO	6 149	13%	5 540	14%
- Dont Media	4 906	10%	5 427	13%
Perte clients	(166)		(90)	
TOTAL Marge brute	47 119	100%	40 674	100%

Le PPC (Pay per Click) reste le principal contributeur de l'activité du Groupe à hauteur de 41% de la marge brute, contribution quasi-inchangée par rapport à 2016. A noter la forte croissance du pôle Data & Conseil, qui a bénéficié de l'intégration des équipes d'Artefact et devient ainsi le deuxième contributeur avec 17% de la marge brute générée par le Groupe, devant les activités de SEO et Média.

2.2 Résultat consolidé du Groupe

<i>en milliers d'euros</i>	2017	2016	Variation
Marge brute	47 119	40 674	+16%
Charges de personnel	(33 750)	(27 412)	+23%
Autres charges et produits opérationnelles	(11 696)	(8 237)	+42%
EBITDA retraité	1 673	5 025	-67%
Paiement fondé sur des actions IFRS2	(584)	(8)	
EBITDA	1 089	5 017	-78%
Marge d'EBITDA	2,3%	12,3%	
Résultat opérationnel	(2 543)	2 392	-206%
Résultat financier net	(1 869)	(421)	-234%
Résultat net part du groupe	(4 843)	376	-917%

L'EBITDA s'élève à 1 089 milliers d'euros en baisse de 78% par rapport à celui de l'exercice précédent, qui s'élevait à 5 017 milliers d'euros. Retraité des impacts du retraitement des actions gratuites et actions de préférence en charge de personnel selon IFRS2, l'EBITDA retraité ressort à 1 673 milliers d'euros, en retrait de 67%.

<i>en milliers d'euros</i>	EBITDA	
	2017	2016
France	(338)	1 260
<i>dont impact IFRS 2</i>	<i>(584)</i>	<i>(8)</i>
Reste de l'Europe	1 397	3 520
<i>- dont Allemagne, Suisse & Pays Bas</i>	<i>731</i>	<i>2 989</i>
Asie Moyen-Orient	30	245
TOTAL	1 089	5 017

Cette baisse de près de 4 millions d'euros de l'EBITDA s'explique principalement par les éléments suivants :

- le manque de dynamique commerciale en France sur l'activité Média que la nouvelle Direction s'est attelée à relancer,
- le renforcement des équipes en Allemagne afin de relancer la dynamique commerciale sur ce marché stratégique, avec le recrutement de 25 personnes, majoritairement des profils expérimentés dans l'activation,
- le net repli enregistré en Europe du Nord et en Suisse, où des mesures de restructuration ont été prises,
- l'impact IFRS 2 lié au reclassement des actions gratuites et des actions de préférence (ADP2) en charge de personnel.

Les mesures de réorganisations opérationnelles et de dynamisation commerciale ont commencé à porter leurs fruits au second semestre, puisque l'EBITDA généré sur l'exercice l'a été sur le seul second semestre, le Groupe ayant réalisé un EBITDA proche de zéro sur les 6 premiers mois de l'année.

Compte tenu des autres produits et charges opérationnels non courants, le résultat opérationnel ressort négatif à -2 543 milliers d'euros contre un résultat positif de 2 392 milliers d'euros l'exercice précédent. Cette dégradation sensible du résultat opérationnel non courant s'explique principalement par les coûts occasionnés par :

- les charges de restructurations engagées en France et dans les pays nordiques pour un montant global d'environ 1 050 milliers d'euros, ainsi que
- les coûts générés par le regroupement des équipes en France et en Angleterre pour un montant total d'environ 750 milliers d'euros, et enfin
- le rappel de TVA en Allemagne concernant des exercices antérieurs qui a généré une charge de 662 milliers d'euros.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 653 milliers d'euros, correspondant principalement aux intérêts sur l'emprunt contracté en 2016. Le résultat financier négatif à hauteur de 1 869 milliers d'euros intègre l'impact de -560 milliers d'euros relatif à la juste valeur des instruments dilutifs (actions de préférence) ainsi qu'un impact défavorable de change de 600 milliers d'euros lié à la dévaluation de la livre sterling, du dollar et de la couronne norvégienne.

Le résultat net de la période s'établit à (4 643) milliers d'euros. Après prise en compte des minoritaires soit 200 milliers d'euros, le résultat net part du groupe s'établit (4 843) milliers d'euros, contre 376 milliers d'euros en 2016.

2.3 Situation financière du Groupe

<i>en milliers d'euros</i>	2017	2016	Variation
Actif non courant	60 876	38 391	+59%
<i>dont écarts d'acquisition</i>	50 816	33 618	+51%
Actif courant	74 088	64 193	+15%
<i>dont trésorerie et équivalents</i>	11 324	10 278	+10%
Total Actif	134 964	102 584	+32%
Capitaux propres	36 528	25 089	+46%
Passif non courant	5 303	19 329	-73%
<i>dont passifs financiers</i>	1 565	14 890	-89%
Passif courants	93 132	58 166	+60%
<i>dont passifs financiers</i>	18 519	617	+2901%
Total Passif	134 964	102 584	+32%

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 36 528 milliers d'euros au 31 décembre 2017, en progression de 11 439 milliers d'euros soit +46% par rapport à l'exercice précédent, qui s'explique principalement par l'entrée de la société Artefact dans le périmètre de consolidation.

La trésorerie nette des découverts bancaires s'établit à 7 178 milliers d'euros, contre 9 703 milliers d'euros au 31 décembre 2016 soit une diminution de 2 523 milliers d'euros. Les passifs financiers s'élèvent à 20 083 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 15 507 milliers d'euros au 31 décembre 2016, correspondant à des emprunts bancaires.

L'endettement net du Groupe s'élève ainsi à (8 759) milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre (9 668) milliers d'euros un an auparavant. Cette situation financière au 31 décembre 2017 n'intègre pas les 15,5 millions d'euros levés à l'occasion de l'augmentation de capital réservée réalisée en janvier 2018.

2.4 Activité et résultats de la Société

<i>en milliers d'euros</i>	2017	2016	Variation
Chiffre d'affaires	25 837	27 040	-4%
Résultat d'exploitation	(963)	595	-262%
Marge d'exploitation	-3,7%	+2,2%	
Résultat financier	(6 689)	(3 554)	88%
Résultat exceptionnel	(1 401)	(581)	141%
Résultat net	(9 026)	(3 493)	

Le chiffre d'affaires réalisé par la Société en 2017 s'élève à 25 837 milliers d'euros contre 27 040 milliers d'euros en 2016. Cette baisse de 4% s'explique d'une part par une baisse de 604 milliers d'euros des management fees facturés aux filiales du Groupe et d'autre part par l'arrêt des campagnes Media (achats d'espace online et retargeting) avec un client.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice 2017 à (963) milliers d'euros contre 595 milliers d'euros un an plus tôt. Cette baisse s'explique en grande partie par la diminution du chiffre d'affaires et des autres produits d'exploitation, les charges d'exploitation étant restées stables en 2017, à 27 467 milliers d'euros contre 27 646 milliers d'euros soit une baisse de 0,6%.

Les dotations aux amortissements ont légèrement augmenté à 345 milliers d'euros sur l'exercice 2017 contre 315 milliers en 2016. Les dotations pour dépréciation s'élèvent à 476 milliers d'euros en 2017, contre 268 milliers d'euros en 2016. Cette augmentation s'explique principalement par un litige en cours avec un grand client sur la responsabilité d'un dépassement de dépenses média engagées.

Le résultat financier s'élève à (6 689) milliers d'euros. Cette perte financière s'explique principalement par la dépréciation des titres des filiales danoise et finlandaise pour un total de 6 050 milliers d'euros, suite aux tests annuels de dépréciations effectués sur la base des business plans à 5 ans.

Après prise en compte du résultat exceptionnel négatif à hauteur de (1 401) milliers d'euros, qui s'explique principalement par les charges de restructuration et de réorganisation (déménagement), le résultat net au titre de l'exercice 2017 se traduit par une perte de (9 026) milliers d'euros contre une perte de (3 493) milliers d'euros en 2016.

3. Evènements postérieurs à la clôture

3.1 Changement de dénomination sociale

Le 1^{er} février 2018, la Société qui opérait jusqu'à présent sous la marque Netbooster a changé de dénomination sociale pour devenir Artefact. Cette nouvelle identité matérialise la transformation en profondeur engagée au cours des derniers mois et le déploiement de la nouvelle offre combinant marketing, conseil et technologie.

Cette nouvelle identité concerne l'ensemble des implantations et des collaborateurs du Groupe. L'ensemble des sociétés du groupe prendront la dénomination sociale Artefact au cours de l'année 2018, à l'exception des filiales allemandes et anglaises, respectivement metapeople et 4Ps Marketing, qui ne basculeront qu'au 1^{er} janvier 2019, avec la mention « Part of Artefact » en 2018.

Au-delà du changement de nom, le site internet a été entièrement renouvelé (artefact.com) et une nouvelle signature a été adoptée : « Artefact, Marketing Engineers ». Sur Euronext Growth, l'action est cotée depuis le 1^{er} février sous le nouveau nom Artefact et le code mnémonique devient "ALATF" (EPA : ALATF). Le code ISIN reste inchangé (FR0000079683).

3.2 Augmentation de capital d'un montant de 15,5 millions d'euros

Le 29 janvier 2018, la Société a réalisé une augmentation de capital d'un montant de 15,5 millions d'euros, réalisée par placement privé avec suppression du droit préférentiel de souscription auprès d'investisseurs qualifiés conformément à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier. Cette opération, effectuée par construction accélérée d'un livre d'ordres, s'inscrit ainsi dans la mise en œuvre du plan stratégique 2018-2020.

La société a ainsi émis 5 158 223 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,10 €, au prix unitaire de 3€, prime d'émission incluse, pour un montant total d'environ 15,47 millions d'euros, représentant 20% du capital social avant opération, dans le respect des dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce. À titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission sera portée à 0,83%.

L'opération a été mise en œuvre conformément à la 3^{ème} résolution de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 15 janvier 2018. Elle a été réalisée à un prix représentant une décote de 9,6% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, au cours des 6 derniers mois de bourse précédant la fixation du prix d'émission.

Post augmentation de capital, le capital social de la Société est composé de 30 949 339 actions et sa répartition a évolué de la façon suivante :

Actionnaires	Avant émission des actions nouvelles		Après émission des actions nouvelles	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Managers	5 365 525	20,8%	5 450 525	17,6%
Truffle Capital	2 849 397	11,0%	2 849 397	9,2%
Pure Invest	2 832 970	11,0%	2 832 970	9,2%
Nobel	2 728 062	10,6%	3 273 674	10,6%
Idinvest	1 313 845	5,1%	1 313 845	4,2%
Flottant	10 701 317	41,5%	15 228 928	49,2%
TOTAL	25 791 116	100,0%	30 949 339	100,0%

La réussite de cette opération assure au Groupe un nouveau levier dans le développement de son offre Data en France et à l'International. Les fonds levés vont également permettre d'envisager toutes les opportunités d'acquisition susceptibles d'étendre son champ d'expertise ou son rayonnement géographique.

Le rapport complémentaire du Conseil d'administration ainsi que celui des Commissaires aux comptes relatifs à l'usage, par le Conseil d'administration, de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte du 15 janvier 2018 dans sa troisième résolution, ont été établis et mis à votre disposition au siège social à compter du 14 février 2018. Ces deux rapports complémentaires, dont la lecture vous est donnée, sont joints au présent rapport.

3.3 Evolution de la gouvernance

Le 29 janvier 2018, Monsieur Guillaume de Roquemaurel a été nommé en qualité de nouveau Directeur Général, en remplacement de Monsieur François de La Villardière. Ce dernier conserve ses fonctions de Président du Conseil d'Administration. Parallèlement, Monsieur Vincent Luciani, devenu Directeur Général France suite au rapprochement, prend également les fonctions de Responsable des Opérations (COO).

3.4 Acquisition en Chine de la société 8 Matic et de ses affiliés

Le 14 mars, la Société a annoncé l'acquisition en Chine de la société 8 Matic et de ses affiliés opérant sous la marque NetBooster. Après l'ouverture en 2017 de filiales à Hong-Kong, à Singapour et en Malaisie et début 2018 en Australie, ces acquisitions constituent une nouvelle étape dans l'engagement du Groupe sur les marchés en phase d'accélération d'Asie Pacifique.

8 Matic et les affiliés repris bénéficient d'une expertise digitale reconnue au carrefour du conseil, de l'activation média et de la création. Créées en 2010 par Pascal Duriez et Jo Chan Kue, ces sociétés sont implantées à Shanghai, Hong Kong et Séoul. Avec un effectif de près de 80 collaborateurs, elles ont dégagé une marge brute de 3 millions d'euros en 2017, en croissance organique de 30% par rapport à 2016, avec un EBITDA historiquement supérieur à 10%.

A l'issue de la transaction, Artefact devient actionnaire majoritaire de 8 Matic et de ses affiliés. Cet accord prévoit un renforcement de cette participation au cours des quatre prochaines années à l'issue desquelles Artefact détiendra 100% du capital. Artefact disposait déjà d'une participation de 19% dans l'une des sociétés reprise depuis 2010. Pascal Duriez constituera une pièce maîtresse dans le développement d'Artefact sur la zone Asie Pacifique. Il est ainsi nommé CEO Artefact de la zone APAC. Il rejoint également le Comité Stratégique du Groupe.

Grâce à une connaissance pointue de l'écosystème digital chinois acquise au cours des 8 dernières années notamment au travers de partenariats établis avec les BAT (Baidu, Alibaba, Tencent), 8 Matic et de ses affiliés bénéficient d'une forte reconnaissance auprès d'annonceurs internationaux opérant en Asie. Fort de cette expertise, Artefact sera en mesure de générer d'importantes synergies commerciales avec son réseau international et de développer le potentiel d'accompagnement de ses clients occidentaux sur la zone Asie Pacifique.

Avec cette opération, Artefact va également occuper une position idéale pour profiter du décollage de la demande locale. Conseil data, expertises en marketing digital, Intelligence Artificielle : les annonceurs sont de plus en plus nombreux à vouloir intégrer ces expertises dans leurs campagnes. A titre d'illustration, les dépenses en publicité digitale ont progressé en 2017 de près de 18% en Chine et devraient atteindre près de 100 milliards de dollars à l'horizon 2021.

4. Evolution prévisible de la société et du groupe et perspectives pour 2018

Avec le déroulement du plan stratégique 2020 dévoilée fin 2017, prévoyant notamment le développement du conseil en France et à l'international afin d'offrir une offre intégrée associant conseil data et activation, le Groupe se veut confiant dans sa capacité à générer une croissance solide de sa marge brute et renouer avec un meilleur niveau de profitabilité dès 2018.

Ces objectifs sont confortés par la solide croissance de la marge brute enregistrée au 1^{er} trimestre, respectivement de 14,4% en données proforma et de 43% par rapport aux données publiées au premier trimestre 2017. La croissance proforma est déterminée en réintégrant la contribution des acquisitions récentes (Artefact, 8Matic) sur 12 mois en 2016 et 2017.

5. Activités en matière de recherche et développement

La Société mise une grande partie de sa réussite sur son programme de recherche et développement (R&D). En effet, l'équipe technique souhaite dépasser l'état de l'art en ce qui concerne les problématiques actuelles sur le Big Data afin de fournir des solutions de rupture technologique uniques sur son domaine scientifique. En conséquence, l'investissement R&D est fort et repose sur des compétences expertes du domaine.

L'arrivée du Big Data a semblé être précurseur d'une rupture importante dans la manière de traiter, d'analyser et d'appréhender l'information. Dans un contexte de maturité des entreprises, l'usage des Big Data et de l'intelligence artificielle est un enjeu au cœur de toutes leurs réflexions stratégiques et soulève de nombreuses incertitudes techniques et il est établi qu'à l'heure actuelle, l'état de l'art fait défaut dans ce domaine.

Le rapport du député Villani montre que l'IA est véritablement porteuse de transformations profondes de ces différentes dimensions. L'auteur explique que la France doit saisir dès aujourd'hui les grands enjeux de demain et qu'elle doit mettre en place dans la durée une politique de soutien à la recherche amont en matière d'intelligence artificielle et favoriser le transfert vers l'industrie.

L'expertise d'Artefact repose sur trois offres complémentaires : Conseil data, Expertise en marketing digital et Déploiement de technologies (Big Data et Intelligence Artificielle).

Depuis sa création, la Société a pour ambition de faciliter l'accès à l'information, d'où la mise en place d'une entité spécialement dédiée à la R&D. La structure R&D est composée de data scientists et d'ingénieurs dans plusieurs secteurs tels que la recherche d'information, l'analyse de la qualité d'information, etc.

L'objectif du Lab. R&D est de proposer de nouvelles approches marketing digital profitant des technologies issues du Big Data, d'analyser les retombées éventuelles de ces technologies et de voir comment en simplifier l'utilisation.

La Société a la conviction que l'Intelligence Artificielle démultipliera l'efficacité de ses métiers et permettra aux annonceurs de mieux définir leur stratégie marketing et digitale. Les connaissances et compétences issues de ces recherches sont ensuite capitalisées pour être utilisées dans sa cellule R&D et dans toutes les autres entités du Groupe.

Sous la supervision de Philippe Rolet CTO, plusieurs projets R&D ont été réalisés en 2017 et également un projet CIFRE en partenariat avec l'école ENSAE. Les principaux projets étaient :

- **Insights** : Ce projet porte sur l'apprentissage non supervisé en haute dimension. Trois méthodes sont présentées pour résoudre le problème complexe du clustering en haute dimension et de l'estimation des densités de mélange ;
- **Stories** : L'objectif est par une approche de data Analytics de développer une méthodologie capable d'associer de manière rigoureuse les mots clés d'une requête sur un moteur de recherche au référencement d'un site donné
- **Dashboard automatisé** : L'objectif est de traiter l'intégralité des données d'une campagne issue de sources variées et ayant plusieurs niveaux de technicité. Pour ce faire, nous avons alors conçu une solution appelée Media Lake Artefact. Ce Media Lake utilise un traitement de données pour collecter la donnée dans un bucket, et également collecter celles qui sont structurées dans une base structurée. En connectant Dataiku ou Data flow au bucket, nous pouvons construire un schéma une seule fois qui va transformer les données et calculer les KPIs à faire apparaître dans le reporting.

Pour les expérimentations, nous avons en partenariat avec quelques enseignes révolutionné le commerce conversationnel. Nous avons créé une expérience client différenciante basée sur la data et l'intelligence artificielle avec une collecte des données et une taxonomie importante.

APPROBATION DES COMPTES ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

1. Approbation des comptes annuels et proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'administration propose d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 qui s'élève à (9 025 902,82) euros au report à nouveau dont le montant passerait ainsi de 7 497 442,15 euros à (1 528 460,67) euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a procédé à la distribution d'aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

2. Approbation des comptes consolidés

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils vous ont été présentés, qui font apparaître un résultat net part du groupe négatif de (4 843) milliers d'euros.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Activités des filiales

<i>en milliers d'euros</i>	Pays	Devise	Chiffre d'affaires 2017	Croissance	Résultat d'exploitation	Marge d'exploitation
Pixidis SARL	France	EUR	1 724	-79%	95	5,5%
NetBooster UK Ltd	Angleterre	GBP	28 819	+67%	493	1,7%
metapeople GmHH	Allemagne	EUR	100 702	+10%	1 108	1,1%
metapeople GmbH	Suisse	CHF	10 591	-4%	(475)	-4,5%
metapeople Netherlands	Pays-Bas	EUR	5 723	+96%	(124)	-2,2%
NetBooster Spain	Espagne	EUR	7 111	+5%	(818)	-11,5%
Media Diamond	Espagne	EUR	7 750	-18%	526	6,8%
NetBooster Agency Italy	Italie	EUR	3 619	+14%	38	1,1%
NetBooster Finland	Finlande	EUR	2 295	-13%	(79)	-3,4%
NetBooster Agency A/S	Danemark	DKK	97 081	+19%	(3 019)	-3,1%
NetBooster Holding A/S	Danemark	DKK	-	-	(222)	
NetBooster Norway	Norvège	NOK	33 605	-40%	(2 088)	-6,2%
NetBooster Sweden	Suède	SEK	4 037	-69%	(265)	-6,6%
NetBooster MENA	Dubai	EUR	9 501	67%	100	+1,1%
NetBooster APAC	Hong Kong	USD	-	-	-17	-
NetBooster Hong Kong	Hong Kong	HKD	1 196	-	90	+7,5%
NetBooster Malaysia	Malaisie	MYR	166	-	(231)	-139,2%

Le tableau des filiales et participations est présenté en annexe des comptes annuels.

2. Prises de participation et de contrôle

Au cours de l'exercice 2017, la Société a acquis en juillet 2017 100% des titres de la société Artefact, dans le cadre d'une opération d'apport, par les associés d'Artefact, de l'intégralité des titres qu'ils détenaient dans le capital social de cette dernière à la Société. Le 24 novembre 2017, les associés d'Artefact ont décidé la dissolution sans liquidation d'Artefact avec la transmission universelle de son patrimoine au profit de la Société.

La Société a par ailleurs créé 4 nouvelles sociétés en Asie au 1^{er} juillet 2017, dont elle détient 100% des parts :

- NetBooster APAC Ltd (holding) et NetBooster Hong Kong Ltd à Hong Kong,
- NetBooster Singapore Pte Ltd à Singapour et
- NetBooster Malaysia Sdn Bhd, à Petaling Jaya (Kuala Lumpur) en Malaisie.

L'ensemble de ces sociétés ont été consolidées dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2017.

INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT

1. Répartition du capital et des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus de 5% du capital et des droits de vote.

La répartition du capital de la Société s'élevant à 2 579 111,60 euros au 31 décembre 2017 est la suivante :

Actionnaires	31/12/2017		31/12/2016	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
Managers	5 365 525	20,8%	-	-%
Truffle Capital	2 849 397	11,0%	3 309 871	17,3%
Pure Invest	2 832 970	11,0%	2 869 026	15,0%
Fonds Nobel	2 728 062	10,6%	2 437 730	12,8%
Id Invest	1 313 845	5,1%	1 323 845	6,9%
Flottant	10 701 317	41,5%	9 169 828	48,0%
TOTAL	25 791 116	100%	19 110 300	100%

2. Avis de franchissement de seuils statutaires

Le 10 août 2017, Messieurs Guillaume de Roquemaurel (Directeur Général du groupe), Vincent Luciani (Directeur Général France et Directeur opérationnel Groupe) et Philippe Rolet (Directeur technique) ont déclaré chacun avoir franchi à la hausse le seuil des 5% du capital de la Société le 27 juillet 2017.

3. Evolution du capital

3.1 Augmentation de capital en rémunération de l'apport des actions de la société Artefact

Afin de financer l'apport en nature de l'intégralité des titres Artefact, la Société a procédé à une augmentation de capital par émission de 6 584 933 actions nouvelles ordinaires de la Société, 54 075 actions de préférence 1 (ADP1) et 41 808 actions de préférence 2 (ADP2). Le montant total de l'augmentation de capital s'élève à 17 100 milliers d'euros, comprenant une prime d'apport globale de 16 432 milliers d'euros.

3.2 Attribution gratuite d'actions

Les Assemblées générales du 20 juin 2016 et du 29 juin 2017 ont respectivement dans leur 10^{ème} résolution et 13^{ème} résolution, autorisé le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite de 833 628 et 373 142 actions existantes ou émettre de la Société, au profit des membres du personnel et/ou mandataires sociaux qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié et mandataires sociaux visés à l'article L225-197-1 II du Code de commerce, de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés, français ou étrangers, dans les conditions de l'article L225-197-2 du Code de commerce.

Nous vous rappelons qu'il est expressément précisé dans la treizième résolution de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2017 que l'autorisation ainsi conférée ne met pas fin à l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 20 juin 2016 dans sa 10^{ème} résolution. Faisant usage de l'autorisation consentie le 20 juin 2016, le Conseil d'administration en date du 24 avril 2017 a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 415.000 actions (les « AGA2016 ») au profit des principaux managers opérationnels de la société et de ses filiales.

Conformément à l'article L.225-197-4 du Code de commerce, nous avons établi un rapport spécial relatif aux attributions gratuites d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 qui figure en annexe du présent rapport.

3.3 Exercice de bons de souscriptions d'actions

Aucun exercice de bon de souscription d'actions (BSA) n'a eu lieu sur l'année 2017.

Il convient néanmoins de préciser que suite aux départs de salariés de la Société détenteurs de BSA, 850 000 BSA sont devenus caduques au cours de l'exercice sur un nombre total attribué de 1 175 000 initialement. Le nombre restant de BSA en circulation au 31 décembre 2017 s'élève ainsi à 325 000.

4. Evolution du cours de bourse

L'évolution du cours de bourse de l'action sur l'année 2017 se présente comme suit :



Le cours de l'action a clôturé à 3,41 euros le 31 décembre 2017 soit une progression annuelle de 24% par rapport au cours du 31 décembre 2016 (2,75 euros).

5. Programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale mixte du 29 juin 2017 a renouvelé par sa 11^{ème} résolution l'autorisation faite au Conseil d'administration de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions dans la limite de 10% du capital social (et 5% en ce qui concerne les acquisitions réalisées en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport).

L'Assemblée générale a décidé que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 5 euros par action et que le montant global ne pourra dépasser 8 125 785 euros.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société de poursuivre les objectifs suivants, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables :

- conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le cadre de la réglementation boursière ;
- assurer la liquidité et animer le marché secondaire des titres de la Société, cette animation étant réalisée par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- allouer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de l'attribution d'actions gratuites, de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- annuler les titres rachetés ; et

- réaliser toute autre finalité autorisée ou qui viendrait à être autorisée par la loi ou reconnue ou qui viendrait à être reconnue comme pratique de marché par l'Autorité des marchés financiers ; dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

5.1 Contrat de liquidité

Conformément à l'article L.225-211, alinéa 2 du Code de commerce, nous vous rappelons qu'un contrat de liquidité a été signé le 10 septembre 2015 avec la société Kepler Chevreux (ci-après l'Animateur) pour une durée d'un an, renouvelable chaque année, afin de favoriser la liquidité des actions de la société à compter du 1er avril 2016. Une somme de 150.000 euros a été allouée à l'animateur afin de réaliser les interventions prévues au contrat.

Les honoraires au titre de ce contrat d'animation se sont élevés à 30 milliers d'euros pour l'année 2017. Les opérations sur les actions de la société telles qu'enregistrées par l'Animateur au cours de l'année 2017 sont les suivantes :

	Nombre d'actions	Cours moyen	Valeur	Liquidités
Situation au 31/12/2016	47 828			85 721
Achats sur l'année 2017	156 676	2,868	449 347	449 347
Ventes sur l'année 2017	173 906	2,871	499 267	499 267
Situation au 31/12/2017	30 598			135 641

5.2 Autocontrôle

En dehors des actions détenues dans le cadre de son contrat de liquidité au 31 décembre 2015, la société détient 11 976 actions au 31 décembre 2017 représentant moins de 0,05% du capital.

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Cours moyen	Valeur d'achat
Situation au 31/12/2016	111 976	0,1	2,654	297 171
Achats sur l'année 2017	-	-	-	-
Ventes sur l'année 2017	100 000	0,1	2,557	255 700
Situation au 31/12/2017	11 976	0,1	2,570	30 776

Les 100 000 actions vendues au cours de l'exercice ont été utilisés dans le cadre de l'acquisition des titres de 4Ps marketing Ltd, acquise en septembre 2016.

6. Situation de l'actionariat salarié

6.1 Participation des salariés au capital social

En application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que le capital de la Société était, au 31 décembre 2017, détenu à 24,4% par le personnel de la Société et le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Par ailleurs, nous vous indiquons que conformément aux dispositions légales, nous vous soumettons un projet d'augmentation de capital réservée aux salariés résultant d'une obligation triennale.

En effet, conformément à l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de Commerce, un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés doit être proposé au vote de l'assemblée au cours de la troisième année civile suivant la précédente résolution ayant statué sur un tel projet, la dernière ayant été proposée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25 juin 2015.

6.2 Attribution gratuite d'actions

La liste des salariés ayant bénéficié d'actions gratuites au cours de l'exercice 2017 est présentée dans le tableau ci-après :

Prénom	Nom	Poste – Pays	Nombre d'actions attribués
Kris	Ewald	Directeur innovation Groupe	50 000
Jan	Klawer	Directeur général Dubaï	50 000
Elena	Mirandola	Directrice générale APAC	25 000
Anisha	Patel	Directrice Dubaï	5 000
Emmanuel	Arendarczyk	Directeur Général et opérationnel France	50 000
Carine	Huissier	Directrice adjoint France	10 000
Guillaume	Balloy	Directeur de l'activation - France	10 000
Lydia	Arzour	Directrice du pôle SEO - France	5 000
Louise	Camus	Directrice conseil - France	5 000
Sébastien	Leboucher	Directeur conseil - France	5 000
Valentine	Viaud	Directrice conseil - France	5 000
Nicolas	Benard	Responsable financier France	5 000
Julius	Ewig	Directeur général Allemagne	50 000
Meike	Hoenemann	Directeur général adjoint Allemagne	30 000
Jan	Brockmann	Directeur opérationnel Allemagne	30 000
Axel	Konigstein	Directeur pôle PPC Allemagne	10 000
Frank	Glahn	Responsable financier Allemagne	5 000
Carolyne	Pricken	Responsable comptable Allemagne	5 000
Lasse	Hoffmann	Responsable Data Allemagne	5 000
Björn	Stickler	Directeur pôle Data Allemagne	5 000
Debora	Casalapro	Directrice général Italie	5 000
Lennert	de Rijk	Directeur général Pays Bas	30 000
Raul	Alcazar	Directeur général Espagne	5 000
Robert	Thöne	Directeur général Suisse	10 000

INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

1. Evolution de la gouvernance

Par décision du 31 janvier 2017, le Conseil d'Administration a décidé de modifier le mode d'organisation de la direction générale de la Société, en optant pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, ces fonctions étant assumées par François De La Villardière.

Nous vous précisons que par décision du 29 janvier 2018, Monsieur Guillaume de Roquemaurel a été nommé en qualité de nouveau Directeur Général, en remplacement de Monsieur François de La Villardière. Ce dernier conservera ses fonctions de Président du Conseil d'Administration.

2. Opérations réalisées par les mandataires sociaux

Conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous informons que les opérations suivantes ont été réalisées par les personnes visées à l'article 621-18-2 du Code monétaire et financier :

Opérations réalisées par Monsieur François de la Villardière :

- acquisition de 17 009 actions de la Société le 27 et 28 avril 2017,
- acquisition de 60 693 actions de la Société du 2 au 26 mai 2017,
- acquisition de 401 606 actions de la Société le 1er août 2017.

Opérations réalisées par Monsieur Guillaume de Roquemaurel :

- cession de 60 241 actions de la Société le 27 juillet 2017,
- échange de 1 584 244 actions le 27 juillet 2017.

3. Rémunération des membres des organes d'administration et de direction

<i>en milliers d'euros</i>	Dues	Versées
Rémunérations brutes au titre de leurs fonctions dans la société mère	244	-
Rémunérations brutes au titre de leur fonctions dans des sociétés contrôlées	-	-
Jetons de présence	25	15
Engagement en matière de pension et indemnités assimilées		Néant
Avances et crédits accordés		Néant

INFORMATIONS RELATIVES AU CONTROLE DES COMPTES

Constatant que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de DELOITTE et le mandat de commissaire aux comptes suppléant de BEAS arrivent à expiration, la Société propose de nommer en remplacement en qualité de commissaire aux comptes titulaire :

- MAZARS, domicilié au 61 rue Henri Regnault, Tour Exaltis, 92075 La Défense Cedex, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Ne pas renouveler le mandat de commissaires aux comptes suppléant.

INFORMATIONS SUR LES RISQUES FINANCIERS ET OPERATIONNELS

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (et sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas, à ce jour, d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

1. Risques opérationnels

1.1 Risques liés à l'évolution du marché et à l'environnement concurrentiel

Les marchés sur lesquels évolue la Société sont des marchés fortement corrélés à la conjoncture économique. Une baisse significative du marché de la publicité et du marketing on-line pourrait par exemple avoir un impact défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Par ailleurs, les marchés du marketing on-line et plus particulièrement celui du référencement sont des marchés récents et concurrentiels sur lesquels de nombreux acteurs sont présents.

Cette intensité concurrentielle pourrait représenter un risque pour la Société en ce qui concerne sa position sur le marché. La Société ne peut exclure que de nouveaux acteurs pénètrent le marché, ou qu'un acteur déjà présent ne décide de fédérer le marché, ce qui aurait pour effet de diminuer les parts de marché de la Société. Toutefois la Société détient une position de leader du marché du search marketing avec une expérience de vingt ans.

1.2 Risques sur la propriété intellectuelle

Le Groupe est titulaire de ses droits de propriété intellectuelle, et notamment ses marques et noms de domaine. L'ensemble des marques du Groupe est géré par un cabinet spécialisé de conseil en propriété intellectuelle. La Société est également propriétaire de nombreux noms de domaine dont l'ensemble de ceux utilisés dans le cadre de ses activités commerciales.

En matière de protection de logiciels, la Société a déposé les programmes sources de trois de ses applicatifs (logiciel Business Booster, logiciel ROI, logiciel PPC et logiciel NVP) auprès de l'Association de Protection des Programmes (APP).

Les activités de référencement payant (SEM) et d'affiliation présentent aussi un risque de conflits relatif à l'utilisation de certains mots clés ou marques non autorisée qui pourrait être reprochée à la Société et présente donc de fait un risque juridique et opérationnel.

1.3 Risques clients

La clientèle de la Société présente des profils extrêmement variés, aussi bien en termes de taille qu'en termes de secteur d'appartenance. La Société détient ainsi une base clientèle développée et hétérogène avec 500 comptes clients. Ajouté à cela, la Société bénéficie d'une diversité géographique de sa clientèle compte tenu de sa présence globale au niveau européen.

L'analyse des facturations hors taxes du Groupe laisse apparaître une forte dispersion des facturations émises au cours de l'exercice sur un nombre significatif de clients. Néanmoins la perte de l'un des premiers clients (Accor, Deutsche Telekom, Emirates) pourrait avoir un impact significatif sur le niveau d'activité et de rentabilité de la Société.

Afin de limiter le risque d'impayés, la Société a mis en place une procédure d'administration des ventes incluant la vérification du statut financier de ses clients, ainsi qu'un dispositif de relances clients, avec une personne dédiée.

1.4 Risques fournisseurs

Les principaux fournisseurs de la Société sont notamment les différents moteurs de recherche, moteurs de shopping et annuaires. Le plus important fournisseur de la Société est Google Adwords qui représentait, au 31 décembre 2017, plus de 70% des achats totaux réalisés auprès des divers fournisseurs de trafic.

Compte tenu du fort développement des activités de SEM (trafic au Pay Per Clic et liens sponsorisés), et pour limiter sa dépendance vis-à-vis de peu de moteurs et outils de recherche et notamment vis-à-vis de Google, la Société a affiché une volonté de diversifier ses sources de production de clics. Aujourd'hui, la Société travaille notamment avec Facebook, Google Adwords, Yahoo Search Marketing, MSN, Orange, Pangora, Kelkoo, Le Guide, Shopping.com, etc.

La conjoncture économique actuelle, bien qu'en nette amélioration, peut encore entraîner des incertitudes sur le niveau d'activité des donneurs d'ordre. Ces derniers tendent ainsi à limiter parfois le recours à des prestations de conseil dans l'attente d'une meilleure visibilité sur leur activité. Cela peut se traduire chez certains clients, par des restrictions budgétaires, allant de la réduction de périmètre à l'arrêt de projet, en passant par le report et le décalage de missions, ainsi que par une pression sur les prix de vente.

Ces éléments pris individuellement ou collectivement peuvent avoir un impact sur le chiffre d'affaires et la marge de la société. A ce jour, le cabinet s'estime relativement épargné par cette situation du fait de son positionnement sur des projets stratégiques.

1.5 Risques d'internalisation de l'activité par les moteurs de recherche

L'arrivée d'intervenants du type de Google sur le marché a incontestablement contribué à développer les besoins et les services liés à la visibilité et au trafic sur internet. Il n'est pas inenvisageable qu'un moteur de recherche ou annuaire prenne en charge, vis-à-vis des clients, tout ou partie des prestations que la Société dispense actuellement.

Les développements sur internet étant extrêmement véloces, ce risque n'est pas à exclure. La Société estime toutefois que ce risque est faible considérant l'ampleur des ressources humaines à mettre en oeuvre pour prendre en charge le métier de la Société.

1.6 Risques de déréférencement (« black-listage »)

Par le passé, Google a fait disparaître des sites web de son moteur de recherche en les « black listant ». Ces pratiques sont brutales et sans avertissement préalable. Google agit de la sorte lorsqu'il considère que les techniques utilisées pour optimiser la position d'un site ne sont pas dans le respect des bonnes pratiques. Ce genre d'incident peut toucher des clients de tout prestataire dans le domaine du référencement.

Aujourd'hui, les techniques mises en oeuvre par la Société relèvent de ces bonnes pratiques. Toutefois, ce domaine est très évolutif et l'interprétation des « bonnes pratiques » relève du bon vouloir de Google. L'occurrence de tels incidents n'est pas à exclure.

1.7 Risques liés aux évolutions technologiques

Risques d'obsolescence technologique

La Société maîtrise l'ensemble des technologies liées à l'informatique et au monde d'internet. Les plates-formes mises en place par la Société utilisent par ailleurs les technologies les plus récentes. En outre, l'équipe R&D de la Société est chargée de veiller à la mise à jour des systèmes compte tenu des évolutions des technologies web et liées aux moteurs de recherches, limitant ainsi le risque d'obsolescence de ses applications.

Risques liés à l'architecture technique

L'ensemble des applications et des serveurs utilisés est standard et l'architecture technique de ses applications a été optimisée de manière à en favoriser les développements et performance. La Société ne peut toutefois pas exclure qu'un dysfonctionnement ou une défaillance de ces nouvelles fonctions applicatives puisse survenir et perturber l'exploitation normale de la Société.

Risques liés à internet

Bien que la Société mette en oeuvre les moyens adéquats pour assurer la sécurité et l'intégrité de ses systèmes informatiques, elle n'est pas en mesure de garantir une protection absolue contre les virus, et autres techniques d'intrusion des systèmes. Une telle action pourrait entraver le bon fonctionnement des systèmes informatiques, des plateformes et du serveur de la Société affectant ainsi la qualité de l'offre de la Société. Toutefois ces risques ne sont pas inhérents à la Société et à son activité, mais toutes les sociétés évoluant dans le secteur internet et exploitant un réseau internet.

La Société pourrait toutefois être amenée à l'avenir à procéder à des investissements ou à consacrer des ressources encore plus importantes pour faire face à l'accroissement de ces risques tenant plus particulièrement à la sécurité informatique sur internet.

2. Risque de marché

2.1 Risque de liquidité

Compte tenu de sa situation de trésorerie disponible favorable, la Société considère que les risques auxquels elle est confrontée en la matière sont maîtrisés à court terme. La Société dispose par ailleurs de lignes de crédit auprès des établissements bancaires BNP Paribas et Crédit du Nord.

Enfin la renégociation de l'emprunt obligataire réalisé en mars 2016 ainsi que l'augmentation de capital d'un montant de 15,5 millions d'euros réalisée récemment (janvier 2018) contribue à sécuriser les ressources financières du Groupe à long terme.

2.2 Risques de taux d'intérêts et d'endettement

Nous vous informons que suite à la signature du refinancement des obligations le 21 mars 2016 avec un pôle bancaire et Tikehau en tant que placement privé, la société a remboursé l'intégralité des obligations en circulation à savoir 143 pour un montant de 8.938K€ et a payé une prime de non conversion pour 1.224 K€.

L'endettement de la société est maintenant composé d'un prêt de 14,9 m€. La moitié de ce financement sera supporté par un prêt in fine de type Euro PP arrivant à terme en 2022, et pour l'autre moitié sous la forme d'un prêt amortissable classique d'une durée de 5 ans et 9 mois.

2.3 Risque de taux de change

En termes d'exploitation, les transactions de la Société avec ses clients et partenaires sont facturées en euros pour les sociétés françaises, allemandes, italiennes, finlandaises et espagnoles ; en livre sterling pour la société au Royaume-Uni, en couronne danoise, couronne suédoise et en couronne norvégienne pour les pays nordiques, en franc suisse pour la société en Suisse et en dollars pour la Société à Dubaï.

La Société est donc exposée au risque de change en raison de son activité en Grande-Bretagne, en Suède, et au Danemark, et, dans une moindre mesure, de ses relations commerciales aux Etats-Unis et en Asie.

Une évolution défavorable de la parité EUR/GBP, de la parité EUR/USD ou de la parité EUR/DKK pourrait avoir un impact négatif sur le niveau d'activité et les états consolidés du Groupe exprimés en euros au cours des prochains exercices.

2.4 Risque sur actions

Les seules actions détenues par la Société sont les actions Artefact auto-détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions. Au 31 décembre 2017, la société possédait 42 574 actions représentant une valeur de marché de 117 milliers d'euros calculés sur la base du cours de clôture de 3,41 € du 31 décembre 2017. Pour rappel, dans les comptes consolidés IFRS, les actions auto détenues sont portées en déduction des capitaux propres et une variation de leur valeur est sans incidence sur le résultat consolidé.

2.5 Risques liés aux ressources humaines

Le capital humain de la Société est un élément essentiel de sa pérennité et de son développement. Pour assurer et conforter sa croissance, la Société doit être en mesure d'attirer, de former, d'intégrer et de conserver de nouveaux collaborateurs qualifiés. La fidélisation des collaborateurs est ainsi un enjeu primordial pour la Société.

Le succès de la Société repose en grande partie sur la qualité et l'implication de ses collaborateurs et ses dirigeants. La perte d'un ou plusieurs collaborateurs clés ou d'un dirigeant pourrait avoir un impact négatif significatif et obérer la croissance du Groupe. Afin de contribuer à la fidélisation et à la motivation de ses principaux collaborateurs et dirigeants, la Société a mis en place une politique d'actionnariat notamment par l'attribution à intervalle régulier d'actions gratuites pour une partie de ses salariés.

3. Risques juridiques

3.1 Litiges en cours et faits exceptionnels

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

3.2 Risque de litiges sociaux

Avec la hausse du nombre de recrutements liés à la croissance des effectifs, le Groupe s'expose de fait à un risque accru de réclamations de la part de ses salariés qui peuvent aboutir à des litiges prud'homaux. Chacun des litiges connus fait l'objet d'un examen à la date d'arrêt des comptes et les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

4. Assurances et couverture des risques

La politique de la Société en matière d'assurances l'a conduite à se couvrir sur les risques significatifs liés à son activité auxquels elle est susceptible d'être exposée, et susceptibles d'être assurés. Elle continuera à appliquer cette même politique dans le cadre du développement futur de son activité.

Les polices d'assurances souscrites contiennent les exclusions et plafonds de garantie ainsi que les franchises habituellement imposées par les compagnies d'assurance sur le marché. Les assurances en cours couvrent les biens, les locaux et la responsabilité civile de la Société selon des conditions habituellement appliquées dans la profession.

Les filiales de la Société sont également titulaires de contrats d'assurance conformément aux pratiques applicables respectivement au Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Italie, Finlande, Danemark, Suède.

INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

Les sociétés anonymes non cotées dépassant certains seuils (100 millions d'euros de chiffre d'affaires ou un effectif de 500 salariés) ainsi que toutes les sociétés cotées sur un marché réglementé sont concernées par l'obligation de fournir des informations sociales, environnementales et sociétales conformément à la loi dite « Grenelle II ».

Ne dépassant pas les seuils fixés par la loi et Euronext Growth n'étant pas un marché réglementé, la société n'est encore à ce jour, soumise à aucune obligation d'informations RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

INFORMATIONS DIVERSES

1. Délais de paiement fournisseurs et clients

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6 du Code de commerce, nous vous présentons le tableau des délais de paiement des fournisseurs et clients des comptes annuels par date d'échéance :

Montant en K€	Factures reçues dont le terme est non échu	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	Non échu	0 Jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus

(A) Tranches de retard de paiement

Nombre de factures concernées	1 087	5					2 059
Montant total des factures concernées TTC	4 958	11	4 238	4 464	548	160	9 410
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	9%	0%	8%	8%	1%	0%	17%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre de factures exclues	0	226					
Montant total des factures exclues	0	1 942					

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	Délai légal 60 jours En qualité d'agence mandataire payeur, conformément à la loi n°93.122 du 29 janvier 1993 et aux articles 1984 et suivants du Code Civil, Artefact n'est en aucun cas du croire des règlements des ordres de publicité passés au nom et pour le compte des annonceurs. Ceci explique un délai de paiement plus long vis-à-vis de certains fournisseurs						
---------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--	--

Montant en K€	Factures émises dont le terme est non échu	Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	Non échu	0 Jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus

(A) Tranches de retard de paiement

Nombre de factures concernées	503	43	212	42	37	98	389
Montant total des factures concernées TTC	11 785	1 121	3 996	1 469	437	533	6 436
Pourcentage du montant total du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	16%	2%	6%	2%	1%	1%	9%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre de factures exclues	0	138					
Montant total des factures exclues	0	1 779					

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	Délai légal 60 jours						
---------------------------------------------------------------------	----------------------	--	--	--	--	--	--

2. Conventions et engagements visés par l'article L225-38 du Code de commerce

Nous vous informons qu'aucune nouvelle convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue par la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Conformément à l'article L.225-40 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes de la Société ont établi un rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous présentons ci-dessous notre rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Nous vous rappelons que pendant l'exercice 2017, la Société avait opté pour l'exercice d'une direction générale exercée par le Président du Conseil d'administration, Monsieur François de la Villardière.

Comme indiqué, à ce jour et depuis le 29 janvier 2018, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur sont distinctes et sont respectivement exercées par Messieurs François de la Villardière et Guillaume de Roquemaurel.

1. Convention avec les mandataires sociaux

Conformément à l'article L. 225-37-4, alinéa 2 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune nouvelle convention portant sur des opérations non courantes ou à des conditions anormales de marché n'a été conclue entre un mandataire de la Société ou un actionnaire détenant plus de 10% du capital de la Société et l'une de ses filiales dont la Société détient plus de 50% du capital.

Conformément à l'article L.225-40 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes de la Société ont établi un rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.

2. Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux

Nom	François DE LA VILLARDIERE
Mandat	Président du Conseil d'Administration – Directeur Général
Date d'échéance - durée du mandat	Pour ses fonctions de Président du Conseil d'administration : issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2017 - 2 ans Pour ses fonctions de Directeur Général : durée indéterminée, étant précisé qu'à la date de ce jour, François de la Villardière n'exerce plus les fonctions de Directeur Général de la Société
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la société	Président de la Société Dil Invest
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années	Néant
Nom	Fonds NOBEL représenté par Cédric WEINBERG
Mandat actuel	Membre du Conseil d'administration
Date d'échéance - durée du mandat	issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2022 - 6 ans
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la société	Administrateur indépendant de la société Mersen Administrateur de la société LNA
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années	Néant
Nom	Benjamin FAES
Mandat actuel	Membre du Conseil d'administration
Date d'échéance - durée du mandat	issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2021 - 6 ans
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la société	Managing director partner business solutions Google
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années	Néant
Nom	Guillaume de Roquemaurel
Mandat	Membre du Conseil d'administration
Date d'échéance - durée du mandat	issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2022 - 6 ans
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la société	Néant
Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années	Président d'Artefact

3. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité

Nature de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Date de l'assemblée générale	Durée et/ou date d'échéance	Plafonds applicables	Utilisation pendant l'exercice 2017
Autorisation à donner au conseil d'administration en vue du rachat par la Société de ses propres actions	29 juin 2017	Valable pendant 18 mois.	10% du nombre total d'actions composant le capital social de la Société 5% du nombre total d'actions composant le capital social de la Société pour les acquisitions réalisées en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou d'apport	Néant.
Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société	29 juin 2017	Valable pendant 38 mois.	Montant nominal de 37.314,20 €, soit 373.142 actions	Néant.
Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'annuler tout ou partie des actions détenues en propre par la Société, au titre de l'autorisation de rachat d'actions	29 juin 2017	Valable pendant 18 mois.	10% du capital par périodes de 24 mois	Néant.

Notes annexes au rapport de gestion

ANNEXE 1 : TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

<i>en euros</i>	2017	2016	2015	2014	2013
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	2 579 111,6	1 911 030	1 658 657	1 601 963,9	1 543 020,7
b) Nombre d'actions émises	25 791 116	19 110 030	16 586 570	16 019 639	15 430 207
c) Nombre (maximal) d'actions futures à créer		775.000	1.175.000	1.416.431	206.363
II. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffres d'affaires hors taxes	25 836 980	27 040 012	22 584 364	19 034 713	21 184 755
b) Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	(2 018 014)	(858 639)	8 771 693	(192 860)	(1 739 093)
c) Impôt sur les bénéfices	(27 290)	(46 339)	(144 142)	(403 464)	(250 423)
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	(9 025 903)	(3 492 858)	6 007 980	5 075 763	(2 133 241)
e) Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
f) Participation des salariés	-	-	-	-	-
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions	(0,08)	(0,04)	0,54	0,01	(0,11)
b) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	(0,35)	(0,18)	0,36	0,32	(0,14)
c) Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
IV. Personnel					
a) Nombre de salariés (effectif moyen)	97	101	104	113	135
b) Montant de la masse salariale	4 866 875	4 477 862	4 819 814	5 399 392	5 938 501
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 141 244	1 797 371	2 108 253	2 390 370	2 700 688

ANNEXE 2 : RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article L. 225-197-4 du Code de commerce relatif aux attributions gratuites d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, afin de vous rendre compte :

- du nombre et de la valeur des actions qui, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été attribuées gratuitement à chacun de ces mandataires par la Société, par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce **(1)** ;
- du nombre et la valeur des actions qui, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ont été attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé ainsi que du nombre et la valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires **(2)**.

1. Attributions gratuites au profit des mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Néant.

2. Informations relatives aux attributions gratuites d'actions au profit des salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Le Conseil d'administration a fait usage en date du 24 avril 2017 de la délégation octroyée par l'assemblée générale mixte du 20 juin 2016 l'autorisant à émettre un maximum de 833.628 (huit cent trente-trois mille six cent vingt-huit) actions gratuites.

Au titre de cette délégation, 415.000 actions ont été attribuées à 24 salariés par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017. L'ensemble des bénéficiaires sont des salariés de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

A ce titre, nous vous précisons que les plus importantes attributions d'actions gratuites ont été réalisées au profit des dix salariés bénéficiaires suivants au cours de l'exercice 2017 :

Bénéficiaires	Nombre d'actions gratuites
Kris Ewald	50.000
Jan Klawer	50.000
Emmanuel Arendarczyk	50.000
Julius Ewig	50.000
Meike Hoenemann	30.000
Jan Brockmann	30.000
Lennert de Rijk	30.000
Elena Miandola	25.000
Carine Huissier	10.000
Guillaume Balloy	10.000

La valeur unitaire de ces actions s'élève à 0,10 euro.

Compte tenu de cette attribution gratuite d'actions, 415.000 actions gratuites ont été attribuées au titre de cette délégation.

Par ailleurs, nous vous rappelons que l'assemblée générale mixte du 29 juin 2017 a autorisé le conseil d'administration à émettre un maximum de 373.142 actions gratuites ; cette autorisation ne mettant toutefois pas fin à l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 20 juin 2016.



Cette autorisation est valable pendant une durée de 38 mois, soit jusqu'au 29 juin 2020.

En conséquence, à la suite de cette attribution de 415.000 actions gratuites, le Conseil d'administration dispose encore de la possibilité d'émettre 791 770 actions gratuites.

Nous vous précisons toutefois, à titre informatif, qu'entre la clôture de l'exercice 2017 et la date d'émission de ce rapport, 500.000 actions gratuites ont été attribuées à Messieurs Guillaume de Roquemaurel et Vincent Luciani.

ANNEXE 3 : RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF A L'AUGMENTATION DE CAPITAL DU 29 JANVIER 2018

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Aux termes de la troisième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société

Artefact, société anonyme à conseil d'administration au capital de 3.094.933,90 euros dont le siège social est situé 19 rue Richer - 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 418 267 704 (la « Société ») en date du 15 janvier 2018, vous avez décidé de déléguer au Conseil d'administration de votre Société, votre compétence pour décider de l'émission par voie d'offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, d'actions nouvelles de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Dans ce cadre, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après le rapport complémentaire du Conseil d'administration, consécutif à l'utilisation de ladite délégation de compétence, établi conformément aux dispositions des articles R. 225-115 et R. 225-116 du Code de commerce.

1. Cadre juridique de l'opération d'augmentation de capital

Nous vous rappelons que l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société, réunie le 15 janvier 2018, a fixé les termes et conditions de la délégation de compétence comme suit :

- le Conseil d'administration, peut décider d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier des actions ordinaires de la Société ou de sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
- la délégation est octroyée pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 15 janvier 2018 ;
- le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires, valeurs mobilières ou titres de créance susceptibles d'être émises en application de la présente délégation a été supprimé ;
- en application de l'article L. 225-136 3° du Code de commerce, le montant nominal maximum des augmentations de capital, immédiates ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions pouvant être réalisées en vertu de la présente délégation est limité à vingt (20) % du capital social par an (apprécié à la date de mise en œuvre de la délégation), étant précisé (i) que le montant émis dans ce cadre ne pourra excéder un million (1 000 000) d'euros, soit dix millions d'actions, ce plafond étant le montant nominal maximum de l'ensemble des augmentations de capital susceptibles d'être mise en œuvre au titre des délégations et autorisations adoptées par l'assemblée générale et (ii) que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables ainsi que, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement ;
- les valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions ordinaires, leur remboursement, leur rang de subordination ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature pouvant être émises sur le fondement d'autres résolutions ;
- le montant nominal maximum des titres de créance pouvant être émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder trente millions (30 000 000) d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé (i) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que le montant des émissions dans ce cadre s'imputera sur le plafond global représentant le montant nominal maximal de l'ensemble des titres des créances pouvant être émis au titres des délégations et autorisations adoptée par l'assemblée



générale, (iii) mais que ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce ;

- la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit ;
- le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance, étant précisé que le prix des actions nouvelles serait au moins égal à l'un ou l'autre des montants suivants :
 - o le cours de clôture pondéré de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth le jour précédant la date de fixation du prix d'émission, éventuellement diminué d'une décote maximale de 25% ; ou
 - o la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth sur une période maximale de six (6) mois précédant la date de fixation du prix d'émission, éventuellement diminué d'une décote maximale de 25% ;
- que le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action attachée et/ou sous-jacente aux valeurs mobilières émises, au moins égale au prix minimum visé à l'alinéa ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce prix pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Par décision en date de ce jour, le Conseil d'administration de votre Société a fait usage de ladite délégation de compétence aux fins de procéder à une augmentation de capital par l'émission d'actions nouvelles ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription.

A l'occasion de ces décisions et en application de l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, le Conseil d'administration a établi le présent rapport sur l'utilisation de cette délégation. Ce rapport sera retenu à la disposition des actionnaires, au siège social de la Société.

2. Motif de l'opération d'augmentation de capital

Le Conseil d'administration a décidé de procéder à l'émission d'actions nouvelles de la Société, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, afin de financer le développement de la Société et la transformation du Groupe engagée au cours des derniers mois et du plan stratégique 2018-2020 présenté en novembre 2017.

3. Augmentation de capital

3.1 Principales modalités de l'augmentation de capital

Par décision en date de ce jour, 29 janvier 2018, le Conseil d'administration de votre Société a :

- constaté que le capital de la Société était entièrement libéré ;
- constaté que le cours de bourse de clôture de l'action de la Société en date du 29 janvier 2018 s'élevait à 3,48 euros ;
- décidé de fixer le prix de souscription à l'augmentation de capital à trois (3) euros, conformément aux pratiques de marché habituelles dans le cadre d'un placement privé. Ce prix est le résultat de la confrontation de l'offre des titres et des demandes émises par les investisseurs dans le cadre d'une procédure dite de « construction d'un livre d'ordres », telle que développée par les usages professionnels de la place ;
- constaté que la décote du prix d'émission des actions représente environ 13,8% par rapport au cours de bourse de clôture de l'action de la Société et représente une décote de 9,6% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, au cours des six (6) derniers mois de bourse précédant la fixation du prix d'émission ;



- décidé de procéder à une augmentation du capital de la Société d'un montant de 15.474.669 euros, par la création et l'émission de 5.158.223 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euro par action, chacune assortie d'une prime d'émission de 2,90 euros, soit un prix de souscription de 3,00 euros par action, par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés domestiques et internationaux, conformément aux dispositions de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier;
- décidé de fixer comme suit les autres caractéristiques des 5.158.223 actions ordinaires nouvelles :
 - o les 5.158.223 actions ordinaires nouvelles seront intégralement libérées en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société ;
 - o les 5.158.223 actions ordinaires nouvelles porteront jouissance au jour de leur souscription et seront pleinement assimilées aux actions existantes à compter de cette date ;
 - o les 5.158.223 actions ordinaires nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Growth Paris et seront négociables sur la même ligne que les actions existantes ;
 - o les 5.158.223 actions ordinaires nouvelles seront, dès leur création, soumises à toutes les dispositions statutaires et seront, dès leur cotation, entièrement assimilées à des actions anciennes ;
- décidé que la construction accélérée du livre d'ordres débutera immédiatement après le Conseil d'administration et devra se clore le 30 janvier 2018 avant l'ouverture du marché ;
- décidé de conférer tous pouvoirs aux Directeur Général à l'effet de recueillir les souscriptions des 5.158.223 actions ordinaires et le versement y afférent, constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital, effectuer la modification corrélative des statuts et d'une manière générale, prendre toute mesure, signer tout document et effectuer toute formalité utile à la présente émission.
- A la suite de l'émission des 5.158.223 actions ordinaires, le capital social de la Société sera porté de 2.579.111,60 euros à 3.094.933,90 euros.

4. Incidence sur les titulaires de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital (article R. 228-17 du Code de commerce)

4.1 Incidence de l'émission des actions nouvelles sur la situation des actionnaires de la Société

Dans l'hypothèse de l'émission de 5.158.223 actions ordinaires nouvelles pour un montant total (prime d'émission incluse) de 15.474.669 euros, et sur la base d'un prix d'émission de 3 euros, l'incidence de l'émission d'actions nouvelles sur la situation des actionnaires serait la suivante :

Incidence de l'émission d'actions nouvelles sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social préalablement à l'émission de 5.158.223 actions nouvelles et non bénéficiaire du droit préférentiel de souscription à l'augmentation de capital décidée par le Conseil d'administration, sur la base d'un capital social au 29 janvier 2018, soit 25.791.116 actions

	Nombre d'actions	Participation de l'actionnaire en %	
		Base non diluée	Base diluée (**)
Situation avant émission des actions nouvelles	25.791.116	1%	0,84%
Situation après émission des 5.158.223 actions nouvelles	30.949.339	0,83%	0,72 %

(**) En cas de conversion de l'intégralité des ADP 1 et des ADP 2 (soit une émission potentielle maximum de 4.101.074 actions, sur la base du rapport du commissaire aux avantages particuliers établi le 12 juillet 2017), en intégrant la dilution maximum du plan d'actions gratuites du 25 avril 2017 (soit 415.000 actions) et l'exercice des BSA (soit une émission maximum de 325.000 actions)

4.2 Incidence de l'émission des actions nouvelles sur la quote-part des capitaux propres de la Société sur la base d'une situation intermédiaire au 30 juin 2017, tenant compte de l'augmentation du capital du 27 juillet 2017 en rémunération de l'apport en nature d'actions de la société anciennement dénommée Artefact (795 346 824 RCS Paris)

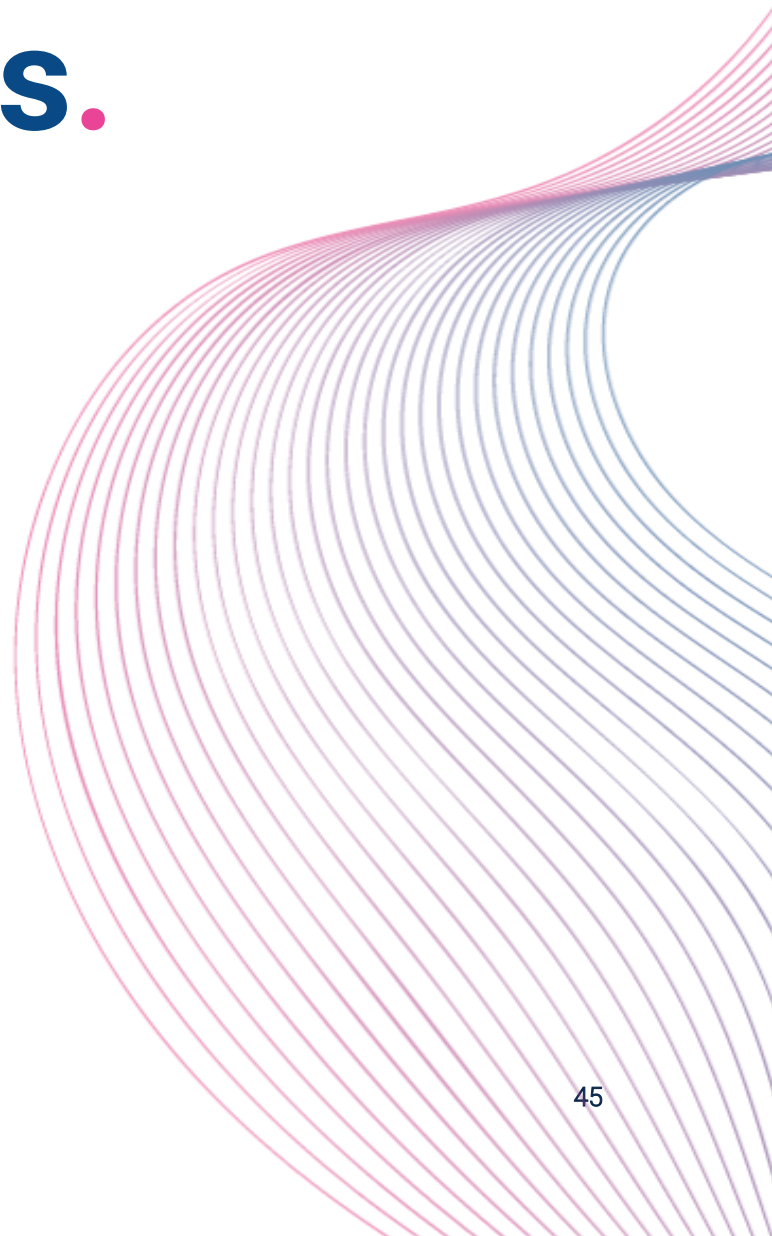
	Quote-part des capitaux propres (<i>comptes sociaux</i>)	
	Base non diluée	Base diluée (**)
Situation avant émission des actions nouvelles	1,993	1,709
Situation après émission des 5.158.223 actions nouvelles	2,161	1,896

(**) En cas de conversion de l'intégralité des ADP 1 et des ADP 2 (soit une émission potentielle maximum de 4.101.074 actions, sur la base du rapport du commissaire aux avantages particuliers établi le 12 juillet 2017), en intégrant la dilution maximum du plan d'actions gratuites du 25 avril 2017 (soit 415.000 actions) et l'exercice des BSA (soit une émission maximum de 325.000 actions)

Le Conseil d'administration



Informations financières.



Comptes consolidés au 31 décembre 2017

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>en milliers d'euros</i>	Note	2017	2016
Chiffre d'affaires	1	160 924	139 963
Coût des ventes		(113 805)	(99 289)
Marge brute	1	47 119	40 674
Charges de personnel	2	(34 082)	(27 412)
Charges de personnel - Paiement fondé sur des actions IFRS2	2	(584)	(8)
Charges externes	3	(11 892)	(8 487)
Impôts et taxes		(224)	(172)
Autres produits et charges courants	4	752	422
EBITDA		1 089	5 017
Dotation aux amortissements et provisions	5	(874)	(1 799)
Autres produits et charges non courants	6	(2 758)	(826)
Résultat opérationnel		(2 543)	2 392
Produit financiers		78	84
Coût de l'endettement financier brut		(731)	(711)
Coût de l'endettement financier net	7	(653)	(627)
Autres produits et charges financiers		(1 216)	206
Résultat financier net	7	(1 869)	(421)
Résultat avant impôt		(4 412)	(1 971)
Impôt sur le résultat	8	(230)	(1 403)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	9	(4 643)	568
Intérêts minoritaires		200	192
RESULTAT NET PART DU GROUPE	9	(4 843)	376

BILAN CONSOLIDE

<i>en milliers d'euros</i>	Note	2017	2016
Ecart d'acquisition	10	50 816	33 618
Immobilisations incorporelles	11	4 490	365
Immobilisations corporelles	12	1 736	1 051
Instruments financiers dérivés	13	71	86
Actifs financiers non courants	14	1 063	597
Autres actifs non courants	15	1 265	490
Actifs d'impôts différés	16	1 435	2 184
Actif non courant		60 876	38 391
Créances clients et comptes rattachés	17	58 883	52 445
Actifs d'impôts courants		1 516	703
Autres actifs courants	15	2 365	592
Trésorerie et équivalent de trésorerie	18	11 324	10 278
Actifs d'impôts différés		-	175
Actif courant		74 088	64 193
TOTAL ACTIF		134 964	102 584
Capital	19	2 579	1 911
Primes		42 599	26 607
Réserves et report à nouveau		(4 079)	(4 340)
Réserves de conversion		(242)	127
Résultat net part du groupe		(4 843)	376
Capitaux propres part du groupe		36 014	24 681
Intérêts minoritaires		514	408
Capitaux propres		36 528	25 089
Provisions	20	17	117
Dettes financières à plus d'un an	21	1 565	14 890
Autres passifs non courants	22	3 721	4 322
Passif non courant		5 303	19 329
Dettes financières à moins d'un an	21	18 519	617
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	23	60 605	55 053
Instruments financiers dérivés	13	5 163	
Impôts sur le résultat exigibles		115	382
Autres passifs courants	22	8 729	2 114
Passif courant		93 132	58 166
TOTAL PASSIF		134 964	102 584

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

<i>en milliers d'euros</i>	2017	2016
Résultat net de la période	(4 643)	568
<i>Elimination des produits et charges sans incidence sur la trésorerie</i>		
- Dotations aux amortissements et provisions opérationnelles nettes	1 136	1 799
- Autres dotations aux provisions nettes	(100)	142
- Plus ou moins-values de cessions	(115)	130
- Impôt sur le résultat	230	1 402
- Impôts versés	(1 314)	(1 782)
-Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	1 192	14
-Cout de l'endettement financier net	653	627
Marge brute d'autofinancement	(2 961)	2 900
Variation du BFR lié à l'activité	3 714	(3 543)
Flux de trésorerie générés par l'activité	753	(643)
Incidence des variations de périmètre	174	(2 817)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(1 310)	(516)
Acquisitions d'actifs financiers non courants	(117)	(102)
Cession des autres actifs non courants	45	18
Flux nets de trésorerie liés aux autres actifs et passifs courants	(173)	(7)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 381)	(3 424)
Augmentation de capital	-	5 345
Souscriptions d'emprunts	2 295	14 900
Remboursements d'emprunts	(2 042)	(9 897)
Acquisition d'une participation dans une filiale	306	(99)
Intérêts payés	(806)	(1 823)
Produits d'intérêts reçus	72	12
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales	(94)	(112)
Autres flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(1 452)	(327)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(1 721)	7 999
VARIATION DE TRESORERIE NETTE	(2 349)	(3 932)
Trésorerie nette à l'ouverture	9 703	5 838
Incidence des variations de change	(175)	(67)
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE	7 178	9 703

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>en milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat net consolidé	Capitaux Part du groupe
Situation au 31/12/15	1 659	20 711	(6 581)	258	2 555	18 602
Augmentations de capital	244	5 102				5 346
Frais d'augment. capital		(369)				(369)
Affectation en réserves			2 555		(2 555)	-
Résultat de l'exercice					568	568
Dividendes			(112)			(112)
Écarts de conversion				(131)		(131)
Variation actions propres		1 171				1 171
Actions gratuites (IFRS 2)			8			8
Autres mouvements	9	(9)	5			5
Situation au 31/12/16	1 911	26 606	(4 125)	127	568	25 089
Augmentations de capital	668	16 432				17 100
Frais d'augment. capital		(728)				(728)
Affectation en réserves			568		(568)	-
Résultat de l'exercice					(4 643)	(4 643)
Dividendes			(94)			(94)
Écarts de conversion				(83)		(83)
Variation actions propres		289				289
Actions gratuites - IFRS2			204			204
Actions de préférence ADP2 -IFRS2			380			380
Retraitement ADP1 du goodwill			(704)			(704)
Ajustement goodwill				(286)		(286)
Autres mouvements			3			3
Situation au 31/12/17	2 579	42 599	(3 766)	(242)	(4 643)	36 528



ETAT DU RESULTAT NET GLOBAL

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net de la période	(4 643)	568
<i>Eléments qui ne seront pas comptabilisés au compte de résultat</i>		
- Réévaluation des engagements au titre des prestations de retraite		
<i>Eléments qui pourraient être reclassés dans le compte de résultat à une date ultérieure</i>		
- Ecart de conversion	(83)	(127)
Total des autres éléments du résultat global, après impôts		
Résultat global de la période	(4 726)	441

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. Présentation générale

Artefact est une société anonyme de droit français soumise à l'ensemble des textes applicables aux sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Son siège social est situé 19 rue Richer à Paris (75009). La société est cotée sur Euronext Growth (ex-Alternext) à Paris.

Les états financiers consolidés du groupe Artefact (constitué de la société Artefact et de ses filiales) ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 23 avril 2018.

Tous les montants présentés dans l'annexe sont exprimés en milliers d'euros (K€).

2. Faits caractéristiques de l'exercice

2.1 Acquisition de la société Artefact

Le 27 juillet 2017, la Société a fait l'acquisition de 100% de la société Artefact par voie d'apport de titres. Cette opération a été réalisée sur la base d'une valorisation de 17 100 milliers d'euros. L'apport a été rémunéré par la création de 6 584 933 actions nouvelles émises au prix unitaire de 2,49 euros ainsi que 54 075 actions de préférence 1 (ADP1) émises au prix unitaire de 2,49 € et enfin 41 808 actions de préférence (ADP2) au prix unitaire de 13,61 euros.

Les ADP1 donnant droit à la conversion en actions ordinaires selon un ratio fonction de l'EBITDA réalisé par la société Artefact en 2017 et de sa dette nette au 31 décembre, ont été considérés comme un complément du prix d'acquisition, suivant la norme IFRS3 « Regroupements d'entreprise » et valorisées ainsi dans le goodwill global Artefact.

Les ADP2 donnant droit à la conversion en actions sous condition de présence et selon un ratio fonction de l'EBITDA d'ensemble à la date de conversion, ont été considérées comme des charges de personnel suivant la norme IFRS2 « Paiements fondés sur des actions » et comptabilisées comme telles.

Suite à cette acquisition, une allocation provisoire du prix d'acquisition (Purchase Price Allocation) a été réalisée. Les travaux menés ont conduit à reconnaître des actifs identifiés incluant la valorisation de la marque Artefact (pour 2 296 milliers d'euros), de la relations clientèle (pour 695 milliers d'euros) et enfin de la technologie pour 1 227 milliers d'euros soit un montant total de 4 218 milliers d'euros, comptabilisés en immobilisations incorporelles dans les rubriques concernées.

Le montant de l'écart d'acquisition (ou goodwill) comptabilisé dans les comptes s'élève 17 484 milliers d'euros, incluant l'évaluation des ADP1 pour un montant de 4 603 milliers d'euros, qui correspond à l'estimation du nombre d'actions converties, valorisées au cours de bourse à la date d'émission de ces ADP1 le 27 juillet 2017 soit 3,2 €.

Les comptes de la société Artefact ont été consolidés à compter 27 juillet 2017.

2.2 Impact des regroupements d'entreprises

L'impact de l'acquisition de la société Artefact sur les principaux agrégats financiers consolidés sur l'exercice 2017 est présenté ci-après :

<i>en milliers d'euros</i>	A périmètre constant	Artefact (5 mois)	A périmètre total publié
Chiffre d'affaires	156 475	4 449	160 924
Marge brute	42 708	4 411	47 119
EBITDA	258	832	1 089
Résultat net	(4 168)	675	(4 843)

2.3 Présentation du nouveau plan stratégique 2018-2020

Le 9 novembre dernier, le Groupe a présenté son nouveau plan stratégique pour la période 2018-2020. Le Groupe ambitionne de franchir d'ici 2020 le cap des 100 M€ de marge brute. Ce changement de dimension doit s'accompagner d'une solide dynamique d'appréciation des marges avec la volonté de dégager à trois ans un EBITDA représentant entre 10 et 15% de la marge brute.

Ces nouvelles ambitions s'inscrivent dans le cadre de la transformation du Groupe engagée au cours des derniers mois. Cette transformation a pris toute sa mesure avec l'annonce du rapprochement avec Artefact, effectif depuis juillet 2017. Ce rapprochement ouvre la voie à une nouvelle histoire avec la création de la première agence internationale de conseil en stratégie digitale basée sur la Data et l'Intelligence Artificielle.

Rentable depuis sa création il y a trois ans, Artefact affiche une croissance rapide portée par la valeur ajoutée de ses expertises dans la Data et l'Intelligence Artificielle associée à une capacité de conquête et de fidélisation démontrée.

2.4 Fusion – TUP

Après l'acquisition de 100% des titres de la société Artefact en juillet 2017, la fusion de la société mère ex-NetBooster SA et de la société Artefact a été mise en œuvre suite à la décision de l'Assemblée générale du 20 novembre 2017. Cette opération a pris effet au 31 décembre 2017 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017. Cette opération est sans impact sur les comptes consolidés.

2.5 Transfert du siège social de la Société

Par décision du Conseil d'administration en date du 20 novembre 2017, le siège social de la société a été transféré du 4-6 passage Louis-Philippe – 75011 Paris au 19 rue Richer – 75009 Paris. Ce transfert a été ratifié par l'assemblée générale mixte réunie le 15 janvier 2018.

2.6 Nouvelles implantations internationales en Asie

Dans le cadre de son développement en Asie, la Société a créé 4 filiales destinés à couvrir la zone Asiatique :

- Les sociétés Netbooster APAC Limited & NetBooster Hong Kong Limited, localisées à Hong Kong et détenues à 100%;
- La société NetBooster Malaysia SDN BHD située à Petaling Jaya (Kuala Lumpur) en Malaisie, détenue à 100% ;
- La société NetBooster Singapore PTE LTD basée à Singapour, détenue à 100%

2.7 Charges de restructuration

Afin de faire face à la baisse d'activité observée en France sur les activités média historiques, il a été décidé par la Direction d'adapter les effectifs au niveau d'activité et en parallèle de réduire les frais de siège. Parallèlement, suite à la baisse d'activité dans les pays nordiques et les pertes opérationnelles générés en 2016 et début 2017, il a été engagé un vaste plan de restructuration dans cette zone géographique visant à réduire les frais de structure et abaisser ainsi le seuil de rentabilité.

L'ensemble de ces charges de restructuration ont représenté un coût global légèrement supérieur à 1 million d'euros, comptabilisé en charges opérationnelles non courantes.

2.8 Rapprochement opérationnel des équipes suite aux acquisitions récentes

A la suite des acquisitions récentes de la société britannique 4Ps Marketing en septembre 2016 et de la société Artefact en juillet 2017, il a été décidé un rapprochement opérationnel des équipes. Ainsi les équipes de la société 4Ps Marketing ont emménagé dans des locaux plus spacieux en août afin d'accueillir les équipes de NetBooster UK et les équipes de NetBooster en France ont rejoint début janvier les équipes Artefact dans leurs nouveaux locaux rue Richer à Paris 9.

L'ensemble des coûts générés par ce rapprochement (double loyer, coûts de déménagement, amortissement exceptionnel des immobilisations abandonnées, etc) a représenté une charge d'environ 0,74 million d'euros.

2.9 Rappel d'impôt en Allemagne

La filiale allemande metapeople GmbH a fait l'objet d'un rappel de TVA sur exercices antérieurs en raison d'une mauvaise interprétation des règles fiscales applicables à une partie de son activité. Le montant du rappel de TVA s'élève à un peu moins de 0,7 million d'euros et a été comptabilisé en charges non courantes.

2.10 Bris de covenants bancaires – obtention d'un waiver

Comme indiqué en note 21, le Groupe n'a pas respecté les covenants bancaires applicables à l'emprunt bancaire au 31 décembre 2017, mais a bénéficié d'un accord de waiver de la part du Pool bancaire et du Fond Privé, sous réserve de la réalisation d'une augmentation de capital qui a été réalisée en janvier 2018.

Dans sa recommandation 2008-22, l'AMF, faisant référence à la norme IAS1, a rappelé qu'un emprunt dont un covenant n'a pas été respecté pendant l'exercice ou à la clôture de ce dernier rendant l'emprunt immédiatement exigible, doit être reclassé en éléments courants et ce même si le prêteur a accepté, après la date de clôture de ne pas exiger le paiement suite à ce manquement.

Par conséquent l'accord de waiver ayant été obtenu le 29 janvier 2018, soit postérieurement au 31 décembre 2017, le Groupe a reclassé l'intégralité du prêt bancaire correspondant en dettes financières à moins d'un an en passif courant.

3. Principes et méthodes comptables

3.1 Principes de consolidation

Référentiel

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Artefact au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont établis selon les normes comptables internationales IFRS applicables au 31 décembre 2017 telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est-à-dire les IFRS, les International Accounting Standards (IAS) et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretation Committee (IFRIC).

Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements obligatoire appliqués par la société à compter du 01/01/17

Le Groupe a appliqué les normes présentées ci-après, lesquelles sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017 :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date d'entrée en vigueur	Date d'adoption en Europe
Amendements à IAS 7 - Information liée aux activités de financement	01/01/2017	Publié au J.O. le 9/11/2017
Amendements à IAS 12 - Comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre de pertes latentes	01/01/2017	Publié au J.O. le 9/11/2017

Normes, amendements et interprétations dont l'application est optionnelle en 2017

L'IASB a publié des normes et des interprétations, adoptées par l'Union européenne, applicables à partir des exercices ouverts à compter du 01/01/18 et ultérieurs. Ces textes n'ont pas été appliqués par anticipation :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date d'entrée en vigueur	Date d'adoption en Europe
IFRS 9 – Instruments financiers	01/01/2018	Publié au J.O. le 29/11/2016
IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients, y.c. amendements sur la date d'entrée en vigueur	01/01/2018	Publié au J.O. le 29/11/2016
Amendements à IFRS 15 – Clarifications	01/01/2018	Publié au J.O. le 9 novembre 2017
IFRS 16 – Contrats de location	01/01/2019	Publié au J.O. le 9 novembre 2017

3.2 Modalités de consolidation

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les états financiers d'Artefact et de ses filiales au 31 décembre 2017. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère. La liste des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation figure au paragraphe 4 ci-après.

Les filiales sont définies comme toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le Groupe en obtient le contrôle, et sont exclues du périmètre de consolidation dès la date à laquelle elles cessent d'être contrôlées par le Groupe. Les comptes des filiales consolidées sont retraités le cas échéant, afin d'assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation.

3.3 Méthodes de conversion

Les états financiers consolidés sont présentés en euros (EUR) qui est la monnaie de présentation du Groupe.

Conversion des états financiers des filiales en devises

Les états financiers des entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle diffère de la monnaie de présentation sont convertis en euros de la manière suivante :

- Les actifs et passifs de chacune d'entre elles, à l'exception des capitaux propres, sont convertis au cours de clôture.
- Les capitaux propres sont convertis au cours historique.
- Les produits et charges et les flux de trésorerie sont convertis au cours de change moyen de l'exercice,

Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste « Ecarts de conversion » pour la part du groupe.

Les taux de change utilisés pour la conversion des états financiers des filiales du Groupe sont indiqués ci-dessous :

Taux de change	Cours de clôture		Cours moyen	
	31/12/2017	31/12/2016	2017	2016
Livre sterling (GBP)	0,8872	0,8562	0,8761	0,8195
Franc Suisse (CHF)	1,1702	1,0739	1,1116	1,0902
Couronne danoise (DKK)	7,4449	7,4344	7,4387	7,4452
Couronne norvégienne (NOK)	9,8403	9,0863	9,3286	9,2906
Couronne suédoise (SEK)	9,8438	9,5525	9,6369	9,4689
Dollar de Hong Kong (HKD)	9,3720	-	8,8012	-
Dollar US (USD)	1,1993	-	1,1293	-
Dollar australien (AED)	1,5346	-	1,4729	-
Ringgit malaysien	4,8536	-	4,8501	-

Le goodwill et les ajustements à la juste valeur provenant de l'acquisition d'entités étrangères sont traités comme des actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les Autres éléments du résultat global.

Transactions et soldes

Les transactions en devises étrangères, c'est-à-dire dans des devises autres que la monnaie fonctionnelle des entités, sont converties au taux de change en vigueur à la date de ces transactions ou à leur date de réévaluation. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au cours de change de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé, sous la rubrique « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières ».

3.4 Recours à des estimations et hypothèses

La préparation des états financiers selon les normes IFRS exige de la Direction d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables et qu'elle formule des estimations et des hypothèses raisonnables sur l'avenir. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations et jugements, continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment sur l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Lorsque le Groupe formule des estimations et des hypothèses concernant des événements futurs, les estimations comptables qui en résultent, par définition, peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les estimations comptables et les jugements les plus importants utilisés par le Groupe dans la préparation de ses états financiers consolidés sont présentés ci-après :

Dépréciation d'actifs non financiers

Le Groupe vérifie, au moins annuellement, le goodwill et les immobilisations incorporelles qui ne font pas l'objet d'amortissement ainsi que les autres actifs non financiers en cas d'apparition d'indices de dépréciation.

Le Groupe a estimé la valeur recouvrable des secteurs opérationnels au moyen de modèles prospectifs d'actualisation des flux de trésorerie nécessitant la formulation d'hypothèses concernant les flux de trésorerie, les marges et le taux d'actualisation futurs. La note 10 fournit plus de détails sur les méthodes et sur les hypothèses utilisées pour l'estimation des valeurs nettes recouvrables.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé pour les pertes fiscales reportées

La comptabilisation des actifs d'impôt différé pour les pertes fiscales reportées dépend de la probabilité qu'un bénéfice imposable futur sera suffisant pour compenser les pertes fiscales reportées et, le cas échéant, de la période à laquelle interviendra leur recouvrement.

Le Groupe exerce donc son jugement pour estimer la performance financière future de l'entité juridique ou du groupe fiscal particulier dans lequel l'actif d'impôt différé a été comptabilisé, et pour estimer la période à laquelle interviendra son recouvrement. Le paragraphe 3.19 et la note 8 fournissent plus de détails sur les méthodes et sur les hypothèses utilisées pour l'estimation du bénéfice imposable futur.

3.5 Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée pour l'acquisition d'une filiale comprend :

- la juste valeur des actifs transférés,
- les passifs repris à l'égard des anciens propriétaires de l'entité acquise,
- les parts de capitaux propres émises par le Groupe, et
- la juste valeur des actifs et passifs pouvant résulter d'un accord de contrepartie éventuelle.

Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs et passifs d'impôts différés, et des actifs et passifs liés aux avantages du personnel de l'entreprise acquise, qui sont comptabilisés et évalués selon les normes IAS 12 - Impôts sur le résultat et IAS 19 - Avantages du personnel, respectivement.

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe évalue les intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise à la juste valeur ou au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge à mesure qu'ils sont engagés.

Lorsque la contrepartie transférée par le Groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises comprend des actifs et des passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, cette contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition et incluse comme faisant partie de la contrepartie transférée. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle correspondent à des ajustements de la période d'évaluation lorsqu'elles sont liées à l'obtention d'informations complémentaires par l'acquéreur pendant la période d'évaluation (12 mois) à propos de faits et de circonstances qui prévalaient à la date de l'acquisition. Les ajustements de la période d'évaluation sont comptabilisés de façon rétrospective par ajustement du montant du goodwill. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie

éventuelle qui résultent d'événements survenus après la date d'acquisition ne correspondent pas à des ajustements de la période d'évaluation et leur comptabilisation dépend de la nature de la contrepartie éventuelle :

- Si elle est classée dans les capitaux propres, la contrepartie éventuelle n'est pas réévaluée et le règlement final est comptabilisé dans les capitaux propres ;
- Si elle est classée comme un actif ou un passif qui constitue un instrument financier et qui entre dans le champ d'application de l'IAS 39, elle est évaluée à sa juste valeur, tout gain ou perte résultant de cette réévaluation étant constatées soit au compte de résultat soit dans les autres éléments du résultat global conformément aux normes IFRS ;
- Si elle est classée comme un actif ou un passif qui constitue un instrument financier qui n'entre pas dans le champ d'application de l'IAS 39, les variations ultérieures de sa juste valeur sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 ou à d'autres normes IFRS appliquées à ces éléments.

Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la valeur comptable de la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les gains et pertes découlant de cette réévaluation sont comptabilisés au compte de résultat.

Le goodwill apparaît lors de l'acquisition des filiales, lorsque la somme de la contrepartie transférée, évaluée à la juste valeur, du montant de l'intérêt minoritaire et de la juste valeur de la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise dépasse le montant des actifs nets acquis identifiables. Le goodwill positif est comptabilisé en immobilisation incorporelle au bilan consolidé. Le goodwill n'est plus amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation.

Tests de dépréciation des goodwill

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT), ou groupes d'UGT du Groupe, qui sont censés tirer profit des synergies liées au regroupement. Si cette allocation du goodwill ne peut pas être effectuée avant la clôture de l'exercice, elle interviendra au cours de l'exercice suivant. Une UGT ou un groupe d'UGT auquel le goodwill a été affecté fait l'objet d'un test annuel de dépréciation, ainsi que de tests ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs, en comparant la valeur recouvrable agrégée des actifs d'un groupe d'UGT avec leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable du goodwill de chaque UGT est déterminée sur la base d'un calcul de la valeur d'utilité effectué sur la base des flux de trésorerie actualisés. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles suivantes :

- les flux de trésorerie utilisés sont issus des plans d'affaires des unités concernées disponibles à la date de l'évaluation et sont étendus sur une période explicite de 5 ans ;
- au-delà de cet horizon est calculée la valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini du dernier flux de la période explicite ;
- le taux d'actualisation par pays correspond à un coût moyen pondéré du capital après impôt. Ce taux après impôt est appliqué à des flux de trésorerie après impôt.

Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, la dépréciation est affectée en premier lieu à la réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'unité, puis aux autres actifs de l'unité au prorata de leur valeur comptable. Une dépréciation du goodwill n'est pas reprise au cours d'un exercice ultérieur.

Les gains et pertes découlant de la cession d'une entité comprennent la valeur comptable du goodwill de cette entité. En cas de gain résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses, un goodwill négatif est comptabilisé directement au compte de résultat.

3.6 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées après comptabilisation initiale au coût. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition. Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations pour pertes de valeurs.

Le Groupe juge si les durées d'utilité des immobilisations incorporelles sont déterminées ou indéterminées. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et sont soumises à des tests de dépréciation chaque année, soit individuellement soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'immobilisation incorporelle appartient. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée est revue annuellement afin de déterminer si leur classement en immobilisations à durée de vie indéterminée demeure justifié. Les

immobilisations incorporelles ayant une durée de vie déterminée sont amorties sur la durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée. La durée d'utilité et mode d'amortissement des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie déterminée sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice.

Les frais de développement directement attribuables qui sont portés au bilan dans les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

- Les salaires et autres coûts liés au personnel engagés dans le cadre du développement ;
- Les frais encourus sur les projets d'étude et de développement externalisés
- Les dotations nettes aux amortissements relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles afférentes.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels informatiques. Les logiciels acquis sont comptabilisés en immobilisation incorporelle au bilan au prix d'acquisition. Les logiciels immobilisés sont amortis de façon linéaire en fonction de leur durée d'utilité prévue (entre 3 et 5 ans) à compter de leur mise en service.

3.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique après déduction des amortissements cumulés. Le coût historique intègre les frais directement attribuables à l'acquisition des actifs.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant comptabilisés comme un actif séparé, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. La valeur comptable d'une immobilisation corporelle comptabilisée séparément est décomptabilisée lors de son remplacement.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire de manière à affecter les coûts à leurs valeurs résiduelles sur leur durée d'utilité estimée ou, pour les aménagements et agencements et certaines immobilisations louées, sur la plus courte de la durée du contrat de location et de sa durée d'utilité, comme suit :

- Agencements et aménagements divers : 5-10 ans ;
- Matériel de bureau : 3-5 ans ;
- Équipements de bureau : 5-10 ans.

Les valeurs résiduelles et durées d'utilité des actifs sont revues et ajustées, le cas échéant, à chaque clôture.

Les plus- ou moins-values de cessions sont déterminés en comparant le produit de cession à la valeur comptable de l'actif cédé et sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé.

3.8 Dépréciation d'actifs non financiers autres que le goodwill

Les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que leur valeur comptable risque d'être irrécupérable. Les immobilisations incorporelles autres que le goodwill qui ont une durée d'utilité indéfinie ou ne sont pas encore prêts à être utilisés ne sont pas amortissables et sont soumises à un test de dépréciation annuel, ou à des tests ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

Une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé à la rubrique Amortissements d'actifs corporels et incorporels à raison de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur minorée du coût de vente et sa valeur d'utilité. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

Pour les actifs non financiers autres que le goodwill ayant subis une perte de valeur au cours des périodes antérieures, la reprise éventuelle de la perte de valeur est examinée à chaque date de clôture.

3.9 Actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur, majorée, dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas enregistrés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction

directement attribuables à leur acquisition. Les coûts de transaction des actifs financiers enregistrés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés en charges.

Les actifs financiers disponibles à la vente et les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont ultérieurement évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes liés aux variations de la juste valeur de ces actifs sont comptabilisés en résultat dans les autres produits et charges opérationnels dans la période au cours de laquelle ils interviennent.

Le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe des éléments objectifs indiquant qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié. Un actif financier est déprécié seulement s'il existe des éléments objectifs indiquant une perte de valeur résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif.

3.10 Instruments dérivés

La société a utilisé une couverture de taux Swap sur les intérêts des nouveaux souscrits sur la période concernée.

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de signature du contrat dérivé, puis sont réévalués à la juste valeur à chaque date de clôture. Les variations ultérieures de la juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées immédiatement au compte de résultat consolidé dans le résultat financier net.

La juste valeur des instruments dérivés est présentée dans la note 13.

3.11 Créances clients

Les créances clients sont les montants dus par les clients pour les services rendus dans le cadre normal de l'activité du Groupe. Si l'encaissement est prévu dans un délai inférieur ou égal à un an (ou, à défaut, durant le cycle normal de l'activité), ils sont comptabilisés dans les actifs courants. À défaut, ils sont comptabilisés en actifs non courants.

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer la totalité des montants dus.

3.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les avoirs en caisse, les dépôts bancaires à vue, les autres investissements à court terme considérés comme très liquides assortis d'une échéance initiale de moins de trois mois et soumis à des risques de changements de valeur non significatifs, ainsi que les découverts bancaires s'ils ne constituent pas une opération de financement. Dans le bilan consolidé, les découverts bancaires sont inclus dans le poste Emprunts des passifs courants.

3.13 Capital social

Les actions ordinaires sont comptabilisées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission d'actions nouvelles ou d'options sont portés dans les capitaux propres en réduction de la prime d'émission.

Si une société du Groupe achète des instruments de capitaux propres de la Société, par exemple dans le cadre d'un rachat d'actions ou d'un plan de rémunération fondé sur des actions, la contrepartie versée, y compris tout coût marginal directement imputable (après impôts), est présentée en diminution des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société comme des actions propres jusqu'à ce que ces actions soient annulées ou réémises. Si ces actions ordinaires sont réémises, toute contrepartie reçue, après déduction des éventuels coûts de transaction marginaux directement imputables et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

3.14 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place un plan d'intéressement à long terme sur objectif pour certains employés, qui est classé dans les paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux.

Les paiements aux employés fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux sont comptabilisés à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'octroi. Cette juste valeur est comptabilisée au compte de résultat consolidé sous la rubrique Charges de personnel – Paiement fondé sur des actions selon la méthode linéaire sur la période d'acquisition des droits, sur la base de l'estimation du Groupe du nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition est attendue, avec une contrepartie directe en capitaux propres. À chaque date de clôture, le Groupe revoit son estimation

du nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition est attendue. S'il y a lieu, l'incidence de cette révision est comptabilisée au compte de résultat consolidé sous la rubrique Charges au titre des avantages du personnel de façon à ce que la charge cumulée soit le reflet de l'estimation révisée en contrepartie d'un ajustement correspondant dans la réserve liée aux avantages du personnel fondés sur des actions.

3.15 Avantages du personnel

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont évalués par des actuaires indépendants suivant des unités de crédit projetées.

La Société n'a comme engagement que le versement d'indemnités de fin de carrière à des salariés en France.

Les hypothèses retenues pour la France sont les suivantes :

- Application de la convention collective Syntec,
- Age de départ : 65 ans
- Table de mortalité INSEE la plus récente disponible
- Taux d'actualisation iBoxx 10 ans : 1,3%
- Taux de charges sociales : 50%
- Taux de rotation du personnel : 20%
- Revalorisation des salaires : 2,00%

Certains avantages sont également fournis dans le cadre de régimes à cotisations définies. Les cotisations relatives à ces régimes sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

3.16 Provisions

Les provisions pour litiges ou risques divers sont comptabilisées lorsque :

- il existe une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation
- le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable.

Les provisions ne sont pas comptabilisées au titre de pertes opérationnelles futures. Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle de la meilleure estimation, faite par la direction, de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Les provisions sont affectées en provisions courantes ou non courantes en fonction de leur part respective à moins d'un an et à plus d'un an.

3.17 Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, soit leur produit d'émission (juste valeur de la contrepartie reçue) diminué des coûts de transaction. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de rachat est comptabilisée au compte de résultat sur la durée des emprunts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements futurs (coûts de transaction inclus) jusqu'à l'échéance des passifs financiers, ou sur une période plus courte le cas échéant, de manière à obtenir leur valeur nette comptable lors de leur comptabilisation initiale.

Les coûts directement imputables à l'établissement de facilités de crédit sont comptabilisés en coûts de transaction de l'emprunt dans la mesure où il est probable que tout ou partie de la facilité sera tirée. Dans ce cas, la comptabilisation des frais est différée jusqu'au tirage effectif. Dans la mesure où aucun élément ne permet de conclure qu'il est probable que tout ou partie de la facilité sera tirée, les frais sont capitalisés en tant qu'avance sur les services de liquidité et sont amortis sur la période de la facilité à laquelle ils se rapportent.

Les emprunts sont comptabilisés en passifs courants, à moins que le Groupe ne dispose d'un droit inconditionnel de différer le remboursement de l'obligation d'au moins 12 mois après la date de clôture.

3.18 Dettes fournisseurs

Ces sommes représentent des passifs pour services fournis par le Groupe avant la fin de l'exercice et qui n'ont pas encore été payés. Les dettes fournisseurs sont classées dans les passifs courants si leur date d'échéance est de moins d'un an après la date de clôture. Elles sont comptabilisées initialement à leur valeur nominale, sauf si leur échéance dépasse les délais standards, auquel cas elles sont initialement évaluées à la juste valeur, puis évaluées à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.19 Impôts exigibles et différés

La charge d'impôt au titre de l'exercice comprend les impôts exigibles et les impôts différés. L'impôt est comptabilisé au compte de résultat consolidé, à l'exception de la part relative aux éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est également comptabilisé dans ces rubriques.

La charge d'impôt exigible est calculée sur la base du taux d'impôt effectif ou quasi effectif à la date de clôture dans les pays où la Société et ses filiales opèrent et génèrent des bénéfices imposables. La direction évalue régulièrement les positions retenues pour l'établissement des déclarations fiscales dans les situations où la réglementation fiscale est sujette à interprétation. Il fixe, le cas échéant, des provisions sur la base des montants qui seront probablement versés aux autorités fiscales.

Les impôts différés sont constatés sur la base des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs au bilan consolidé et leur base fiscale. Toutefois, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés lorsqu'ils résultent de la comptabilisation initiale d'un goodwill. L'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. L'impôt différé est calculé sur la base des taux d'imposition (et des régimes d'imposition) effectifs ou quasi effectifs à la date de clôture et dont l'application est anticipée lors de la réalisation de l'actif d'impôt différé ou du règlement du passif d'impôt différé. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement lorsqu'il est probable qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer les différences temporaires. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour des différences temporaires imposables résultant de participations dans des filiales, des entreprises liées et des partenariats, sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir proche.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant nets.

3.20 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, Secteurs opérationnels, les secteurs d'activité rapportés sont cohérents avec ceux utilisés dans le reporting interne fourni au principal décideur opérationnel (Chief Operating Decision-Maker). Le principal décideur opérationnel, qui est en charge de l'allocation des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels, a été identifié comme étant le conseil d'administration.

Les informations concernant les secteurs opérationnels se fondent sur les mêmes règles et principes comptables que ceux qui ont été utilisés pour la préparation des états financiers consolidés.

3.21 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les ressources du Groupe proviennent principalement de deux types de contrats de prestation de services :

- les contrats récurrents, en général conclus pour une durée initiale d'un an, renouvelables par tacite reconduction (par exemple, dans les activités PPC ou Média), et

- les contrats à caractère plus ponctuel basés sur la mise à disposition de moyens humains – sous forme de journées hommes (par exemple, dans les activités SEO, de Design ou de conseil).

Le chiffre d'affaires relatif à ces contrats est comptabilisé en fonction du degré d'avancement du contrat. Le chiffre d'affaires est comptabilisé si :

- le degré d'avancement du contrat peut être estimé de façon fiable à la date de clôture,
- le montant des produits ainsi que des coûts encourus ou à encourir peut être évalué de façon fiable,
- il est probable que les avantages économiques futurs associés à la transaction iront à l'entité.

Le chiffre d'affaires est évalué sur la base du prix précisé dans le contrat de vente, net des rabais, des retours et de la taxe sur la valeur ajoutée.

Dans certaines transactions dans les activités PPC et Media, le Groupe agit en qualité de mandataire pour le compte de prestataires tiers. Pour ces transactions, le Groupe calcule le montant net perçu, déduction faite de toute dépense encourue auprès de prestataires tiers. Dans d'autres transactions, le Groupe agit en son nom propre pour ses clients. Pour ces transactions, le Groupe comptabilise en chiffre d'affaires le montant brut facturé et toute dépense encourue auprès de prestataires tiers est comptabilisée à la rubrique Coût des ventes.

3.22 Subventions & crédits d'impôt

Les subventions publiques sont comptabilisées à la juste valeur si leur attribution est raisonnablement assurée et si le Groupe remplit toutes les conditions y afférentes.

Les subventions publiques liées à des coûts sont différées et comptabilisées dans le compte de résultat de la période nécessaire pour les rattacher aux coûts qu'elles sont censées compenser.

A ce titre, Artefact SA est éligible au Crédit d'impôt recherche (CIR) qui est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé en « Autres produits opérationnels » lorsqu'il est acquis. Les crédits d'impôt pour les frais de développement qui sont capitalisés comme faisant partie des immobilisations incorporelles sont déduits des montants portés à l'actif et comptabilisés dans le compte de résultat consolidé par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

La société est également éligible au Crédit d'impôt Compétitivité Emploi (CICE), qui est comptabilisé en déduction des charges de personnel correspondantes en compte de résultat.

3.23 Contrats de location

Contrats de location simple

Les contrats de location dans lesquels une part importante des risques et avantages inhérents à la propriété n'est pas transférée au Groupe (le locataire) sont considérés comme des contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les éventuels avantages reçus par le locataire pour l'inciter à conclure le contrat de location simple sont comptabilisés au passif. Le montant global des avantages incitatifs est comptabilisé dans le compte de résultat en déduction des charges de location de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Le Groupe a comptabilisé des loyers au titre des contrats de sous-location simple de façon linéaire sur la durée du contrat de sous-location correspondant. Les coûts directs initiaux attribuables à la négociation et à la conclusion d'un contrat de sous-location sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable des actifs mis en sous-location et comptabilisés de façon linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Contrats de location-financement

Les contrats de location dans lesquels une part importante des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif est transférée au Groupe (le locataire) sont considérés comme des contrats de location-financement. Ces contrats sont capitalisés au début de la période de location à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, et la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location. Les obligations au titre de la location, nettes de charges financières, sont incluses dans les dettes financières. Les paiements au titre de la location sont répartis entre l'amortissement du solde de la dette et les charges

financières. La composante intérêts de la charge financière est comptabilisé en charges dans le compte de résultat sur la période de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre des contrats de location-financement sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif ou sur la durée du bail, si celle-ci est inférieure.

Au 31 décembre 2017, le Groupe n'a comptabilisé aucun contrat de location-financement dans ses états financiers consolidés, car les montants en question n'étaient pas considérés comme significatifs.

3.24 EBITDA et EBITDA retraité

L'EBITDA se définit comme le résultat opérationnel retraité des éléments suivants : (i) les dotations aux amortissements ; (ii) les charges opérationnelles « non récurrentes » présentées dans le compte de résultat consolidé à la rubrique Autres produits et charges opérationnels nets.

L'EBITDA ne constitue pas un indicateur élaboré conformément aux normes IFRS, il n'est pas représentatif de la situation financière, du niveau de liquidité ou de la rentabilité et ne saurait être considéré comme une donnée alternative au résultat net – part du Groupe calculé conformément aux normes IFRS, ni au résultat opérationnel ou aux flux de trésorerie nets provenant de/affectés aux activités opérationnelles calculés selon les normes IFRS ni à tout autre mesure prescrite par les principes comptables généralement admis (GAAP).

L'EBITDA est un instrument utilisé par le Groupe pour obtenir une base de comparaison pertinente de sa performance sur plusieurs exercices, dans la mesure où il élimine du résultat opérationnel l'impact d'éléments qui ne reflètent pas la performance opérationnelle sous-jacente. Dans la mesure où toutes les sociétés ne calculent pas l'EBITDA de la même manière, la présentation de l'EBITDA dans le présent document pourrait ne pas être comparable à l'EBITDA communiqué par d'autres sociétés.

L'EBITDA retraité est défini par la Société comme l'EBITDA hors impact des charges IFRS relatives au paiement fondé sur des actions gratuites et émissions d'actions de préférence.

3.25 Autres produits et charges opérationnels non courants

Conformément à la recommandation n° 2013-03 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), les autres charges et produits opérationnels sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat. Il s'agit de produits et charges en nombre très limité, clairement identifiables et peu fréquents, qui ont une incidence significative sur la performance consolidée. Cette classification s'applique à certains produits ou charges d'un montant significatif qui sont inhabituels par leur nature ou par leur fréquence, tels qu'une plus-value de cession ou des coûts de restructuration, etc. Ils sont présentés de manière distincte dans le compte de résultat pour permettre aux lecteurs des états financiers consolidés afin de mieux comprendre la performance opérationnelle courante du Groupe.

3.26 Résultat par action

Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant chaque période considérée.

Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets dilutifs des instruments de capitaux propres. Le nombre d'actions prises en compte au titre des options, bons de souscription d'actions et instruments similaires est calculé selon la méthode du « rachat d'actions ». Les actions ordinaires potentiellement dilutives de la Société comprennent les options sur actions attribuées au personnel salarié, les bons de souscription d'actions et l'option de conversion intégrée dans les obligations convertibles.

4. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2017 est le suivant :

Sociétés	Siège social	Pays	% de part.	% de contrôle	Méthode
Artefact SA	19 rue Richer 75009 Paris	France	Sté mère	Sté mère	IG
Pixidis SARL	19 rue Richer 75009 Paris	France	100%	100%	IG
Netbooster GmbH	Eschenheimer Anlage 31a 60318 Frankfurt	Allemagne	100%	100%	IG
metapeople GmbH	21 Philosophenweg, 47051 Duisburg	Allemagne	100%	100%	IG
metapeople GmbH	26 Siewerdstr, 8050 Zurich	Suisse	100%	100%	IG
Artefact Netherlands	Artur van Schendelstraat 500, 3511 MH Utrecht	Pays-Bas	100%	100%	IG
Netbooster UK	4th Floor, 78 Chamber Street Whitechapel, London E1 8BL	UK	100%	100%	IG
Artefact Italy SRL	Via Sicilia, 43, 00187 Rome	Italie	100%	100%	IG
Artefact Spain SL	Plaza de Manuel Becerra 15, 28028 Madrid	Espagne	100%	100%	IG
Media Diamond	Calle Marques de Monteagudo, 22, 28028 Madrid	Espagne	50%	100%	IG
Artefact MENA	3 rd Floor office, 3004 Building EIB1, Dubai	Dubai	100%	100%	IG
Artefact Danemark	Pilestraede 521, 3, sal 1112 Copenhagen K	Danemark	100%	100%	IG
Artefact Finland	Bulevardi 2-4 A 00120 Helsinki	Finlande	100%	100%	IG
Artefact Norway	Filipstad Brygge 1 – 2nd floor 0252 Oslo	Norvège	100%	100%	IG
Netbooster Sweden	Sankt Eriksgatan 63 11234 Stockholm	Suède	100%	100%	IG
Netbooster Holding A/S	Pilestraede 521, 3, sal 1112 Copenhagen K	Danemark	100%	100%	IG
NetBooster APAC Ltd	Unit 1904-5, 135 Bonham Strand Trade Center, Hong Kong	Hong Kong	100%	100%	IG
Netbooster Hong Kong Ltd	Unit 1904-5, 135 Bonham Strand Trade Center, Hong Kong	Hong Kong	100%	100%	IG
NetBooster Malaysia SDN BHD	Petaling Jaya	Malaisie	100%	100%	IG
NetBooster Singapore PTE Ltd	92 Robinson Road, #11-04 SIF Building, 68899 Singapore	Singapour	100%	100%	IG

Les variations de périmètre au cours de l'exercice 2017 sont les suivantes :

- Création de deux sociétés à Hong Kong détenues à 100%, Netbooster APAC Limited & NetBooster Hong Kong Limited ;
- Création de la société NetBooster Malaysia SDN BHD en Malaisie, détenue à 100% ;
- Création de la société NetBooster Singapore PTE LTD à Singapour détenue à 100%

5. Notes relatives à certains postes du bilan et du compte de résultat

Note 1 | Chiffre d'affaires – Information sectorielle

À la suite du rapprochement intervenu avec la société Artefact et du plan stratégique 2020 présenté en novembre dernier, la nouvelle Direction a décidé de réviser le découpage de ses indicateurs opérationnels, à la fois en termes de suivi géographique et des métiers du Groupe.

Ainsi la Direction a identifié 3 zones géographiques, la France, le reste de l'Europe regroupant ainsi l'ensemble des pays européens où opère le Groupe et enfin une nouvelle zone Asie Pacifique Moyen Orient, qui abritera les nouvelles implantations en Asie et l'activité historique à Dubaï. S'agissant des métiers, la Direction a identifié 2 métiers principaux, l'un regroupant le conseil & la data correspondant majoritairement au métier d'Artefact et l'autre regroupant l'ensemble des activités historiques du groupe (ex-Netbooster) à l'exception de la data :

- les activités dites de PPC (Pay Per Click), liées à la gestion de mots clés et d'espaces publicitaires pour la clientèle,
- l'activité d'optimisation des moteurs de recherche (SEO) liée à la création et à l'optimisation de sites web,
- l'activité Média, qui concerne l'optimisation de campagnes publicitaires à travers l'achat d'espace online et le retargeting,
- l'activité Affiliation, qui assure la gestion de campagnes publicitaires à travers des réseaux d'affiliation,
- l'activité Design, qui regroupe la conception de sites web, de publicités, d'emails ou d'autres supports publicitaires,
- l'activité Social Media, qui concerne le retargeting publicitaire sur les réseaux sociaux.

Marge brute et rentabilité par zone géographique

en milliers d'euros	Marge brute		EBITDA	
	2017	2016	2017	2016
France	11 795	7 912	(338)	1 252
-dont impact IFRS 2			(584)	(8)
Reste de l'Europe	32 940	30 508	1 397	3 520
- Allemagne (+ Suisse & Pays Bas)	14 991	14 713	731	2 989
- Royaume-Uni	9 167	5 995	748	519
- Europe du Nord	5 142	5 896	(694)	(851)
- Europe du Sud	3 640	3 904	612	863
Asie Moyen-Orient	2 384	2 254	30	245
TOTAL	47 119	40 674	1 089	5 017

Marge brute par métier

en milliers d'euros	2017		2016	
Consulting (conseil & data)	7 866	17%	4 232	10%
Marketing (media & activation, création)	39 419	83%	36 531	90%
- PPC	19 276	41%	16 936	42%
- SEO	6 149	13%	5 540	14%
- Media	4 906	10%	5 427	13%
- Affiliation	4 704	9%	4 710	12%
- Design & création	2 056	4%	2 003	5%
- Social Media	2 328	5%	1 915	5%
Perte clients	(166)		(90)	
TOTAL Marge brute	47 119	100%	40 674	100%

Note 2 | Charges de personnel

<i>en milliers d'euros</i>	2017	2016
Salaires et traitements	(28 343)	(23 091)
Charges sociales	(5 355)	(3 934)
Prestations de retraite	(4)	8
Autres	(380)	(395)
TOTAL	(34 082)	27 412

L'effectif moyen du groupe se répartit de la façon comme suit :

	2017	2016
France	178	94
Reste de l'Europe	447	435
Asie & moyen orient	31	23
TOTAL	656	552

Païement fondé sur des actions IFRS2

Cette rubrique du compte de résultat intitulée « Charges de personnel - Paiement fondé sur des actions IFRS2 » qui représente une charge de 584 milliers d'euros, correspond au reclassement en charge de personnel selon la norme IFRS2, des actions gratuites pour 204 milliers d'euros et des actions de préférence dites ADP2 pour 380 milliers d'euros.

La présentation de la charge de 8 milliers d'euros sur l'exercice 2016 correspondant aux actions gratuites a été extraite des charges de personnel afin d'être présentée sur la même ligne et permettre ainsi la comparabilité des comptes.

Note 3 | Charges externes

<i>en milliers d'euros</i>	2017	2016
Locations et charges locatives	(3 146)	(2 754)
Honoraires	(2 296)	(1 450)
Frais de déplacement	(1 655)	(1 308)
Dépenses marketing	(752)	(591)
Cotisations et abonnements	(284)	(206)
Licences IT	(607)	(426)
Téléphone et internet	(454)	(299)
Equipements IT	(540)	(245)
Entretien & maintenance	(371)	(206)
Assurance	(198)	(144)
Dépenses de recrutement	(547)	(245)
Dépenses divertissement personnel	(343)	(190)
Frais bancaires	(220)	(122)
Formations	(108)	(45)
Autres	(371)	(258)
TOTAL	(11 892)	(8 487)

L'augmentation des honoraires s'explique majoritairement par l'appel à des indépendants métiers en Allemagne ainsi qu'à des consultants sur les fonctions supports (finance & ressources humaines) en Angleterre, Finlande et France.

Note 4 | Autres produits et charges courants

<i>en milliers d'euros</i>	2017	2016
Crédit d'impôt recherche et autres subventions	795	38
Transfert de charges	134	178
Autres produits courants	270	386
Dotation nette dépréciations clients	(457)	-
Autres charges courantes	10	(180)
TOTAL	752	422

Note 5 | Dotations aux amortissements et provisions

<i>en milliers d'euros</i>	2017	2016
Amortissements des immobilisations incorporelles	(270)	(234)
Amortissements des immobilisations corporelles	(604)	(400)
Dépréciation du goodwill (Finlande)	-	(1 165)
TOTAL	(874)	(1 799)

Note 6 | Autres produits et charges opérationnels non courants

<i>en milliers d'euros</i>	2017	2016
Charges de restructuration	(1 056)	(308)
Coûts des regroupements (déménagements)	(743)	-
Rappel de TVA en Allemagne	(662)	-
Gain / perte sur actions propres	17	(99)
Autres	(314)	(419)
TOTAL	(2 758)	(826)

Les charges de restructuration et de réorganisation concernent la France pour 822 milliers et les pays nordiques pour 234 milliers d'euros.

Suite aux acquisitions de 4Ps Marketing fin 2016 en Angleterre et d'Artefact en juillet 2017 en France, le regroupement des équipes dans des locaux uniques à Londres et à Paris ont entraîné des coûts exceptionnels :

- Amortissements exceptionnels des immobilisations abandonnées pour 263 milliers d'euros sur la France et
- Coûts de déménagement et double loyer à Londres pour un montant total de 480 milliers d'euros sur l'Angleterre.

La rubrique Autres concerne principalement des reprises de différence sur les factures fournisseurs à plus de cinq ans et dépréciés afin d'apurer la position inscrite au bilan.

Note 7 | Charges et produits financiers

<i>en milliers d'euros</i>	2017	2016
Produit de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	78	11
Cout de l'endettement	(731)	(638)
Coût de l'endettement financier net	(653)	(627)
Différences positives de change	389	422
Autres	1	167
Autres produits financiers	390	589
Incidence de l'évaluation à la juste valeur des dérivés	(575)	(37)
Dépréciation des actifs financiers	(1)	-
Différences négatives de change	(984)	(335)
Autres	(46)	(11)
Autres charges financières	(1606)	(383)
RESULTAT FINANCIER NET	(1 869)	(421)

L'incidence de l'évaluation à la juste valeur des dérivés correspond aux actions de préférences dites ADP1. Il s'agit ainsi du nombre probable d'actions ordinaires nouvelles qui seront émises lors de la conversion de ces ADP1, en appliquant la différence entre le cours de bourse à la date d'émission de ces ADP1 soit 3,27 € (consécutivement à l'augmentation de capital réalisée le 27 juillet 2017 pour rémunérer l'apport des titres Artefact) et le cours de clôture soit 3,41 €.

Note 8 | Impôt sur les résultats

Détail de la charge d'impôt

<i>en milliers d'euros</i>	2017	2016
Impôts sur les bénéfices	(380)	(1 413)
IAS 12 : CVAE et autres	(114)	151
Charge d'impôt courante	(494)	(1 262)
Impôts différés sur déficits reportables	-	(359)
Impôts différés autres	264	218
Charge d'impôt effective	(230)	(1 403)

Preuve d'impôt

<i>en milliers d'euros</i>	2017	2016
Résultat comptable avant impôt	(4 412)	3 136
Taux courant d'imposition	33,33%	33,33%
Charge (produit) d'impôt théorique	1 471	(1 045)
Différentiel taux d'imposition filiales étrangères	(267)	(19)
Différences permanentes dont impact IFRS2	(1 401)	(490)
IAS12 : CVAE et autres	(114)	(151)
Crédit d'impôt et autre réduction d'impôt	81	
Charge d'impôt effective	(230)	(1 403)

Déficits fiscaux reportables

L'essentiel des actifs d'impôts différés correspond à des économies d'impôts attendues des reports déficitaires dont sont détentrices les sociétés du Groupe. Les actifs d'impôts différés sont reconnus sur des reports déficitaires dans la mesure où il est probable que les bénéfices imposables futurs permettront de les récupérer.

Le Groupe limite l'horizon d'imputation de ses déficits fiscaux à cinq exercices suivant l'exercice 2017 et les montants imputables sont déterminés sur la base des business plan établis par la Direction.

Le tableau ci-après présente les reports déficitaires des sociétés du Groupe au 31 décembre 2017 :

<i>en milliers d'euros</i>	2017	2016
Artefact SA	8 159	4 982
Netbooster Italy	176	382
NetBooster Finland	536	1 243
NetBooster Holding A/S	10 108	10 565
NetBooster Agency A/S	2 917	2 921
NetBooster Spain	1 462	419
Metapeople Netherlands	231	104
NetBooster Norway	92	100
NetBooster Sweden	1 253	1 291
NetBooster UK	5 975	6 226
Déficits fiscaux reportables	30 909	28 233

Note 9 | Résultat par action

<i>en milliers d'euros</i>	2017	2016
Résultat net - Part du groupe	(4 843)	376
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	22 002 270	17 291 468
Résultat net par action (€)	(0,22) €	0,02 €
Nombre d'actions gratuites à émettre et exerçables	-	-
Nombre de BSA exerçables converti en nombre d'actions	325 000	775 000
Nombre total de titres y compris instruments dilutifs	22 327 270	18 066 468
Résultat net dilué par action (€)	(0,22) €	0,02 €

Note 10 | Ecart d'acquisition

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur nette au 31/12/2016	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Valeur nette au 31/12/2017
France	2 031	17 484			19 515
4Ps Marketing (UK)	8 354			(286)	8 068
metapeople (DE, CHF, NL)	12 652				12 652
Europe du Nord	4 565				4 565
Europe du Sud	6 016				6 016
TOTAL	33 618	17 484	-	(286)	50 816

Suite à l'acquisition de la société Artefact en juillet 2017, une allocation provisoire du prix d'acquisition (Purchase Price Allocation) a été réalisée en raison de la taille significative de l'acquisition. Les travaux réalisés ont conduit à reconnaître des actifs identifiés pour un montant total de 4 218 milliers d'euros incluant la valorisation de la marque Artefact, de la relations clientèle ainsi que de la technologie. Ces actifs identifiés ont été reclassés en immobilisations incorporelles dans les rubriques concernées. La relation clientèle fait l'objet d'un amortissement sur 10 ans et la technologie d'un amortissement sur 5 ans.

L'augmentation de 17 484 milliers d'euros des écarts d'acquisition sur la France correspond au montant du goodwill résiduel Artefact qui inclut la valorisation des ADP1 pour un montant de 4 603 milliers d'euros (*conférer §2.1 faits marquants*).

Test de dépréciation des goodwill

La Direction évalue les performances opérationnelles par zone géographique. Pour les besoins des tests de dépréciation, la Direction évalue la valeur des goodwill au niveau de 5 zones géographiques : (1) France, (2) Angleterre, (3) Allemagne, Suisse & Pays-Bas, (4) Pays nordiques et (5) Europe du Sud. Chacune de ces zones géographiques représente un groupe d'UGT.

Une fois par an, le Groupe vérifie la nécessité de déprécier les goodwill, en comparant la valeur recouvrable agrégée des actifs d'un groupe d'UGT avec leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable du goodwill de chaque UGT est déterminée sur la base d'un calcul de la valeur d'utilité effectué à partir des projections de flux de trésorerie après impôts fondées sur le budget et business plans approuvés par la Direction, couvrant une période de 5 ans. Au-delà de cette période, les flux de trésorerie sont extrapolés sur la base du taux de croissance à long terme présenté ci-après.

Principales hypothèses des tests de dépréciation

Les principales hypothèses appliquées pour déterminer la valeur d'utilité de chaque UGT sont les suivantes :

- Le taux de croissance à long terme retenu est de 1,5% pour l'ensemble des pays,
- Le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital après impôts qui reflète les risques spécifiques du secteur et du pays concernés :

Taux d'actualisation retenu	31/12/2017	31/12/2016
France	8,5%	8,1%
Royaume-Uni	8,6%	-
Allemagne	7,8%	7,6%
Pays-Bas	7,6%	7,4%
Danemark	6,9%	6,6%
Espagne	9,5%	9,2%
Italie	9,4%	10,8%

Test de sensibilité

Le Groupe a effectué un test de sensibilité de la charge de dépréciation aux variations des principales hypothèses utilisées (c'est-à-dire le taux d'actualisation après impôts et le taux de croissance à long terme). Pour l'ensemble des UGT, les principales hypothèses ont été modifiées comme suit :

- taux d'actualisation après impôts : +0,5 % et
- taux de croissance à long terme : -0,5 %.

Les tests de sensibilité effectués aux 31 décembre 2017 n'ont entraîné aucune charge de dépréciation supplémentaire, et le Groupe n'a donc pas modifié ses hypothèses.

Note 11 | Immobilisations incorporelles

<i>en milliers d'euros</i>	Logiciels	Autres	TOTAL
Valeur brute	465	377	842
Cumul des amortissements et dépréciations	(276)	(201)	(477)
VNC au 31 décembre 2016	189	176	365
Regroupements d'entreprises	-	4 225	4 225
Acquisitions	62	258	320
Transferts	(28)	28	-
Cessions	(4)	(3)	(7)
Ecart de conversion	(1)	(106)	(107)
Amortissement	(191)	(116)	(307)
Dépréciation	-	-	-
Valeur brute	494	4 781	5 275
Cumul des amortissements et dépréciations	(466)	(319)	(785)
VNC au 31 décembre 2017	28	4 462	4 490

Le montant de 4 225 milliers d'euros apparaissant sur la ligne Regroupements d'entreprise correspond aux actifs identifiés lors de l'allocation provisoire du prix d'acquisition de la société Artefact évoqués à la note précédente. Ce montant se décompose en 2 296 milliers d'euros pour la marque Artefact, 695 milliers d'euros de relations clientèle et 1 227 milliers d'euros de technologie (frais de recherche et développement).

Note 12 | Immobilisations corporelles

<i>en milliers d'euros</i>	Aménagements	Agencements, matériels et mobilier de bureau	TOTAL
Valeur brute	167	2 596	2 763
Cumul des amortissements et dépréciations	(87)	(1 625)	(1 712)
VNC au 31 décembre 2016	80	971	1 051
Regroupements d'entreprises	-	522	522
Acquisitions	534	446	980
Cessions	-	(407)	(407)
Ecart de conversion	(8)	(26)	(34)
Amortissement	(100)	(273)	(373)
Dépréciation	-	-	-
Valeur brute	694	3 128	3 822
Cumul des amortissements et dépréciations	(188)	(1 898)	(2 086)
VNC au 31 décembre 2017	506	1 230	1 736

Note 13 | Instruments financiers dérivés

<i>en milliers d'euros</i>	2017	2016
Juste valeur du contrat de couverture de taux swap	71	86
Instruments financiers inscrit à l'actif	71	86
Juste valeur des actions de préférence dites « ADP1 »	(5 163)	-
Instruments financiers inscrits au passif	(5 163)	-
TOTAL	(5 092)	86

La juste valeur des actions de préférence dites ADP1 correspond au nombre probable estimé d'actions ordinaires nouvelles à émettre valorisées au cours de clôture soit 3,41 € par action et la variation entre ce cours et celui au jour de l'émission soit 3,2 € a été comptabilisée en résultat financier de la période.

Note 14 | Actifs financiers non courants

<i>en milliers d'euros</i>	TOTAL
VNC au 31 décembre 2016	597
Acquisitions	1 115
Transferts	-
Cessions	(643)
Ecart de conversion	(6)
Dépréciation	-
Autres	-
VNC au 31 décembre 2017	1 063

Note 15 | Autres actifs courants et non courants

<i>en milliers d'euros</i>	2017	2016
Autres créances	161	127
Acomptes fournisseurs	54	(2)
Créances sociales et fiscales	134	116
Etat	1 712	831
Autres actifs courants	400	10
Charges constatées d'avance	1 169	-
TOTAL	3 630	1 082
Dont non courant	1 265	490
Dont courant	2 365	592

La créance de 1 712 milliers d'euros vis-à-vis de l'Etat concerne :

- les Crédit d'impôt recherche (CIR) de 2014 à 2017 pour un total de 885 milliers d'euros dont 832 en non courant et
- les CICE de 2014 à 2017 pour un total de 587 milliers d'euros dont 434 milliers d'euros classés en non courant.

Le montant de 400 milliers d'euros correspond à une garantie à première demande souscrite par la société Artefact et apportée lors de la TUP, cette somme ayant été restituée début 2018.

Note 16 | Actifs et passifs d'impôts différés

<i>en milliers d'euros</i>	2017	2016
Actifs d'impôts différés	1 435	2 359
- réalisables à plus de 12 mois	1 435	2 184
- réalisables dans les 12 mois	-	175
Passifs d'impôts différés	-	-

Dans le cadre de l'allocation provisoire du prix d'acquisition de la société Artefact, la réévaluation des actifs identifiés pour un montant de 4 218 milliers d'euros a conduit à reconnaître un IDP de 1 151 milliers d'euros au 31 décembre 2017 qui a été comptabilisé en diminution des actifs d'impôts différés de la Société mère.

Note 17 | Créances clients et comptes rattachés

<i>en milliers d'euros</i>	2017	2016
Clients et comptes rattachés	54 588	48 702
Clients – Factures à établir	5 264	3 036
Créances clients	59 852	51 738
Charges constatées d'avance		1 217
Créances sur parties liées	-	5
Dépréciation des créances clients	(969)	(515)
TOTAL	58 883	52 445

A compter de l'exercice 2017, il a été procédé à un reclassement des charges constatées d'avance de la rubrique Créances clients et comptes rattachés à la rubrique Autres actifs ci-dessous.

Détail des créances clients par devises

<i>en milliers d'euros</i>	2017	2016
Euro	48 879	38 974
Livre sterling	5 497	5 103
Couronne suédoise	246	255
Franc Suisse	1 555	2 421
Couronne danoise	958	74
Couronne norvégienne	530	1 204
Dollar US	1 150	1 594
Dirham AED	578	1 728
Dollar de Hong Kong	280	-
Autres	180	385
TOTAL	59 852	51 738

Détail des dépréciations clients

<i>en milliers d'euros</i>	2017	2016
Dépréciation clients à l'ouverture	(515)	(481)
Dépréciation supplémentaire	(801)	(142)
Dépréciation utilisées (créances dépréciées)	344	103
Dépréciation non utilisées reprises		-
Ecart de conversion	7	6
Autres	(3)	-
Dépréciation clients à la clôture	(969)	(515)

Note 18 | Trésorerie nette

<i>en milliers d'euros</i>	2017	2016
Disponibilités	10 020	10 278
Valeurs mobilières de placement	1 304	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie (tels que présentés au bilan)	11 324	10 278
Découverts bancaires	(4 146)	(575)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (tels que présentés dans le tableau de financement)	7 178	9 703

Note 19 | Capital

Au 31 décembre 2017, le capital social de la Société s'élevait à 2 579 111,60 euros, composé de 25 791 116 actions d'une valeur nominale de 0,10 € dont 25 695 233 actions ordinaires, 54 075 actions de préférence 1 (ADP1) et 41 808 actions de préférence 2 (ADP2).

Le tableau ci-après présente les variations du capital social sur l'exercice 2017 :

	Nombre d'actions	Valeur nominale	TOTAL
Capital social au 31 décembre 2016	19 110 300	0,1 €	1 911 030,0 €
Augmentation du capital :			
- Rémunération de l'apport en nature des titres Artefact	6 680 816	0,1 €	668 081,6 €
Capital social au 31 décembre 2017	25 791 116	0,1 €	2 579 111,6 €

Instruments dilutifs

Plan de bons de souscription d'actions	« BSA 2014 »
Date d'assemblée	7 mai 2014
Date du Conseil d'administration	12 mai 2014
Nombre total de BSA alloués/souscrits à la date d'octroi	1 175 000
Prix d'exercice	2,42 €
Nombre de BSA exercés au 31/12/2017	-
Nombre de BSA perdus* au 31/12/2017	850 000
Nombre de BSA restant en circulation au 31/12/2017	325 000
Montant reçu suite à la souscription de BSA	235 000 €
Augmentation de capital potentielle en nombre d'actions	325 000
Augmentation de capital potentielle	786 500 €

*Nombre de BSA perdus correspondent à des départs de salariés.

Plan d'attribution d'actions gratuites	« AGA 2017 »
Date d'assemblée	20 juin 2016
Date du Conseil d'administration	24 avril 2017
Nombre total d'actions attribuées initialement	415 000
Nombre d'actions gratuites perdues	135 000
Nombre total d'actions gratuites restantes au 31/12/2017	280 000

Actions de préférence	« ADP1 »	« ADP2 »
Date d'assemblée	27 juillet 2017	
Nombre total d'ADP1 émises au 31/12/2017	54 075	41 808
Prix d'exercice	n/a	n/a
Augmentation de capital potentielle estimée* en nombre d'actions	1 514 100*	1 223 000**
Augmentation de capital potentielle (par conversion de réserves d'apport)	151 410 €	122 300 €

* sur la base des comptes définitifs de la société Artefact au 31 décembre 2017,

** sur la base des chiffres communiqués dans le plan stratégique 2020 présenté en novembre.

Note 20 | Provisions

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2016	Dotations	Reprises	31/12/2017
Provision pour risques	104		(104)	-
Provision pour indemnités de fin de carrière	13	3		17
TOTAL	117	3	(104)	17

La provision pour risques comptabilisée au 31 décembre 2016 correspondait à 3 litiges avec des salariés sur la base du risque évalué par les avocats. À la suite du dénouement de ces différents litiges, la provision intégralement utilisée a été reprise en exceptionnel.

Note 21 | Dettes financières

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2016	Variation	Ecart de conversion	31/12/2017
Emprunts bancaires	14 890	(13 325)		1 565
Dettes financières non courantes	14 890	(13 325)		1 565
Emprunts bancaires	42	14 331		14 373
Découverts bancaires	575	3 571		4 146
Dettes financières courantes	617	17 902		18 519
Total dettes financières	15 507	4 577		20 084

Emprunts bancaires

Pour mémoire, la Société a obtenu le 21 mars 2016 un nouveau financement constitué de :

- 5 350 milliers d'euros au titre de la tranche A1, assortis d'un taux d'intérêt variable annuel calculé sur la base du taux Euribor 6 mois + 4,3% et remboursables in fine le 18 mars 2022
- 5 350 milliers d'euros au titre de la tranche A2, assortis d'un taux d'intérêt variable annuel calculé sur la base du taux Euribor 6 mois + 2% et remboursables en plusieurs échéances entre le 30 juin 2017 et le 31 décembre 2021.
- 5 000 milliers d'euros au titre de la tranche B1, assortis d'un taux d'intérêt variable annuel calculé sur la base du taux Euribor 6 mois + 4,3% et remboursables in fine le 18 mars 2022.
- 5 000 milliers d'euros au titre de la tranche B2, assortis d'un taux d'intérêt variable annuel calculé sur la base du taux Euribor 6 mois + 2% et remboursables en plusieurs échéances entre le 30 juin 2017 et le 31 décembre 2021.

Au 31 Décembre 2017, les tranches A1 et A2 ont été intégralement utilisées et portent intérêts, tandis que les tranches B1 et B2 ont été tirées à hauteur de 5.45 millions d'€ pour réaliser l'acquisition de l'agence 4Ps Marketing et les coûts d'acquisition d'Artefact. Le groupe a remboursé les tranches amortissables pour un montant de 1,5 million d'€ au cours de l'année.

Le reliquat des tranches B1 et B2 est soumis à une commission de non-utilisation de 0,40% avec une date de fin au 18/03/2018. D'après le contrat de financement, si le taux Euribor 6 mois est inférieur à 0%, il est réputé être égal à 0%.

Selon les termes de ce contrat de financement, le Groupe s'engage à respecter les covenants suivants :

- le montant de l'Excess Cash Flow de l'exercice ne doit pas être supérieur à 3 millions d'euros ;
- le levier financier (dette financière nette consolidée / excédent brut d'exploitation consolidé) ne doit pas dépasser 1,5 à chaque arrêté semestriel entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2018, et 1,2 au 30 juin 2019 ;
- le gearing (dette financière nette consolidée / fonds propres consolidés) ne doit pas dépasser 60% à chaque arrêté semestriel à compter du 31 décembre 2016 ; et
- le taux de couverture de la dette (Free Cash Flow / service de la dette financière consolidée) ne doit pas dépasser 1 à chaque arrêté semestriel à compter du 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2017, le Groupe n'a pas respecté les covenants applicables, ce qui permettait aux banquiers de demander l'exigibilité anticipée de la dette. En conséquence, celle-ci a été reclassée intégralement en courant. Un waiver dans lequel les banquiers renoncent à demander cette exigibilité anticipée a été obtenu postérieurement à la clôture en date du 29 janvier 2018 sous réserve de la réalisation d'une augmentation de capital qui a eu lieu.

Afin de couvrir les taux d'intérêts de ces emprunts, le Groupe a mis en place une couverture de taux avec un cap à 0.

Au 31 décembre 2017, les autres emprunts du Groupe sont composés d'un emprunt de 470 milliers d'euros auprès de la BPI en France (taux d'intérêt de 3,27%) et du refinancement du CICE pour 500 milliers d'euros.

Note 22 | Autres passifs courants et non courants

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Dette sur acquisitions	3 385	4 153
Produits constatés d'avance	7 341	-
Autres dettes	1 724	2 283
TOTAL	12 451	6 436
Dont non courant	3 721	4 322
Dont courant	8 729	2 114

La dette sur acquisitions d'un montant de 3 385 milliers d'euros dont 1 044 milliers d'euros en courant et 2 341 milliers d'euros en non courant, correspond à l'estimation des compléments de prix restants à payer dans le cadre de l'acquisition de la société 4Ps Marketing en septembre 2016.

Les produits constatés d'avance correspondent à l'étalement du chiffre d'affaires relatif aux phases d'audit, inscription et maintenance, à des prestations de conseil facturées mais restant à réaliser ainsi qu'à des revenus et affiliation facturés d'avance.

Les autres dettes incluent notamment une charge à payer de 420 milliers d'euros au titre d'un litige en cours avec un ancien Directeur Général (Monsieur Raphaël Zier) qui a fait part à la Société d'une demande d'indemnisation à hauteur de 1,7 million d'euros en compensation d'un défaut d'émission d'instruments financiers à son profit durant l'exercice de ses fonctions. Les négociations sont toujours en cours, le niveau de risque évalué par la Société reste inchangé à 420 milliers d'euros.

Note 23 | Dettes fournisseurs et autres créiteurs

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs	45 186	36 241
Fournisseurs - factures non parvenues	2 667	2 305
Sécurité sociale et organismes sociaux	4 519	2 706
Dettes fiscales hors impôt sur les bénéfices	5 581	5 049
Avances et acomptes clients	1 257	369
Clients avoirs à émettre	1 265	
Produits constatés d'avance	-	8 378
Autres	130	5
TOTAL	60 605	55 053

A compter de l'exercice 2017, il a été procédé à un reclassement des produits constatés d'avance de la rubrique Dettes fournisseurs ci-dessus à Autres passifs ci-avant.

Note 24 | Engagements hors bilan

Engagements donnés

Bail commercial

La Société a signé le 25 août 2017 un bail commercial 4/6/9 à date d'effet au 1er janvier 2018 d'une surface d'environ 800 m² de bureaux pour un loyer annuel HT et hors charges de 360 milliers d'euros. La période ferme d'engagement est ainsi de 4 ans courant jusqu'au 31 décembre 2022, représentant un engagement de 1,4 millions d'euros.

Ces locaux sont une extension des locaux loués par la Société Artefact. Celle-ci avait ainsi signé le 18 janvier 2017, un bail commercial 6/9 ans d'une surface de 1 434 m² de bureaux pour un loyer annuel HT et hors charges de 743 milliers d'euros. La période ferme d'engagement est ainsi de 6 ans courant jusqu'au 20 avril 2023, représentant un engagement de 4,46 millions d'euros.

Nantissement de titres constitué en garantie d'une caution bancaire fournie dans le cadre de l'emprunt bancaire

Conformément au contrat de financement bancaire signé en mars 2016, la Société a consenti un nantissement de titres de ses filiales metapeople GmbH et NetBooster UK.

Engagements reçus

Droits de tirage lignes de crédit

Suivant l'accord de financement bancaire à moyen terme signé en 2016, la Société dispose au 31 décembre 2017 et jusqu'au 18 mars 2018 d'un solde de 4,55 millions d'euros au titre de droits de tirage sur des lignes de crédit complémentaires destinées à financer sa croissance externe.

Note 25 | Honoraires des Commissaires aux comptes

<i>en milliers d'euros</i>	2017		2016	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Audit				
<i>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés</i>				
- Emetteur	83	32%	61	29%
- Filiales intégrées globalement	142	55%	52	18%
<i>Autres diligences et prestations directement liées</i>				
- Emetteur	22	8%	131	38%
- Filiales intégrées globalement				
Sous-total	246	96%	244	85%
Autres prestations rendues				
<i>Juridique, fiscal, social</i>	11	4%	43	15%
Sous-total	11	4%	43	15%
TOTAL	257	100%	287	100%

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ARTEFACT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Des comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 23 avril 2018. Ces comptes ont fait l'objet de notre part d'un premier rapport en date du 30 avril 2018, dans lequel nous avons certifié les comptes sans réserve.

Ces comptes consolidés ont été modifiés par le Conseil d'administration du 31 mai 2018 pour reclasser la dette financière à plus d'un an en Passif courant pour un montant de 14 262 milliers d'euros en raison notamment du bris de covenant constaté au 31 décembre 2017 pour lequel le waiver a été obtenu le 29 janvier 2018. Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 30 avril 2018.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur la note 2.1 « Acquisition de la société ARTEFACT » de l'annexe qui présente les modalités du rapprochement intervenu courant 2017.

III – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés et ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2017 s'établit à 50 816 milliers d'euros, font l'objet de tests selon les modalités décrites dans la note 3.5 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation, contrôlé la cohérence des hypothèses retenues pour l'établissement des plans d'affaires utilisés pour la réalisation desdits tests et nous avons vérifié que la note donne une information appropriée.

Comme indiqué dans la note 3.4 de l'annexe, les estimations et hypothèses sont établies sur la base d'informations disponibles à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

IV - Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au Référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI - Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 4 juin 2018

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Benoît PIMONT

**G.C.A.
GROUPE DE CONTROLE ET D'AUDIT**

Jean-Yves HANS – Paul GAUTEUR

Comptes annuels au 31 décembre 2017

COMPTE DE RESULTAT

<i>en milliers d'euros</i>	Note	2017	2016
Chiffre d'affaires	15	25 837	27 040
Production immobilisée		-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges		507	864
Autres produits		160	337
Produits d'exploitation		26 504	28 242
Autres achats et charges externes		(19 230)	(20 425)
Impôts et taxes		(247)	(237)
Salaires		(4 867)	(4 435)
Charges sociales		(2 141)	(1 839)
Dotations aux amortissements		(345)	(315)
Dotations aux dépréciations et provisions		(476)	(268)
Autres charges		(161)	(126)
Charges d'exploitation		(27 467)	(27 646)
Résultat d'exploitation		(963)	595
Produits financiers		296	2 066
Charges financières		(6 986)	(5 620)
Résultat financier	16	(6 689)	(3 554)
Résultat courant avant impôt		(7 653)	(2 958)
Produits exceptionnels		147	30
Charges exceptionnelles		(1 548)	(610)
Résultat exceptionnel	17	(1 401)	(581)
Participation des salariés		-	-
Impôt sur les bénéfices	18	(27)	(46)
RESULTAT NET		(9 026)	(3 493)

BILAN

<i>en milliers d'euros</i>	Note	Brut	Amort. / dépréciation	2017	2016
Immobilisations incorporelles	1	20 637	441	20 196	4 318
Immobilisations corporelles	2	818	324	494	374
Immobilisations financières	3-4	69 621	20 701	48 919	54 866
Actif immobilisé		91 076	21 467	69 609	59 558
Créances clients & comptes rattachés	5	25 177	426	24 751	18 627
Autres créances	11	2 718	-	2 718	2 496
Valeurs mobilières de placement		172	-	172	-
Disponibilités		415	-	415	1 809
Actif circulant		28 482	426	28 056	22 932
Charges constatées d'avance	13	242	-	242	97
Charges à répartir sur plusieurs exercices	6	427	-	427	470
TOTAL ACTIF		120 227	21 893	98 334	83 058
Capital	7			2 579	1 911
Primes				42 312	26 866
Réserves et report à nouveau				7 772	11 006
Résultat de l'exercice				(9 026)	(3 493)
Provisions réglementées				1 785	1 656
Capitaux propres	8			45 423	37 947
Provisions pour risques				-	104
Provisions pour charges				-	-
Provisions	9			-	104
Emprunts et dettes financières	10			21 770	18 276
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	11			17 751	16 078
Dettes fiscales et sociales	11			4 812	2 220
Autres dettes	12			5 924	5 540
Dettes				50 258	42 114
Produits constatés d'avance	13			2 543	2 893
Ecart de conversion passif	12			110	-
TOTAL PASSIF				98 334	83 058

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Présentation générale

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 23 avril 2018. Ces comptes sont présentés en milliers d'euros. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2. Faits significatifs de l'exercice

L'exercice 2017 a été marqué par les événements suivants :

2.1 Acquisition de l'intégralité du capital de la société Artefact

Le 27 juillet 2017, la Société (NetBooster) a fait l'acquisition de 100% de la société Artefact par voie d'apport de titres. Cette opération a été réalisée sur la base d'une valorisation de 17 100 milliers d'euros.

L'apport a été rémunéré par la création de

- 6 584 933 actions nouvelles émises au prix unitaire de 2,49 euros ainsi que
- 54 075 actions de préférence 1 (ADP1) émises au prix unitaire de 2,49 € et enfin
- 41 808 actions de préférence (ADP2) au prix unitaire de 13,61 euros.

Les ADP1 donnent droit à la conversion en actions ordinaires selon un ratio fonction de l'EBITDA réalisé par la société Artefact en 2017. Les ADP2 donnent droit à la conversion en actions sous condition de présence et selon un ratio fonction de l'EBITDA d'ensemble à la date de conversion.

Les coûts supportés par la société à l'occasion de l'opération (728 milliers d'euros) ont fait l'objet d'une imputation en primes d'émission enregistrées en capitaux propres (16 432 milliers d'euros).

2.2 Dissolution sans liquidation de la société Artefact

Le 20 novembre 2017, la Société (NetBooster) a décidé la dissolution sans liquidation de la société Artefact. Cette opération a pris effet au 31 décembre 2017 sur le plan juridique et rétroactivement au 1^{er} janvier sur le plan fiscal. Cette opération est par ailleurs soumise au régime spécial des fusions.

Le bilan de la société Artefact repris au 31 décembre 2017 par la Société (NetBooster) s'établit comme suit :

Actif	31/12/17	Passif	31/12/2017
Immobilisations incorporelles	721	Capitaux propres	1 949
Immobilisations corporelles	419	Emprunts long terme	711
Immobilisations financières	780	Dettes financières diverses	1 386
Actif immobilisé	1 920	Passif long terme	2 097
Clients	4 091	Dettes fournisseurs	598
Autres créances	994	Dettes sociales	1 051
Charges constatées d'avance	91	Dettes fiscales	930
Actif circulant	5 177	Produits constatés d'avance	709
Disponibilités	238	Passif circulant	3 288
Total actif	7 334	Total passif	7 334

La différence entre la valeur des titres Artefact (17 100 milliers d'euros) et les capitaux propres de cette société (1 949 milliers d'euros) soit 15 151 milliers d'euros a fait l'objet des affectations suivantes à l'actif du bilan de clôture de la Société :

- Marque évaluée à 2 296 milliers d'euros,
- Fonds de clientèle identifié pour 695 milliers d'euros, amortissable sur 10 ans,
- Frais de développement : 1 227 milliers d'euros, amortissable sur 5 ans,
- Fonds de commerce non affecté pour le solde soit 10 933 milliers d'euros, non amortissable.

2.3 Rapprochement opérationnel des équipes NetBooster & Artefact

Afin de matérialiser le rapprochement opérationnel des équipes des deux sociétés, la Société (NetBooster) a dénoncé le bail commercial de ses locaux historiques situés au 4/6 Passage Louis Philippe à Paris dans le 11^{ème}, et souscrit un nouveau bail signé le 25 août 2017 pour les nouveaux locaux situés au 19 rue Richer à Paris dans le 9^{ème}, base opérationnelle de la société Artefact.

Le Conseil d'administration a décidé le transfert du siège social de la société au 19 rue Richer en date du 20 novembre 2017. Dans le cadre de ce déménagement, et conformément aux règles comptables, la société a procédé à un amortissement exceptionnel des agencements des anciens locaux non repris représentant une charge de 263 milliers d'euros comptabilisée en résultat exceptionnel.

Les équipes opérationnelles des 2 sociétés ont été regroupés dans les nouveaux locaux rue Richer le 2 janvier 2018.

2.4 Paiement d'un complément de prix 4Ps Marketing

A la suite à l'acquisition de la société britannique 4Ps Marketing en septembre 2016, et conformément au protocole d'acquisition et aux performances de la société, la Société a procédé au paiement du premier complément de prix pour un montant de 715 milliers d'euros (616 KGBP).

2.5 Bris de covenants bancaires – obtention d'un waiver

Comme indiqué en note 21, le Groupe n'a pas respecté les covenants bancaires applicables à l'emprunt bancaire au 31 décembre 2017, mais a bénéficié d'un accord de waiver de la part du Pool bancaire et du Fond Privé, sous réserve de la réalisation d'une augmentation de capital qui a été réalisée en janvier 2018.

Dans sa recommandation 2008-22, l'AMF, faisant référence à la norme IAS1, a rappelé qu'un emprunt dont un covenant n'a pas été respecté pendant l'exercice ou à la clôture de ce dernier rendant l'emprunt immédiatement exigible, doit être reclassé en éléments courants et ce même si le prêteur a accepté, après la date de clôture de ne pas exiger le paiement suite à ce manquement.

Par conséquent l'accord de waiver ayant été obtenu le 29 janvier 2018, soit postérieurement au 31 décembre 2017, le Groupe a reclassé l'intégralité du prêt bancaire correspondant en dettes financières à moins d'un an.

3. Règles et méthodes comptables

3.1 Référentiel

Les comptes annuels au 31 décembre 2017 ont été établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.2 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. La société revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Ces estimations concernent principalement les hypothèses retenues pour l'établissement des plans d'affaires utilisés pour la valorisation des titres de participation et de certains actifs incorporels (fonds commercial notamment).

3.3 Frais de recherche et développement

Les coûts de développement des projets répondant aux critères d'activation définis à l'article 212-3 du règlement ANC n°2016-03 sont comptabilisés à l'actif, conformément à la méthode préférentielle préconisée.

Ces frais de développement comprennent :

- les salaires, appointements et autres coûts annexes du personnel affecté au développement,
- les éventuelles dépenses d'études et de développement sous-traitées à des entreprises extérieures,
- les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles ou incorporelles affectées de manière exclusive au développement.

3.4 Fonds commercial

Le poste fonds commercial est composé de malis techniques de fusion issus de regroupement d'entreprise. Ces fonds commerciaux font l'objet chaque année d'un test de dépréciation basée sur la méthode des cash flows futurs et font l'objet d'une dépréciation le cas échéant.

3.5 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, et se composent de logiciels et licences. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur une durée de 1 à 5 ans.

3.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, majoré des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencements, aménagements, installations : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans

3.7 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition comprenant le coût d'acquisition ainsi que les frais d'acquisition afférents. Des compléments de prix peuvent être comptabilisés en titres si leur estimation peut être établie de manière fiable. Les frais d'acquisition font l'objet d'une déduction fiscale sur une durée de 5 ans (prorata temporis) par la constitution d'un amortissement dérogatoire.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire, estimée en fonction de la quote-part de situation nette détenue et des perspectives de rentabilité de la filiale, est inférieure à sa valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée à partir des perspectives de croissance (chiffre d'affaires) et de rentabilité (EBITDA, cash-flow) basées sur des business plans établis selon la méthode dite du DCF (discounting cash flow) et actualisés chaque année. En l'absence de données disponibles sur ces agrégats, la valeur d'usage retenue est la situation nette comptable.

3.8 Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et une dépréciation spécifique est constituée pour des créances identifiées comme présentant un risque d'irrecouvrabilité totale ou partielle.

Les créances présentant une incertitude ou absence d'information positive d'assurance de recouvrement font également l'objet d'une dépréciation.

Les créances clients intègrent les sommes dues à la société au titre des achats d'espace réalisés par elle auprès des moteurs de recherche pour leur compte. En application des règles relatives en France aux contrats de mandat (loi Sapin), ces flux ne figurent ni en chiffres d'affaires ni en charges externes.

3.9 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date d'opération (ou en cas d'opérations multiples dans une même devise sur une période donnée au cours de change mensuel moyen).

Les créances, dettes et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion des dettes et des créances en devises sont portées au bilan en écart de conversion.

Dans le cas où une perte de change latente est constatée, une provision pour perte de change est constituée à due concurrence. Les gains latents de change ne sont pas reconnus en profit de la période.

3.10 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat. Elles font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire devient inférieure à leur valeur comptable.

3.11 Reconnaissance du chiffre d'affaires

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts dépend de la nature de la prestation :

- Soit récurrente, typiquement conclus pour une durée initiale d'un an, renouvelables par tacite reconduction ;
- Soit plus ponctuelle basés sur la mise à disposition de moyens humains - sous forme de journées hommes - (activité de Création, Conseil, Emailing).

Il existe deux types principaux de contrats de prestations récurrentes : l'un concerne les prestations dites de Référenceement, l'autre les prestations de génération de trafic dites de P.P.C. (Pay Per Click) et P.L. (Paid Listing) ou Liens Sponsorisés.

Les contrats de Référenceement se décomposent en trois phases :

1. une phase préalable d'audit nécessaire à la mise en évidence des spécificités des besoins de Référenceement du client ;
2. une phase de réalisation pendant laquelle est mise en œuvre la prestation ;
3. une phase de suivi pendant laquelle l'entreprise vérifie et valide le maintien de la pertinence du Référenceement initial.

Ce chiffre d'affaires est comptabilisé de la manière suivante :

- la phase d'audit et de réalisation, facturée dès la signature du contrat, donne lieu à un étalement du CA reconnu sur la période de réalisation de la prestation.
- la prestation de suivi, facturée d'avance, donne également lieu à un étalement du CA reconnu sur la période de réalisation de la prestation en application des règles propres aux prestations continues successives.

Les contrats de P.P.C. et P.L. se décomposent en deux phases :

- une phase de préparation des informations, mots clés et autres éléments ;
- une phase de suivi et d'optimisation pendant laquelle l'entreprise s'assure que la génération de trafic réponde à l'objectif fixé au préalable.

La facturation intervient mensuellement pour les volumes délivrés au cours du mois. Le chiffre d'affaires correspondant est reconnu selon la période de livraison du trafic Internet facturé.

3.12 Charges de personnel

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 28 février 2013, le produit résultant du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) a été comptabilisé en diminution des charges de personnel de l'exercice.

Le montant du CICE comptabilisé au titre de l'exercice 2017 s'élève à 139 milliers d'euros. Le crédit d'impôt compétitivité emploi est affecté à des efforts réalisés en matière d'investissements et de formation du personnel.



3.13 Impôts sur les sociétés

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 11 janvier 2011 relative aux comptes individuels, la comptabilisation du crédit d'impôt recherche (CIR) est maintenue en diminution de la charge d'impôt sur les sociétés.

Le montant du CIR comptabilisé au titre de l'exercice 2017 s'élève à 794 milliers d'euros.

3.14 Changement de méthode

Néant.

4. Notes sur certains postes du bilan et du compte de résultat

Note 1 | Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/16	Augmentation	Diminution	Absorption Artefact	31/12/17
Marques	43			2 299	2 342
Logiciels, licences	451	242	(49)		645
Fonds commerciaux	4 070			12 345	*16 415
Autres immob. Incorporelles	-			1 235	1 235
TOTAL	4 564	242	(49)	15 880	20 637

*dont mali technique issu de regroupement d'entreprise : 16 415 milliers d'euros

Amortissements

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/16	Amortissement	Reprise	Absorption Artefact	31/12/17
Marques	-				-
Logiciels, licences	246	192			438
Fonds commerciaux	-				-
Autres immob. Incorporelles	-			3	3
TOTAL	246	192	-	3	441

Le détail des fonds commerciaux au 31 décembre 2017 est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Media / Crea	3 410	-	3 410
CRM	659	-	659
Artefact	11 650	-	11 650
Clientèle Artefact	695	-	695
TOTAL	16 415	-	16 415

A l'exception de la clientèle Artefact présumée amortissable sur une durée de 10 ans correspondant à l'atteinte d'un taux d'attrition estimé de 100% à un horizon de 10 ans, les fonds commerciaux ne sont pas amortissables et font l'objet de tests de dépréciation annuels.

Note 2 | Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/16	Augmentation	Diminution	Absorption Artefact	31/12/17
Agencements et installations	384	-	(384)	179	179
Matériels et mobiliers de bureau	252	17		370	639
Autres immobilisations corporelles	-			-	-
TOTAL	636	17	(384)	549	818

La diminution de 384 milliers d'euros correspond à la perte des agencements des anciens locaux consécutive au déménagement de la Société au 19 rue Richer le 1^{er} janvier 2018.

Amortissements

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/16	Amortissement	Reprise	Absorption Artefact	31/12/17
Agencements et installations	134	250	(384)	16	16
Matériels et mobiliers de bureau	128	66	-	114	308
Autres immobilisations corporelles	-				-
TOTAL	262	316	(384)	130	324

La charge d'amortissement intègre 263 milliers de dépréciation exceptionnelle consécutive au déménagement.

Note 3 | Immobilisations financières

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/16	Augmentation	Diminution	Absorption Artefact	31/12/17
Titres de participation	67 717	17 108	(150)	(17 100)	67 575
Créances rattachées à des part.	820	-	-	-	820
Actions propres	420	-	(289)	-	132
Autres immobilisations financières	341	140	(167)	781	1 094
TOTAL	69 298	17 247	(606)	(16 319)	69 621

La variation sur les titres de participation est détaillée ci-après.

Les actions propres au 31 décembre se composent de :

- 30 598 actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidités valorisées à 101 milliers d'euros, le solde de liquidités immobilisées dans le cadre de ce contrat soit 136 K€ étant classées en autres immobilisations financières ;
- 11 976 actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions valorisées à 31 milliers d'euros soit 2,57 €/action.

La diminution des actions propres correspond essentiellement à la vente de 100 000 actions à un cours de 2,56 € destinées à financer les compléments de prix prévus au contrat d'acquisition des titres de 4Ps Marketing Ltd acquise en septembre 2016. Le solde correspondant à la variation liée au contrat de liquidité (-50 milliers d'euros).

L'augmentation de 781 milliers d'euros des autres immobilisations financières provenant de la TUP d'Artefact se décomposent en 381 milliers de dépôt de garantie et 400 milliers d'euros de titres de SICAV bloquées dans le cadre d'une garantie à première demande.

Détail des titres de participation

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/16	Augmentation	Diminution	Absorption Artefact	31/12/17
Artefact		17 100		(17 100)	-
Netbooster UK	16 647	8	(150)		16 505
Metapeople	15 817				15 817
Netbooster holding A/S	12 132				12 132
Netbooster Finland	10 724				10 724
Netbooster Spain	6 798				6 798
Netbooster Italy	2 980				2 980
Media Diamond	860				860
Netbooster Sweden	869				869
Netbooster Gmbh	304				304
Netbooster MENA	33				33
Internet Advantage	500				500
Pixidis	50				50
Netbooster Norway	3				3
TOTAL	67 717	17 108	(150)	(17 100)	67 575

La diminution de 150 milliers d'euros est liée à une révision à la baisse des compléments de prix (earnouts) dus aux cédants de la société 4Ps Marketing. Pour mémoire, la Société avait acquis via sa filiale Netbooster UK la société britannique 4Ps Marketing en septembre 2016 à un prix initial de 4 999 milliers d'euros (4 250 000 GBP) assorti de compléments de prix estimés et provisionnés à hauteur de 4 605 202 € (3 966 000 GBP). Fin 2016, 4Ps a été absorbée par NetBooster UK.

Note 4 | Dépréciations d'actifs

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/16	Dotations	Reprises	Absorption Artefact	31/12/17
Titres de participation	14 400	6 317	(29)		20 687
Créances rattachées à des part.	13				13
Autres immob. Financières	19		(19)	1	1
TOTAL	14 432	6 317	(48)	1	20 701

Dépréciations des titres de participation

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/16	Augmentation	Diminution	31/12/17
NetBooster Finland	9 405	1 318		10 724
NetBooster A/S	926	4 748		5 674
NetBooster Italy	1 551		(29)	1 522
NetBooster Spain	1 864	35		1 899
NetBooster Suède	654	215		869
TOTAL	14 400	6 317	(29)	20 688

La valeur d'inventaire des titres NetBooster Italy, NetBooster Spain et NetBooster A/S a été déterminées suivant la méthode DCF sur la base des budgets 2018 et des hypothèses de business plan à 5 ans de ces sociétés.

Les titres NetBooster Suède ont été intégralement dépréciés compte tenu de la fermeture prévue de l'établissement en 2018. Enfin les titres NetBooster Finland ont été également dépréciés à 100% compte tenu des mauvaises perspectives de la filiale.

Note 5 | Créances clients

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Clients	21 230	16 916
Clients - Factures à établir	3 947	2 001
Dépréciation des créances clients	(426)	(290)
TOTAL	24 751	18 628

Les créances clients intègrent les sommes dues au titre des achats d'espace réalisés par elle auprès des moteurs de recherche pour leur compte. En application des règles relatives en France aux contrats de mandat, ces flux ne figurent ni en chiffres d'affaires ni en charges externes.

Note 6 | Charges à répartir sur plusieurs exercices

La société a opté pour l'inscription des frais liés à la souscription des financements bancaires obtenus au cours du premier semestre 2016 au poste charges à répartir sur plusieurs exercices. Ces frais, d'un montant cumulé à fin 2017 de 596 milliers d'euros, sont amortis sur la durée de l'emprunt soit 6 ans.

La dotation de l'exercice s'élève à 99 milliers d'euros. Le solde du poste s'établit à 427 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Note 7 | Capital social

Composition du capital

Le capital de la société s'élève à 2 579 111,60 euros au 31 décembre 2017, composé de 25 791 116 actions, dont 25 695 233 actions ordinaires et 95 883 actions de préférence, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,1 euro.

<i>en milliers d'euros</i>	Nombre	Valeur nominale	Capital
Actions composant le capital social au début de l'exercice	19 110 300	0,1 €	1 911 030,0 €
Augmentation de capital par apport en nature (27/07/2017)	6 680 816	0,1 €	668 081,6 €
Actions composant le capital social en fin d'exercice	25 791 116	0,1 €	2 579 111,6 €

Variation du capital au cours de l'exercice

Le 27 juillet 2017, la Société (NetBooster) a fait l'acquisition de 100% du capital de la société Artefact par voie d'apport de titres. Cette opération a été réalisée sur la base d'une valorisation de la société cible de 17 100 136 €.

L'apport a été rémunéré par la création de 6 680 816 actions nouvelles dont :

- 6 584 933 actions émises au prix unitaire de 2,49 €, ainsi que
- 54 075 ADP1 émises au prix unitaire de 2,49 € et
- 41 808 ADP2 émises au prix unitaire de 13,61 €.

Les ADP1 donnent droit à leur conversion en actions ordinaires selon un ratio fonction de l'EBITDA enregistré par ARTEFACT en 2017. Les ADP2 donnent droit à leur conversion en actions ordinaires sous condition de présence et selon un ratio fonction de l'EBITDA d'ensemble à la date de conversion.

Les coûts supportés par NetBooster à l'occasion de l'opération (727 645 €) ont fait l'objet d'une imputation sur les primes d'apport enregistrées en capitaux propres (16 432 055 €).

Note 8 | Capitaux propres

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/16	Affectation du résultat	Distribution dividendes	Augment. de capital	Résultat de l'exercice	Autres variations	31/12/17
Capital social	1 911			668			2 579
Prime d'émission	25 613						25 848
Prime d'apport	1 018			15 445			16 464
Primes BSA	235					(170)	65
Réserves	16						16
Réserves conversion ADP	-			259			259
Report à nouveau	10 990	(3 493)					7 497
Résultat de l'exercice	(3 493)	3 493			(9 026)		(9 026)
Provisions réglementées	1 656					129	1 785
TOTAL	37 947	-	-	16 372	(9 026)	41	45 423

L'augmentation de capital d'un montant total de 16 372 milliers d'euros correspond à l'opération d'acquisition de la société Artefact réalisée le 27 juillet 2017, incluant des coûts liés d'un montant de 728 milliers d'euros imputées sur les primes d'apport.

La baisse de 170 milliers d'euros du poste Bons de souscription (BSA) s'expliquent par la caducité de BSA intervenue à la suite de départ de détenteurs de la Société.

Note 9 | Provisions

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/16	Dotations	Reprises	31/12/17
Provisions pour risques	104		(104)	-
Provisions pour charges				-
TOTAL	104	-	(104)	-

La provision pour risques comptabilisée au 31 décembre 2016 correspondait à 3 litiges avec des salariés sur la base du risque évalué par les avocats. À la suite du dénouement de ces différents litiges, la provision intégralement utilisée a été reprise en exceptionnel.

Note 10 | Emprunts et dettes financières

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2017	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	31/12/16
Emprunts auprès des établissements de crédits	16 318	15 075	1 208	35	15 371
Découverts, concours bancaires	3 493	3 495	-	-	29
Actionnaires - comptes courants	441	441	-	-	422
Groupes - comptes courants	1 518	1 518	-	-	2 453
Dépôts reçus	1	1	-	-	1
TOTAL	21 770	20 528	1 208	35	18 276

Note 11 | Etat des créances et des dettes

Etat des créances par échéance

<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	820		820	
Prêts	64		64	
Dépôts et cautionnements	630	190	249	191
Fournisseurs	61	61		
Clients	25 177	24 932	245	
Personnel et comptes rattachés	63	63		
Etat - Impôts sur les bénéfices	1 471	206	1 265	
Etat - TVA	970	970		
Compte courant associés	110	110		
Autres créances	26	26		
Charges constatées d'avance	242	242		
TOTAL	29 636	26 802	2 643	191

La créance d'impôt sur les bénéfices vis à vis de l'Etat correspond aux :

- Crédits d'impôt compétitivité (CICE) 2014 à 2017 pour 539 milliers d'euros dont 153 à moins d'un an,
- Crédits d'impôt recherche de 2014 et 2015 pour 90 milliers d'euros, dont 53 à moins d'un an,
- Créances de crédits d'impôt transférées par la société Artefact au 31 décembre 2017 soit le CICE 2017 pour 48 milliers d'euros et le CIR 2017 pour 795 milliers d'euros.

A défaut d'imputation sur des dettes d'impôt-sociétés à devoir par la société, les crédits d'impôt originaires de 2015 à 2017 (1 265 K€) sont d'échéances supérieures à un an.

Etat des dettes par échéance

<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières diverses	16 378	15 135	1 208	35
Découverts, concours bancaires	3 493	3 493		
Fournisseurs	17 751	17 751		
Clients	1 413	1 413		
Personnel et comptes rattachés	1 511	1 511		
Dettes sociales	1 358	1 358		
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-		
Etat - TVA	1 586	1 586		
Etat - Autres impôts et taxes	298	298		
Compte courant associés	1 959	1 539	420	
Autres dettes	4 511	1 052	3 459	
Produits constatés d'avance	2 543	2 543		
TOTAL	52 801	47 679	5 087	35

Au 31 décembre 2017, la Société n'a pas respecté les covenants bancaires applicables, ce qui permettait aux banquiers de demander l'exigibilité anticipée de la dette. En conséquence, l'emprunt a été reclassé intégralement en dettes à moins d'un an. Un waiver dans lequel les banquiers renoncent à demander cette exigibilité anticipée a été obtenu postérieurement à la clôture en date du 29 janvier 2018 sous réserve de la réalisation d'une augmentation de capital qui a eu lieu.

Les dettes fournisseurs intègrent les sommes dues par la Société au titre des achats d'espace réalisés auprès des moteurs de recherche pour le compte de ses clients. En application des règles relatives en France aux contrats de mandat, ces flux ne figurent ni en chiffres d'affaires ni en charges externes.

Note 12 | Autres dettes

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Avances et clients créditeurs	148	87
Clients avoir à établir	1 265	73
Dettes sur acquisition 4Ps Marketing	3 749	4 724
Dettes sur acquisition Media Diamond	-	110
Autres dettes opérationnelles	762	547
TOTAL	5 924	5 540

La dette sur acquisition de la société 4Ps Marketing se compose de 1 044 milliers d'euros à moins d'un an et 2 705 milliers d'euros à plus d'un an. A la clôture des comptes 2017, un écart de conversion passif de 111 milliers d'euros a été comptabilisé suite à la dévaluation de la dette en livre Sterling vis-à-vis des cédants de la société 4Ps Marketing.

Note 13 | Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 2 543 milliers d'euros et correspondent à l'étalement du chiffre d'affaires relatif aux phases d'audit, inscription et maintenance, à des prestations de Consulting facturées mais restant à servir, à des revenus médias et affiliation facturés d'avance.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 242 milliers d'euros et correspondent à des ajustements classiques de charges.

Note 14 | Produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Clients - Factures à établir	3 947	2 001
Fournisseurs – Avoir à recevoir	46	80
Organismes sociaux – divers à recevoir	61	54
Etat – divers à recevoir	13	1
TOTAL	4 067	2 136

Charges à payer

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts courus à payer et CB différées	34	21
Fournisseurs - Factures non parvenues	1 528	820
Clients – Avoirs à établir	1 265	73
Personnel - Congés payés	654	326
Provision primes et frais à verser	846	195
Provision charges sociales sur congés à payer	301	131
Personnel - Autres charges sociales à payer	502	65

Etat - Charges à payer	195	127
TOTAL	5 327	1 759

Note 15 | Ventilation du chiffre d'affaires

<i>en milliers d'euros</i>	2017	%	2016	%
PPC / Tracking	11 193	44%	8 994	33%
SEO	1 580	6%	920	3%
Media	5 837	23%	8 804	33%
Data	1 336	5%	2 561	9%
Social	823	3%	423	2%
Création, affiliation	2 094	8%	1 759	7%
Prestations intragroupes	2 974	11%	3 579	13%
TOTAL	25 837	100%	27 040	100%

Note 16 | Résultat financier

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2017
Dépréciation nette des titres de participation	(6 288)
Reprise sur autres immobilisations financières	19
Charges d'intérêts sur emprunt bancaire	(540)
Charges d'intérêts sur compte courant	(30)
Dividendes reçus	94
Revenu des créances financières des entités liées	24
Commissions de non utilisation de lignes de crédit et coûts des swap	(27)
Gain net de change	51
Produits nets sur cession de VMP	7
TOTAL	(6 689)

Les dividendes proviennent de la filiale Media Diamond.

Note 17 | Résultat exceptionnel

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2017
Boni net sur rachat d'actions propres	17
Charges exceptionnelles sur personnel	(165)
Charges de restructuration	(657)
Dotations aux amortissements dérogatoires	(129)
Dotation aux amortissements exceptionnelles	(263)
Reprise de provisions exceptionnelles	104
Autres coûts non courants	(238)
Pertes nettes sur exercices antérieurs	(70)
TOTAL	(1 401)

Les charges exceptionnelles sur personnel comprennent les indemnités de rupture versées dans le cadre de départs de salariés. Les charges de restructuration correspondent aux coûts engendrés dans le cadre d'une réorganisation des équipes de direction et d'encadrement opérationnel du groupe.

Note 18 | Impôts sur les bénéfices – déficits fiscaux reportés

A effet du 1er janvier 2013, la Société s'est constituée société mère d'un groupe fiscalement intégré comprenant sa filiale à 100%, la société Pixidis. Les sociétés membres du groupe intégré conservent à leur charge l'impôt comme s'il était dû en l'absence d'intégration. L'impôt est comptabilisé par les membres du groupe selon la même règle.

Au titre de l'exercice 2017, la Société a ainsi enregistré un produit d'impôt de 27 milliers d'euros représentatif de l'économie d'impôt réalisée par le groupe sur le résultat bénéficiaire de la société Pixidis.

Au 31/12/2017, la Société dispose de déficits reportables sans limitation de durée :

- Déficit subis avant l'intégration fiscale : 7 303 milliers d'euros
- Déficit subis durant l'intégration fiscale : 8 159 milliers d'euros

Note 19 | Engagements financiers hors bilan

Engagements donnés

Engagements de retraite

Le montant des engagements de retraites et assimilés s'élève à 17 milliers au 31 décembre 2017. Aucune provision n'est constituée à ce titre dans les comptes sociaux, la société n'ayant pas historiquement opté pour la méthode préférentielle.

Les principales hypothèses retenues pour l'estimation de ces engagements sont les suivantes :

- Départ volontaire en retraite à 65 ans
- Taux de rotation annuelle : 20 %
- Taux de charges sociales : 50 %
- Taux d'actualisation : 1,3 %

Bail commercial

La Société a signé le 25 août 2017 un bail commercial 4/6/9 à date d'effet au 1er janvier 2018 d'une surface d'environ 800 m² de bureaux pour un loyer annuel HT et hors charges de 360 milliers d'euros. La période ferme d'engagement est ainsi de 4 ans courant jusqu'au 31 décembre 202, représentant un engagement de 1,4 millions d'euros.

Ces locaux sont une extension des locaux loués par la Société Artefact. Celle-ci avait ainsi signé 18 janvier 2017, un bail commercial 6/9 ans d'une surface de 1 434 m² de bureaux pour un loyer annuel HT et hors charges de 743 milliers d'euros. La période ferme d'engagement est ainsi de 6 ans courant jusqu'au 20 avril 2023, représentant un engagement de 4,46 millions d'euros.

Nantissement de titres constitué en garantie d'une caution bancaire fournie dans le cadre de l'emprunt bancaire

Conformément au contrat de financement bancaire signé en mars 2016, la Société a consenti un nantissement de titres de ses filiales metapeople GmbH et NetBooster UK.

Engagements reçus

Droits de tirage lignes de crédit

Suivant l'accord de financement bancaire à moyen terme signé en 2016, la Société dispose au 31 décembre 2017 et jusqu'au 18 mars 2018 d'un solde de 4,55 millions d'euros au titre de droits de tirage sur des lignes de crédit complémentaires destinées à financer sa croissance externe.

Note 20 | Rémunération des organes de direction

<i>en milliers d'euros</i>	Dues	Versées
Rémunérations brutes au titre de leurs fonctions dans la société mère	244	-
Rémunérations brutes au titre de leur fonctions dans des sociétés contrôlées	-	-
Jetons de présence	25	15
Engagement en matière de pension et indemnités assimilées	Néant	
Avances et crédits accordés	Néant	

Note 21 | Ventilation de l'effectif moyen

Les effectifs de la Société s'élèvent à 186 personnes, contre 94 personnes au 31 décembre 2016. Les effectifs intégrés de la société Artefact en date du 31 décembre 2017 sont de 89 cadres.

Effectif	fin de période	moyen
Cadres	184	91
Employés	2	3
TOTAL	186	94

Note 22 | Evènements postérieurs à la clôture

Augmentation de capital d'un montant de 15,5 millions d'euros.

Le 29 janvier 2018, la Société a réalisé une augmentation de capital d'un montant de 15,5 millions d'euros, réalisée par placement privé avec suppression du droit préférentiel de souscription auprès d'investisseurs qualifiés. Cette opération, effectuée par construction accélérée d'un livre d'ordres, s'inscrit ainsi dans la mise en œuvre du plan stratégique 2020.

La société a ainsi émis 5 158 223 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,10 €, au prix unitaire de 3€, prime d'émission incluse, pour un montant total d'environ 15,47 millions d'euros.

Evolution de la gouvernance

Le 29 janvier 2018, Monsieur Guillaume de Roquemaurel a été nommé en qualité de nouveau Directeur Général, en remplacement de Monsieur François de La Villardière. Ce dernier conserve ses fonctions de Président du Conseil d'Administration. Parallèlement, Monsieur Vincent Luciani, devenu Directeur Général France suite au rapprochement, prend également les fonctions de Responsable des Opérations (COO).

Acquisition d'une société en Chine

Le 14 mars, la Société a annoncé l'acquisition en Chine de la société 8 Matic et de ses affiliés opérant sous la marque NetBooster. Créées en 2010 par Pascal Duriez et Jo Chan Kue, ces sociétés sont implantées à Shanghaï, Hong Kong et Séoul. Avec un effectif de près de 80 collaborateurs, elles ont dégagé une marge brute de 3 millions d'euros en 2017, en croissance organique de 30% par rapport à 2016, avec un EBITDA historiquement supérieur à 10%.

A l'issue de la transaction, Artefact devient actionnaire majoritaire de 8 Matic et de ses affiliés. Cet accord prévoit un renforcement de cette participation au cours des quatre prochaines années à l'issue desquelles Artefact détiendra 100% du capital. Artefact disposait déjà d'une participation de 19% dans l'une des sociétés reprise depuis 2010.

Note 23 | Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes s'élèvent à 89 milliers d'euros HT pour l'exercice 2017 au titre des prestations d'examen et de certification des comptes annuels et consolidés.

Note 24 | Tableau des filiales et participations

La Société présentant des comptes consolidés, les informations relatives aux valeurs brutes et valeurs nettes comptables des titres sont présentées de manière regroupées.

Renseignements détaillés sur les filiales et participations

	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital et résultat net	Quote-part du capital détenue	CA 2017	Résultat net 2017	Prêts et avances consentis	Dividendes encaissés
<i>en milliers de la devise locale</i>								
Filiales (détenues à + de 50%)								
NetBooster GmbH Frankfurt, Allemagne	EUR	75	315	100%	-	(2)	-	-
NetBooster Spain Madrid, Espagne	EUR	3	4 634	100%	7 111	(479)	808	-
NetBooster Italy Rome, Italie	EUR	10	43	100%	3 619	32	-	-
NetBooster Finland Helsinki, Finland	EUR	4	43	100%	2 295	(119)	-	-
Pixidis Paris, France	EUR	8	1 147	100%	1 724	67	21	-
NetBooster Holding A/S Copenhague, Danemark	DKK	500	10 505	100%	-	(847)	-	-
metapeople Germany Duisbourg, Allemagne	EUR	50	4 810	100%	100 702	(36)	-	-
NetBooster UK Londres, UK	GBP	2	1 486	100%	28 819	7	-	-
NetBooster Mena Dubai	EUR	10	510	100%	9 501	(258)	-	-
NetBooster Sweden Stockholm	SEK	100	13	100%	4 037	(508)	-	-
metapeople Netherlands Utrecht, Pays-Bas	EUR	18	(121)	100%	5 723	(71)	-	-
NetBooster Norway Oslo, Norvège	NOK	30	(3 791)	100%	33 605	(7 378)	-	-
NetBooster APAC Hong Kong	USD	0	0	100%	-	(17)	-	-
Participations (entre 10 et 50%)								
Media Diamond SL Madrid Espagne	EUR	6	622	50%	7 750	401	-	94
NetBooster Hong Kong Hong Kong	HKD	10	5 912	19%	nd	nd	13	-

*nd : données non disponibles

Renseignements globaux sur les filiales et participations

<i>en milliers d'euros</i>	Filiales (+50% du capital détenu)		Participations (10 à 50% du capital détenu)	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus				
Brute	50	66 665	-	860
Nette	50	45 977	-	860

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ARTEFACT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Des comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 23 avril 2018. Ces comptes ont fait l'objet de notre part d'un premier rapport en date du 30 avril 2018, dans lequel nous avons certifié les comptes sans réserve.

Ces comptes annuels ont été modifiés par le Conseil d'administration du 31 mai 2018 pour reclasser, dans les notes 10 et 11 de l'annexe, la dette financière à plus d'un an à moins d'un an pour un montant de 13 014 milliers d'euros en raison du bris de covenant constaté au 31 décembre 2017 dont le waiver a été obtenu le 29 janvier 2018. Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 30 avril 2018.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur la note 2.1 « Acquisition de l'intégralité de la société Artefact » de l'annexe qui présente les modalités du rapprochement intervenu courant 2017.

III – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels et ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2017 s'établit à 46 888 milliers d'euros, sont évalués selon les modalités exposées dans la note 3.7 de l'annexe intitulée « immobilisations financières ». Nos travaux ont consisté à apprécier les estimations et les hypothèses intervenant dans l'évaluation des titres de participation et à vérifier que ladite note donne une information appropriée.

Comme indiqué dans la note 3.2 de l'annexe intitulée « Utilisation d'estimations », ces estimations et hypothèses sont établies sur la base d'informations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés Aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 4 juin 2018

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Benoît PIMONT

G.C.A.

GROUPE DE CONTROLE ET D'AUDIT

Jean-Yves HANS – Paul GAUTEUR

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

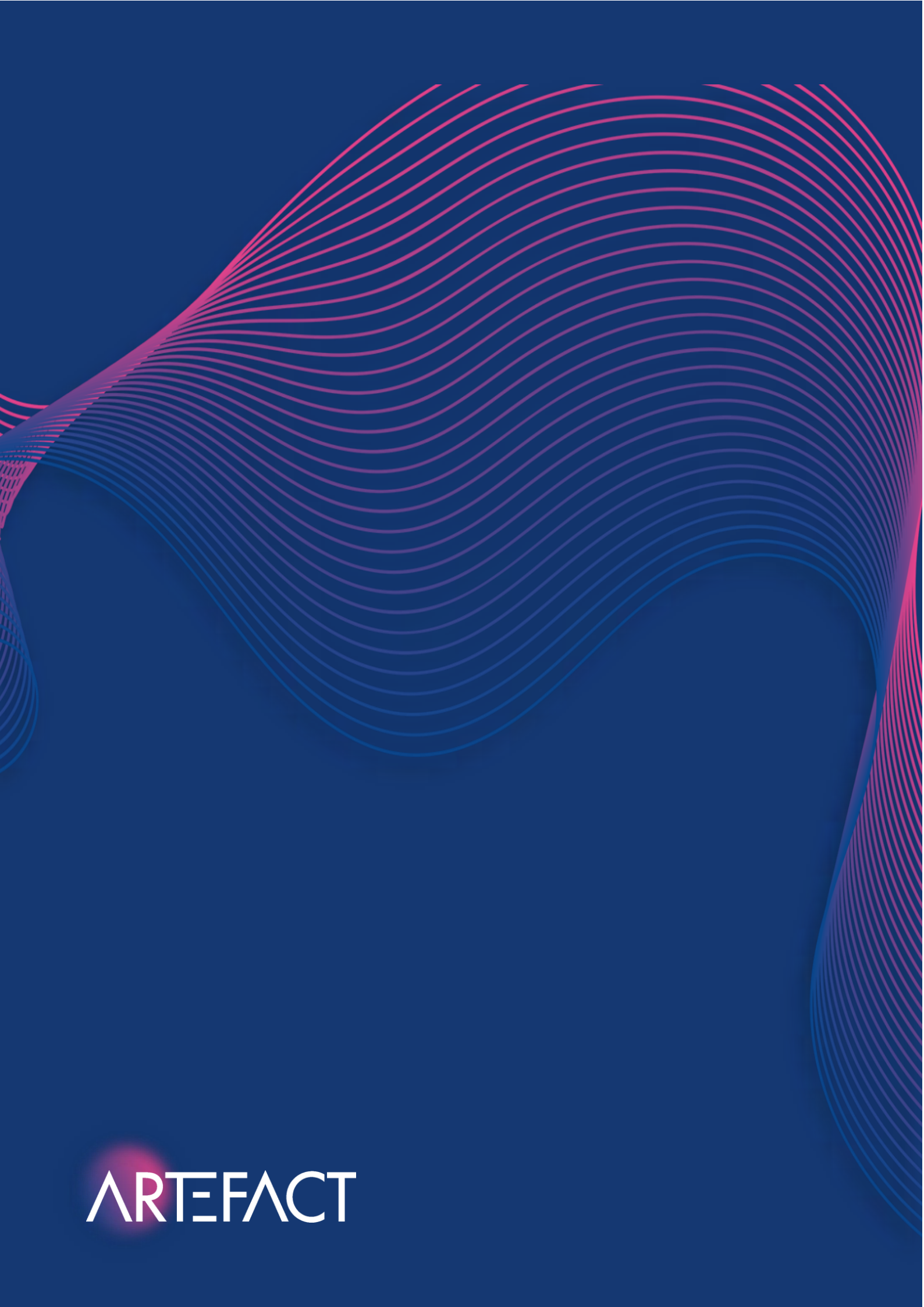
DELOITTE & ASSOCIES

Benoît PIMONT

G.C.A.

GROUPE DE CONTROLE ET D'AUDIT

Jean-Yves HANS – Paul GAUTEUR



ARTEFACT